

MASTERARBEIT

Titel der Masterarbeit

Les traces de la civilisation française en Louisiane et la naissance du mythe « cajun »

Spuren französischer Kultur in Louisiana und die Entstehung des Mythos
« cajun »

verfasst von

Brigitte Thonhauser BA

angestrebter akademischer Grad
Master of Arts (MA)

Wien, 2014

Studienkennzahl lt. Studienblatt: A066 886

Studienrichtung lt. Studienblatt : Masterstudium
Sprachen und Kulturen der französischsprachigen Räume

Betreuer : emer. o. Univ.-Prof. Dr. Georg Kremnitz

« Enfin, et surtout, le français à la Nouvelle Orléans reste, on l'aura vu, une parfaite illustration de la différence entre réalité d'une culture et d'attachement à sa légende, ainsi que du rôle que peut continuer de jouer la langue, même après sa disparition comme vernaculaire dans toute société attachée à ses racines. »

Pascal Lepesqueux, Université de Rouen

Table des matières

Introduction

I. Bases historiques.....	6
I.1. Aperçu historique.....	6
I.1.1. L'empire colonial français (1682 – 1769).....	6
I.1.2. L'empire espagnol (1763/69 – 1800).....	9
I.1.3. La période transitoire française (1800 - 1803).....	11
I.1.4. La Louisiane comme 18 ^{ème} État fédéral des États Unis (de 1803 à nos jours).....	13
I.1.4.1. La Guerre de Sécession (1860 – 1865).....	13
I.1.4.2. « Reconstruction », mesures du gouvernement contre les dissidents.....	14
I.1.4.3. Le développement récessif de la langue française en Louisiane.....	16
I.2. Les origines de la population non-anglophone en Louisiane.....	18
I.2.1. Les créoles blancs.....	19
I.2.2. Les Cajuns.....	20
I.2.3. Les Créoles de couleur (Noirs et Hommes de Couleur Libres).....	22
I.2.4. Les indiens.....	24
I.3. Les variétés de la langue française en Louisiane et leur statut socio-linguistique.....	29
I.3.1. Le français colonial.....	31
I.3.2. Le français cajun.....	32
I.3.2.1. Particularités du Français Cajun.....	33
I.3.2.1.1. Phonétique et phonologie.....	33
I.3.2.1.2. Morphologie et syntaxe.....	34
I.3.2.1.3. Lexique.....	35
I.3.3. Le créole louisianais (Black creole ou Gombo French).....	37
I.4. Du Code Noir au Code Civil.....	37
I.4.1. Le Code Noir.....	37
I.4.2. Le Code Civil.....	39
I.5. Catholicisme et Voudou en Louisiane.....	40
I.6. L'enseignement.....	42
II. Les traces de la civilisation française en Louisiane.....	45
II.1. Les lieux de mémoire en Louisiane.....	45
II.1.1. Les noms.....	46
II.1.1.1. Les noms de villes.....	47
II.1.1.2. Les noms de rues.....	48

II.1.1.3. Les enseignes commerciales.....	50
II.1.2. Les emblèmes.....	53
II.1.3. Les monuments et les statues.....	55
II.1.3.1. L'ancien Couvent des Ursulines et la Cathédrale St.Louis.....	56
II.1.3.2. La statue de Jeanne d'Arc.....	58
II.1.3.3. Les cimetières et les inscriptions funéraires.....	60
II.1.4. La musique franco-louisianaise.....	60
II.1.4.1. Les sources de la musique acadienne.....	61
II.1.4.2. La chanson louisianaise.....	62
II.1.4.3. La Zydeco.....	63
II.1.5. La danse et les bals.....	64
II.1.6. Le Mardi Gras.....	65
II.1.7. L'Opéra à la Nouvelle Orléans.....	68
II.1.8. Le café.....	70
II.1.9. La cuisine.....	71
II.1.10. Les plantations.....	73
II.1.11. L'art plastique à la Nouvelle Orléans.....	76
II.2. La littérature louisianaise.....	77
II.2.1. Le théâtre.....	78
II.2.2. La poésie.....	79
II.2.3. La prose.....	81
II.2.4. Le journalisme.....	84
III La situation actuelle.....	86
III.1. Le CODOFIL.....	86
III.2. Les médias audio-visuels.....	88
III.3. Le rôle du tourisme.....	89
III.4. La naissance du mythe cajun.....	90
IV. Conclusion.....	94
Bibliographie.....	95
Annexe.....	102
Résumé en allemand.....	102
Déclaration d'authenticité/Authentizitätserklärung.....	103
Curriculum vitae.....	104

Introduction

Le voyageur qui se rend aujourd'hui en Louisiane s'étonne d'y découvrir une forte présence de signes multiformes à caractère francophone, et ceci paradoxalement malgré une absence du français parlé. Quand on considère le fait que la France n'avait pratiquement aucune relation culturelle avec cette population pendant deux siècles, il est d'autant plus étonnant d'y trouver encore un attachement tout particulier à certaines formes de la culture française. En vue de la relativement courte durée de la domination française sur la Louisiane, on se demande comment il est possible d'y trouver encore des traces vivantes de cette civilisation qui, après avoir eu tant de mal à se défendre contre la domination américaine visant à son extermination, connaît dernièrement une certaine renaissance. Au cours des recherches sur cette culture, on tombe sur un grand nombre de paradoxes qui seront examinés pour essayer de mieux comprendre le caractère «français» de ce «peuple louisianais».¹ Le but du présent travail sera donc de démontrer à l'aide d'un certain nombre d'exemples les traces que la civilisation française a laissées en Louisiane, traces dont quelques-unes se sont effacées au cours du temps, et d'autres ont perduré malgré les changements de pouvoir dans cette ancienne colonie à laquelle la France semble avoir attaché si peu d'intérêt.

Une petite étude de l'histoire de cette région, mutilée géographiquement après les divers traités et exposée aux rivalités entre la France, la Grande Bretagne et l'Espagne avant d'être intégrée aux Etats-Unis, va illustrer comment la civilisation française a pu s'y imposer par plusieurs vagues d'immigration, et perdurer sous certaines formes malgré l'isolation de la France. L'évocation de certains «lieux de mémoire» servira à soutenir la thèse selon laquelle c'est «le ressort intérieur, la force profonde» de la civilisation française, bref ce que l'on pourrait appeler une certaine forme de «l'esprit français»² (cf. Bouglé, 1920 avant-propos) qui permettait à cette culture de survivre. Si la politique américaine restrictive a presque réussi à supprimer la langue française comme moyen d'identification, elle n'a pas pu effacer «l'idée» de cette langue et

¹ Cette notion apparaît pour la première fois durant la période espagnole, et est, selon certains chercheurs, dès le début, un concept ambigu, car à la recherche d'une définition de ce «peuple français d'Amérique» on a du mal à décider s'il s'agit d'un peuple américain français ou d'un peuple français américain.

² «L'esprit» s'entend dans ce cas dans le sens d'un «ensemble des manières de penser, des comportements...et des sentiments qui orientent l'action d'un groupe» ou bien de «l'âme» d'un peuple (cf. <http://dictionnaire.reverso.net/français-definition/esprit>).

l'attachement de la population à sa culture héritée de la vieille France. En plus, comme « ...toute culture ... est la somme des influences qu'elle a reçues tout au long de son histoire ... »³ il ne faut pas oublier les autres influences, européennes, africaines et indiennes, qui ont contribué à former, ensemble avec cet héritage français, une nouvelle identité, voire un mythe qui entoure ce peuple. Or, dans la perception actuelle de la Louisiane, ce mythe « en tant qu'histoire des origines » (cf. Encyclopédia Universalis pg. 1044) joue un rôle qui n'est pas à négliger, car il permet d'apprécier, selon une pensée de Lévy-Bruhl,

« à bonne distance du prélogique, là où, sans qu'il y ait danger de voir ce monde primitif prendre place dans la réalité...en toute quiétude les vestiges d'une pensée fort éloignée de la nôtre, mais parée encore d'autant de séduction que jadis »
(ibid. pg. 1050).

I. Bases historiques

I.1. Aperçu historique

Dès sa découverte par les Européens, l'histoire de la Louisiane, habitée depuis 10.000 avant Jésus-Christ par les Indiens, fut marquée par les rivalités coloniales franco-anglaises et espagnoles qui débouchèrent non seulement sur une succession de guerres, mais déterminèrent aussi le destin de la population francophone ainsi que celui de la population autochtone, victimes de ces jeux de forces.

I.1.1. L'empire colonial français (1682 – 1769)

En 1677, René-Robert Cavelier, Sieur de La Salle fut chargé par Louis XIV de trouver un passage aquatique à travers l'Amérique du Nord en suivant les traces de Louis Jolliet et du Père Jacques Marquette qui avaient déjà exploré la partie septentrionale du Mississippi depuis le Canada.⁴ Le 6 février 1682, après nombre de difficultés, il trouva le grand fleuve, qu'il descendit jusqu'au delta où il arriva le 9 avril de la même année. Il y érigea une croix et une colonne avec l'inscription du nom du roi et réclama le terrain pour la couronne de la France. En l'honneur de Louis XIV, il l'appella « Louisiane » (cf. Griollet 1986, pg. 15 et Filan 2011, pg. 7). De retour au Canada et puis en France, il demanda au roi des subventions pour coloniser ce large nouveau

³ Cf. Goytisolo 2010, pg. 213.

⁴ Hernando de Soto avait découvert le Mississippi pour les Espagnols en 1541.

territoire et, en 1684, fit voile avec quatre navires et 250 hommes vers la Louisiane. Mais fit escale dans un port espagnol où il fut accueilli par de grandes difficultés de la part des pirates et d'Indiens hostiles. Après plusieurs tentatives vaines de retrouver le Mississippi, et la perte d'un grand nombre de ses accompagnateurs due à un manque d'approvisionnement et au mauvais temps, La Salle fut tué dans une mutinerie, le 19 Mars 1687. Les survivants cherchèrent ensuite à obtenir les moyens pour retourner en France chez un de ses amis au Fort Saint Louis en Illinois. Ce n'est qu'après plusieurs années que la mort de la Salle fut connue. La véritable colonisation de la Louisiane commença seulement au 18^{ème} siècle. Pourtant la France, concentrée plutôt sur ses possessions aux Caraïbes, fut trop occupée par ses problèmes avec les Anglais et les Espagnols pour s'investir en Louisiane qui fut au début gouvernée par des administrateurs résidant à Québec. Ceux-ci, voyant un potentiel lucratif dans les fourrures, le bois et le sol fertile du Mississippi, envoyèrent Jean Baptiste le Moyne, Sieur de Bienville, accompagné de son frère Pierre d'Iberville, dans une expédition au cours de laquelle ils devaient descendre le fleuve pour récupérer le terrain découvert par La Salle. Ils y érigèrent le Fort Biloxi et tombèrent sur un bâton érigé par les Indiens sur lequel ils avaient attaché des poissons et du gibier seignants. C'est l'emplacement de la ville actuelle Bâton Rouge qui a conservé son nom d'origine. Après le départ d'Iberville pour la France, Bienville, âgé alors de vingt-et-un ans, fut en charge de la petite colonie de 150 personnes, survivants d'une sous-alimentation et de maladies. A son retour, Iberville fit transférer le siège de la colonie à Fort St.Louis de la Mobile (la côte de l'actuelle Alabama). Par sa mort, survenue à cause de la fièvre jaune durant une campagne menée contre des colons britanniques dans les Caraïbes en 1706, les colons louisianais ont perdu un personnage important qui pouvait intercéder en leur faveur auprès du roi. Leur situation s'aggrava et devint de plus en plus dangereuse sous plusieurs points de vue. Pour protéger la population contre les ouragans, Bienville transféra la colonie de St. Louis de la Mobile vers l'intérieur du pays, à l'actuelle ville de Mobile. Puisque les forts de Biloxi et Mobile furent constamment menacés par les Indiens hostiles ou des troupes britanniques et espagnoles, il fonda en 1718 une nouvelle capitale sur une hauteur au-dessus du Mississippi, La Nouvelle Orléans, donc l'actuel *French Quarter of New Orleans*.⁵ La fertilité de la région autour de la ville et le climat avantgeux

⁵ Pour des raisons d'aisance, le nom d'origine de « La Nouvelle Orléans » a été conservé dans le texte français. Dans un contexte anglais, la ville est citée sous son nom actuel américain de « New Orleans ».

rendirent possible la plantation du sucre à canne, du coton, du tabac et du riz. Comme il n'y avait pas assez de main d'oeuvre pour le travail dans les champs, les colons commencèrent bientôt à importer des esclaves. L'acteur le plus important de la traite négrière fut Antoine Crozat⁶, selon Saint-Simon le plus riche homme de Paris, à qui Louis XIV vendit la Louisiane en 1712. Il créa la Compagnie du Mississippi et fonda en 1716 le Fort Rosalie, premier établissement de Blancs chez les Amérindiens Natchez. Considérant que la Louisiane ne fut pas une entreprise rentable, il la revendit en 1717. Elle fut alors récupérée par le banquier écossais John Law qui y introduisit « le système Law, destiné à convertir l'énorme dette du royaume en actions de la Compagnie d'Occident » (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Crozat).⁷ Dans une vaste opération de propagande en faveur de la colonisation lancée par lui, il « exagéra la richesse de la Louisiane avec un procédé efficace de mise en marché. Ceci conduisit à la bulle spéculative sur les actions de la société en 1719, favorisée par l'émission excessive de papier-monnaie par la Banque Générale » (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_du_Mississippi). En 1720 la bulle spéculative éclata, des milliers d'investisseurs français furent ruinés et la monnaie française destabilisée. D'autre part, la chaleur, l'humidité, les moustiques et les maladies réduisirent à néant tous les espoirs du gouvernement de peupler cette colonie dont

⁶ « **Antoine Crozat, marquis du Chatel**, né vers 1655 à Toulouse et mort le 7 juin 1738 à Paris, ...financier français... premier propriétaire de la Louisiane et la première fortune de France... La mort, en 1715, de Louis XIV le prive d'un soutien majeur. La taxe à laquelle il est assujéti en 1716 s'élève à 6 600 000 livres, selon le Journal de l'avocat Barbier (février 1723). C'est pour acquitter une dette vis-à-vis de l'État qu'il doit effectuer des cessions. Crozat restitue en 1717 à la Couronne de France les privilèges accordés en 1712 » (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Crozat), [consulté le 30 août 2013].

⁷ **Jean** ou **John Law de Lauriston**, né le 21 avril 1671 à Édimbourg, mort le 21 mars 1729 à Venise, est un « aventurier, banquier et économiste écossais », qui obtint le 23 août 1717 la rétrocession des privilèges de la Compagnie de Louisiane et de la ferme du tabac par laquelle il prit le contrôle de la Compagnie du Mississippi fondée en 1684 et rebaptisée la Compagnie d'Occident. « Son objectif initial était de faire commerce avec les colonies françaises en Amérique du Nord... Il bénéficia d'un monopole de 25 ans du gouvernement français sur le commerce avec les Antilles et l'Amérique du Nord. En 1719, la société a acquis la Compagnie des Indes orientales, la Compagnie de Chine et d'autres sociétés de commerce françaises et devint la Compagnie des Indes. En 1720, elle a acquis la Banque Royale, qui a été fondée par John Law comme la Banque Générale en 1716 » (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/John_Law_de_Lauriston et http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_du_Mississippi), [consultés le 30 août 2013].

l'extension dépassait largement l'état actuel américain de Louisiana, car elle comprenait encore toutes les terres à l'Ouest des Appalaches, des grands lacs au Golfe du Mexique. La compagnie du Mississippi essaya donc de recruter des colons parmi les bagnards et des femmes de réputation douteuse. C'est à eux que la Nouvelle-Orléans doit sa réputation d'être – en partie encore aujourd'hui – une ville sans lois, vouée à la prostitution et aux spéculations. Un groupe d'immigrants allemands, suisses et alsaciens, arrivé en 1721, s'intégra facilement à la population francophone qui se trouvera renforcée par les Acadiens, chassés en 1755 par les Britanniques au cours du *Grand Dérangement* du Canada, et qui s'installèrent dans les bayoux du Mississippi (cf. Filan 2011, pp 10 -11 et Griolet 1986, pp. 15 -17).

En résumant, on peut constater que l'immigration française étant trop limitée, la France ne fut pas capable d'assurer un contrôle réel et une défense efficace de son empire colonial en Amérique. Par le traité de Paris, à la fin de la guerre de Sept Ans (1756-1763), la France perdit le reste de ses possessions américaines. Quant à la Louisiane, sa partie occidentale, située à l'ouest du Mississippi, fut cédée, en compensation, à l'Espagne, alliée de la France; la Louisiane orientale, à l'est du Mississippi, revint à la Grande-Bretagne.⁸

I.1.2. L'empire espagnol (1763/69 – 1800)⁹

Après la défaite de la France dans la Guerre de Sept Ans (1756 – 1763)¹⁰, Louis XV céda la Louisiane à son cousin Charles III d'Espagne par le Traité de Fontainebleau. C'est dans cette période qu'apparaît pour la première fois la notion de « peuple louisianais ». La population francophone qui voulait garder son titre de Français et ses privilèges, s'opposa violemment à la domination espagnole. C'est ainsi que le premier gouverneur Antonio d'Ulloa qui venait de prendre possession de la colonie en 1768, fut chassé par la population de la Nouvelle-Orléans qui s'était soulevée contre lui. Dans son désir de rester français, celle-ci envisageait même une sédition pour former une république. Une mission dont le but fut de demander à Lemoine de Bienville d'intervenir auprès de la Cour, avait échoué auparavant. Ce peuple qui se sentait

⁸ Par le traité d'Utrecht, la France avait déjà perdu ses possessions canadiennes en 1713.

⁹ La Louisiane fut rétrocédée à l'Espagne en 1763, mais occupée effectivement en 1768-69 (cf. Griolet, 1986, pg. 23).

¹⁰ En France, on parle de la *Guerre de la Conquête*, alors que les anglo-canadiens parlent de *The Great War for the Empire* et les américains de la *French and Indian War*.

opprimé avait beau réclamer un retour à la France ou un État franco-américain indépendant. C'est en 1769 que les Espagnols revenaient avec leur commandant Alexander O'Reilly qui fit exécuter les porte-paroles de cette insurrection. Il prit également des mesures contre le marché noir et la contrebande, mais dans l'ensemble, les privilèges et les libertés de la population francophone, qui jouissait d'une sorte d'autonomie éphémère, ne furent pas touchés par les Espagnols qui finissaient par se faire tolérer par celle-ci. Il se formait même une race créole blanche, résultat d'un mélange franco-espagnol qui se distinguait des Anglo-Saxons aussi bien que des Noirs. Ce mélange se fait voir aussi dans l'architecture du Vieux-Carré de la Nouvelle Orléans qui fut reconstruit, après les incendies de 1788 et 1794, dans un style mixte d'éléments africains, français et espagnols. De ce fait, la Nouvelle Orléans passe pour la ville la plus nordique des Caraïbes. Durant la période espagnole, où la Louisiane fut gouvernée pendant un certain temps depuis la Havane, la population de la colonie passa de 20.000 à 50.000 habitants, mais le bilan de la colonisation resta néanmoins négatif. Pourtant l'élément français fut renforcé par plusieurs vagues d'immigration : les Acadiens, chassés en 1755 par les Britanniques au cours du *Grand Dérangement* de la Nouvelle Écosse au Canada, s'installèrent entre 1765 et 1785 dans les bayous du Mississippi. A eux s'ajoutèrent d'autres immigrés francophones venus de la France à la suite des événements autour de la Révolution française ainsi que de Saint Domingue d'où, depuis l'insurrection des esclaves en 1791, un grand nombre de colons chercha à se réfugier en Louisiane. Comme les Espagnols ne voulaient pas accueillir des personnes qu'ils considéraient comme des Français, ces réfugiés furent souvent obligés de se rendre en Cuba d'où ils ne pouvaient retourner en Louisiane qu'après 1800. Par peur que les idées révolutionnaires ne se répandissent en Louisiane, le gouverneur Baron François-Louis Carondelet, gouverneur de la Louisiane depuis 1791, fit chasser soixante-huit personnes susceptibles d'être des jacobins et refusa l'immigration aux esclaves noirs, venus avec leurs maîtres de Saint Domingue. D'autre part, entre 1778 et 1783, un groupe d'*isleños* vint des Isles Canaries pour s'installer dans la paroisse St. Bernard où leurs descendants vivent encore aujourd'hui.

En somme on peut constater que la présence espagnole en Louisiane ne fut que passagère, et n'a laissé que des traces faibles par rapport à la civilisation française (cf. Griolet, 1986, pp. 23 - 28, et Filan, 2011, pp.13 - 18).

I.1.3. La période transitoire française (1800 - 1803)

Lorsque la Louisiane fut rendue à la France par le Traité de San Ildefonso en 1800, son règne ne fut pas de longue durée, car en 1803, Napoléon vendit la colonie aux Etats Unis, après des négociations menées en secret, au prix de 15,000.000 dollars. Pour en comprendre les raisons, il faut tenir compte du cataclysme qui s'est produit en France depuis la Révolution de 1789, en passant par La Terreur en 1793, la première République, le Directorat et le Consulat à l'Empire. Napoléon devait probablement aussi craindre une insurrection des esclaves en Louisiane, semblable à la Révolution de Saint Domingue (1791 à 1803). Tous ces événements exigeaient une concentration des forces de la France plutôt pour la survie d'elle-même qu'à l'expansion de ses colonies d'outre-mer. De ce fait, elle devait sacrifier quelques-uns de ses « enfants coloniaux ». En plus, la participation active de la France à la Guerre d'Indépendance américaine du côté des colons avait creusé un grand trou dans son Trésor. Selon des sources américaines, ce changement de pouvoir aurait été accepté volontiers par les deux groupes de la population : les vieilles familles francophones se sentirent libérées de la domination espagnole, et les Américains étaient contents d'un agrandissement important de leur territoire (cf. Filan, 2011, pg. 18). Mais ce transfert des droits de souveraineté de la France aux États-Unis avait des conséquences importantes pour les Indiens dont les droits de propriété sur leurs terres ne furent même pas pris en considération ni respectés.

En résumant, on doit constater que le résultat de la politique coloniale française en Louisiane fut une faillite dès les débuts qui s'explique par

« L'indifférence du pouvoir royal, l'incurie des ministres, le mépris des esprits éclairés, les réticences des Français, l'agiotage et la corruption chez les administrateurs, et surtout la faiblesse, en qualité et en quantité, du recrutement des colons... »
(cf. Griollet, 1986, pg. 22).

Le paradoxe va se produire après la perte de la Louisiane, « indéfendable sur le plan militaire, déficitaire sur le plan économique », car c'est à ce moment là « que la grande implantation française va se faire » (ibid.). La population francophone, fortifiée grâce à plusieurs vagues d'immigration, va mener un combat de survie désespéré, d'abord passionné, mais finalement résigné, contre la domination américaine. D'autre part, les conséquences de l'achat de la Louisiane par les Américains pour la population indienne ne sont pas à négliger : Par la signature du traité, les doctrines de la découverte et du droit de conquête sont tacitement passées de la France aux États-Unis qui vont en faire une sorte de théorie leur

conférant un «titre de propriété absolue» sur les territoires des Indiens qu'ils jugeaient voués à l'extinction (Voir aussi I.2.4.).

Par la signature du traité d'achat de la Louisiane par les États-Unis, ceux-ci héritèrent de la France non seulement un territoire, mais aussi une attitude colonialiste qui leur permettait de justifier leur politique envers les Indiens, basée sur la conviction que les nations indiennes étaient vouées à la disparition (cf. Fénélon 2006, [19]).¹¹ De ce fait, toute transaction avec les chefs indiens fut transformée en un « simulacre convenu » plutôt qu'en une négociation autour de fondements politiques. Pourtant leur rôle dans tous les échanges qui suivirent fut déterminant.¹² Bénéficiant de l'expérience des guerres françaises et indiennes, ainsi que de leur propre guerre révolutionnaire, les États-Unis devenaient alors à leur tour des acteurs d'une entreprise purement coloniale, en suivant le concept de souveraineté politique qui sera manipulé à des fins expansionnistes aussi bien que défensives.¹³

¹¹ « Les pères fondateurs pensèrent simplement que les tribus allaient disparaître sous les effets combinés du capitalisme, du christianisme et de la puissance militaire », croyance appuyée par la quasi-totalité des chercheurs et des sources disponibles jusqu'en 1880. Voir Charles Wilkinson, *American Indians, Time and the Law : Native Societies in a Modern Constitutional Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1987, pg. 104.

¹² Notamment ceux opérés au cours de l'expédition de Lewis et Clark, lors de leur remontée du Missouri. L'un des objectifs majeurs de l'expédition de Lewis et Clark était d'obtenir l'accord des nations indiennes quant à l'affirmation du pouvoir souverain sur eux-mêmes, tel qu'il en ressortait du *Trade and Intercourse Act* [Traité d'amitié et de commerce] (cf. Fenelon 2006[20])

¹³ « Cette combinaison de systèmes de domination amena, pour deux siècles, à une représentation falsifiée des sociétés indigènes, des femmes et des interactions sociales et politiques qui s'y jouaient. Aucune figure n'illustre mieux cette déformation que la femme connue sous le nom de ' Sacajawea ', désignée comme prise de guerre, esclave captive ou objet de troc, comme la propriété de son mari ou comme ' squaw ', et finalement reléguée à l'arrière-plan de l'expédition » (cf. *ibid.* [25]) et voir aussi

I.1.4. La Louisiane comme 18^{ème} État fédéral des États Unis (de 1803 à nos jours)¹⁴

Lorsque, en 1812, la Louisiane devint définitivement le 18^{ème} état fédéral des Etats Unis, on conservait la répartition en 64 paroisses (*parishes*) ce qui est un phénomène extraordinaire. D'autre part, il y avait aussi quelques changements : à la place de la Nouvelle Orléans, c'est Bâton Rouge qui devint la nouvelle capitale. Un nouveau Code Civil, le *Progée*, fut introduit. Basé sur le Code Napoléon, c'est une synthèse extraordinaire entre les lois françaises et anglaises (voir I.4.2. et Griolet 1986, pg. 80). Au niveau de l'enseignement, la langue anglaise gagna de plus en plus de terrain, mais au début les deux langues coexistaient encore (voir I.6.). Entre 1809 et 1810, la population francophone de la Nouvelle Orléans fut fortifiée par l'immigration de 9.059 réfugiés de Saint Domingue, qui s'étaient retirés au Cuba, dont 2.731 Blancs, 3.226 esclaves et 3.102 *free people of colour* (cf. Filan 2011, pg. 19). L'arrivée de plus en plus d'investisseurs anglophones protestants et de spéculateurs provoqua le mécontentement de la population francophone qui était le plus souvent catholique. Depuis 1814, après la défaite de Napoléon à Waterloo, la Grande Bretagne chercha à étendre son influence économique dans la région du Mississippi. A cet effet, elle voulait conquérir La Nouvelle Orléans, mais le général Andrew Jackson, avec l'aide des Indiens Choctaw et le pirate légendaire Jean Lafitte qui avait déjà lutté du côté français à Saint Domingue, réussit à vaincre les troupes britanniques en 1815 dans la fameuse *Battle of New Orleans* (ibid. pg. 23).¹⁵

I.1.4.1. La Guerre de Sécession (1860 – 1865)

Le désir d'échapper à la législation fédérale qui voulait abolir l'esclavage, mena, le 4 février 1861, à la création d'une nouvelle Confédération de d'abord sept États sécessionnistes du Sud (Caroline du Sud, Géorgie, Floride, Alabama, Mississippi, et Texas) dont aussi la Louisiane à laquelle s'ajoutèrent plus tard quatre autres. Le premier et seul président des sudistes fut, entre 1861 et 1865, Jeffers Davis. Les États de l'Union qui voulaient préserver l'unité coûte que coûte n'ont jamais reconnu la

¹⁴ La surface de la Louisiane actuelle est de 125.674 km². Selon le census de 2000 la population remonte à 4,4 millions d'habitants dont 67,3% de Blancs et 30,8% de Noirs et quelques Indiens, Chinois ou Vietnamiens. Seulement 4,78% de la population se sont déclarés francophones (cf. Breitkopf 2009, pg.9).

¹⁵ Andrew Jackson est devenu Sénateur et le septième Président des Etats Unis à cause de la grande popularité qu'il avait gagnée dans cette bataille.

sécession, déclarée illégale par Abraham Lincoln¹⁶ lors de son discours inaugural, en mars 1861, ni la création de la Confédération par les États du Sud, d'où l'expression de *Civil War* («guerre civile») que les Américains emploient contrairement aux ouvrages francophones qui parlent de «la guerre de Sécession». Des luttes violentes et la dévastation de grandes parties du Sud ainsi que le barrage des chemins de ravitaillement affaiblirent les Confédérés qui furent forcés de capituler en 1865. On estime qu'au nord 1,5 millions de soldats ont participé à cette guerre, dont 360.000 sont morts et 275.000 ont été blessés, et au sud 800.000 à un million de soldats dont 260.000 sont morts et 225.000 ont été blessés. Le nombre de victimes dans la population civile est inconnu. Le coût de cette guerre est estimé à 10 à 15 milliards de Dollars. La victoire sur les États confédérés avait comme résultat pour la Louisiane la destruction de son économie et la dégradation de son système social, alors que le nord profita, grâce à des innovations techniques, d'une croissance économique rapide. Une réconciliation entre le nord et le sud s'est montrée difficile à cause des blessures profondes que la guerre atroce avait laissées des deux côtés et du racisme naissant (cf. Brockhaus vol. 20, pg.189).

1.1.4.2. « Reconstruction », mesures du gouvernement contre les dissidents

On aurait tort d'entendre par le terme anglais de « *reconstruction* » la réintroduction de l'état d'avant guerre. Il s'agit plutôt d'une nouvelle construction au sens technique y compris un changement sur plusieurs plans, avec le but de réintégrer les anciens Confédérés dans l'Union au niveau politique et économique. Dans ce contexte, l'abolition de l'esclavage à la fin de la guerre de Sécession en 1865, amena – avec l'émancipation de 4 millions d'esclaves – de grands changements dans la société louisianaise et son système social, qui avait été construit sur le système des plantations. En même temps il fallait rétablir l'économie détruite par la guerre, notamment les secteurs du coton, du sucre, du riz, des légumes, du tabac, de l'élevage de boeufs, de la pêche, de l'industrie chimique et pétrochimique, du bois, de l'aluminium, et

¹⁶ L' élection de Lincoln fut considérée par le Sud comme étant la victoire des abolitionnistes fanatiques.

Pourtant, au début, Lincoln était partisan de la limitation de l'esclavage, non de sa suppression: «Nous ne devons pas nous occuper de l'esclavage dans les États où il existe, parce que la Constitution nous l'interdit, et que le bien-être général ne nous le demande pas.» La proclamation d'émancipation libérant les esclaves dans tous les États de l'Union restera pourtant sa contribution la plus connue.
(cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm)

promouvoir le tourisme. Pour réintégrer les *infidèles* du Sud, le gouvernement prit des mesures, qui visaient surtout à supprimer la *façon de vivre* aristocratique, considérée comme héritage français, et tout nationalisme des anciens Confédérés qui furent dorénavant forcés d'admettre la primauté de la législation fédérale. Les propriétaires de plantations ayant participé à la guerre contre le Nord furent obligés de payer des réparations importantes. Ceux qui n'en étaient pas capables ou considéraient comme humiliation de prêter leur serment de loyauté sur l'Union furent obligés de quitter le pays. A ceci se rajoutaient les restrictions par rapport à l'usage de la langue maternelle qui vont finir par mener à l'interdiction définitive de la langue française. Vainqueurs, les Yankees voulaient éliminer trois rivaux en Louisiane en les soumettant à la discrimination : les Noirs, les Indiens, et les Sudistes dont la population francophone. Par le 14^e amendement à la Constitution, voté en 1866, les Confédérés avaient été « éliminés de toutes les activités politiques et administratives » ce qui a attiré des « aventuriers nordistes, les *carpet-baggers*¹⁷, des profiteurs sans scrupules n'ayant d'autre fortune qu'une valise (d'où leur surnom 'porteurs de valises') », qui « en profitèrent pour prendre la tête des affaires publiques dans les États sudistes ». C'était donc « dans un climat de haine et de ressentiment, qui laissa des traces profondes dans les mentalités » de la population, que « la reconstruction du pays dut se faire ». Le pillage, la corruption et des grèves étaient à l'ordre du jour.¹⁸ Ce n'est qu'en 1872, qu'une loi d'amnistie « releva de leur 'incapacité' la plupart des Blancs du Sud » (cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm).

Si, avec l'abolition de l'esclavage, la condition des Noirs avait changé, « leur place dans la société américaine était loin d'être réglée en 1865 ». Elle entraîna même une « discrimination raciale » et, à partir de 1880, « contournant les lois sur l'égalité raciale, ...une rigoureuse ségrégation » qui fut même « reconnue en Louisiane par la Cour Suprême des États-Unis » en 1896. Elle se résumait par la formule « séparé, mais égal », qui n'est rien d'autre qu'un racisme caché. Les difficultés d'intégration provoquèrent les premières migrations du Sud vers le Nord dès la fin des années 1870. Cette rapide séparation des Noirs et des Blancs dans de nombreux domaines de la vie sociale

¹⁷ Les *carpet-baggers* furent aussi surnommés *scalawags* («propres à rien») (cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm.)

¹⁸« Sous la présidence de Ulysses S. Grant (1869-1877) les employeurs importèrent de la main-d'oeuvre étrangère afin de briser les grèves; ainsi, des milliers d'Italiens, qui n'étaient pas au courant des problèmes vécus aux États-Unis, vinrent remplacer des travailleurs en grève » (cf. *ibid.*).

laissaient apparaître les prémices du système ségrégué que viendraient institutionnaliser la série des lois Jim Crow dans le Sud du pays. La forte pression sociale exercée par les sociétés secrètes ajoutait encore à maintenir la ségrégation des Noirs¹⁹ (cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm).

En résumant, il faut avouer que la « *Reconstruction* » qui dura jusqu'en 1877 fut un échec et une déception pour les Noirs aussi bien que pour leurs anciens maîtres. D'autre part, cette défaite qui affectait l'honneur des sudistes a donné naissance à une mythification et une romantisation de la Guerre Civile qui menèrent à une « interprétation révisionniste de l'histoire », connue sous le nom de « *The Lost Cause* » (cf. Janney, 2011).²⁰

I.1.4.3. Le développement récessif de la langue française en Louisiane

Le fait que la compétence linguistique s'est dégradée au cours du temps parmi les différents groupes francophones louisianais a des raisons d'ordre politique et socio-économique. A partir du milieu du 19^{ème} siècle, on peut constater un développement qui va d'une société francophone en passant par une phase bilingue à une société presque exclusivement anglophone. Un certain nombre de lois amena des restrictions au niveau de l'utilisation de la langue française et finalement son interdiction définitive. Si les constitutions de 1812, 1845 et 1852 ainsi que tous les textes juridiques furent encore rédigées en deux langues, la situation changea après la Guerre de Sécession. A partir de 1868, l'anglais fut la seule langue admise par la *Carpet Bag Constitution* (article no. 109), dans la juridiction et dans les classes inférieures des écoles publiques. La seule exception fut l'école des Ursulines où l'enseignement continua à être donné en français. En 1879, on pouvait noter un certain

¹⁹ « La quasi-totalité des Noirs perdit son droit de vote et la possibilité de se présenter aux élections; la ségrégation dans les écoles, les hôpitaux et les moyens de transport devint une habitude qui s'ancra fortement dans les moeurs... Autrement dit, les amendements à la Constitution des États-Unis restèrent lettre morte. » D'autre part la formation des syndicats devait améliorer les conditions de travail des ouvriers.
(cf. *ibid.*)

Voir aussi : Carl Degler, « Slavery and the Genesis of American Race Prejudice », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 2, n° 1, octobre 1959.

²⁰ Les écrits de Thomas Nelson Page et Margaret Mitchell (*Gone with the Wind*) ont contribué à glofier ce passé. Pour plus d'information sur « *The Lost Cause* » voir l'article de Caroline E. Janney : *The Lost Cause* sur http://www.encyclopediavirginia.org/Lost_Cause_The#start_entry.

assouplissement dans la juridiction, pourtant la constitution de 1898 (article no. 257) admettait seulement l'étude, mais pas l'utilisation de la langue française (cf. Smith-Thibodeaux, 1977, pp. 36 et 37). De 1921 à 1975 l'anglais fut la seule langue officielle admise aussi dans les écoles où l'utilisation du français entraînait des punitions. En plus, l'introduction de l'obligation scolaire, en 1916, devait définitivement imposer la langue anglaise (cf. Bretkopf, 2009, pp. 20-24). L'interdiction du Mardi Gras au début de la Première Guerre Mondiale et l'incendie de l'Opéra de La Nouvelle Orléans qui ne fut plus reconstruite furent d'autres coups douloureux contre les traditions chères au Louisianais francophones.

Quand on considère les changements entraînés par la Guerre de Sécession au niveau socio-économique, il faut faire une distinction entre le développement des Créoles et celui des Cajuns. Une perte de valeur des terres agricoles causa des problèmes majeurs aux possesseurs de plantations, qui, à la suite de mauvaises récoltes, des taux d'intérêts élevés et d'une mauvaise situation sur les marchés, furent souvent obligés de vendre leurs propriétés à leurs créanciers. En plus, les Créoles sont devenus une minorité à la suite d'investitions de la part d'Américains venus des autres parties du pays et, entre 1830 et 1840, de nouvelles vagues d'immigration d'Allemands, d'Irlandais et d'Italiens. Comme leur seule chance de survie consistait dans l'adaptation à cette nouvelle situation, la Nouvelle Orléans et ses environs furent américanisés plus vite que les régions des bayoux, où les Cajuns vivaient dans la solitude comme société quasiment autarque. Ce n'est qu'au début du 20^{ème} siècle qu'ils voyaient la fin de leur isolement grâce à la découverte du pétrole et l'érection de raffineries et d'industries chimiques dans leur territoire. Ceci entraînait la construction de routes jusque dans les parties les plus éloignées de la région ainsi que l'introduction de l'électricité grâce à laquelle les Cajuns obtenaient accès à des moyens de communication, à des informations et à des programmes à la radio et à la télévision en langue anglaise. Le capitalisme et un style de vie à l'américaine mettaient une fin à la vie modeste et isolée des Cajuns dont les structures sociales furent soumises à un changement profond. C'est ainsi qu'au bout de quelques décennies, l'héritage culturel de deux cents ans des Cajuns aussi bien que celui des Créoles fut condamné à l'oubli (ibid. pp. 24 et 25 et Trépanier, pp. 50-52 op. cit. Ibid.).

I.2. Les origines de la population non-anglophone en Louisiane

Parmi la population d'origine non-anglophone en Louisiane on trouve, a part les Indiens, une population francophone qui est minoritaire et, de surcroît, hétérogène. Comme elle « n'a pas de nom : on l'appelle tantôt acadienne, tantôt cadjine ou cadienne et, en anglais, *cajun* »²¹ (cf. Griolet, 1986, pg. 9). Dans sa complexité, elle est aussi le reflet des événements historiques qui sont à l'origine de plusieurs vagues d'immigration francophone qui ont marqué son caractère. Ce peuple « avait même absorbé des éléments ethniques allogènes : il y a des Allemands acadiens, des Anglais acadiens, des Indiens acadiens, des Noirs acadiens. Le 'Cadjin' lui-même est le dérivé de ces multiples groupes » (ibid. pg. 10). Ce qui unit les créoles aux Hommes de Couleur Libres est le fait qu'ils sont restés longtemps des « Français d'Amérique » et non seulement des « Américains de langue française » (cf. ibid. pg. 99). Pourtant leur nombre fut en diminution permanente jusqu'à la fondation du CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane), en 1968, dont les efforts ont contribué à l'introduction de l'enseignement de la langue française dans les écoles louisianaises (pour la problématique y relative voir III.1.).

Si, en 1900, 85% de la population du sud-ouest de la Louisiane furent encore monolingue francophone, en 1950, ce pourcentage fut d'environ 50%. Selon le recensement de 1990, il y avait 250 000 francophones en Louisiane, c'est-à-dire moins que 12% de la population, dont la majorité âgée de plus de soixante ans. Le recensement de 2000 ne montre plus que 4,78% de francophones (cf. Breitkopf 2009, pp. 9 et 62, et <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>).

La majorité des descendants de la population francophone d'origine vit aujourd'hui dans le « triangle français », un territoire composé de 22 paroisses qui porte depuis 1971 le nom officiel d'*Acadiana* (cf. LA Gazette de Louisiane 4, 1, 16 op.cit. Breitkopf 2009, pp. 10 et 11).

²¹ Dans ce travail, le choix est tombé sur « cajun » (m.) et « cadijine »(f.) resp. « *cajun* » pour la version anglaise.

I.2.1. Les créoles blancs

Les créoles blancs sont les descendants directs des premiers colons français qui se sont installés en Louisiane au 18^{ème} et 19^{ème} siècle surtout dans les régions le long du Mississippi, à la Nouvelle Orléans (« en ville »), et sur les plantations environnantes. Ils étaient d'origine hétérogène, car parmi eux on pouvait trouver des aventuriers de toutes sortes aussi bien que des aristocrates en provenance de différentes parties de la France. Ces « descendants des bonnes familles ...ne se sont guère mêlés » à ceux des Acadiens (cf. Griollet 1986, pp. 66 et 67). En plus, pour peupler la colonie dont la population était décimée à cause de maladies et de disputes avec les Indiens, la compagnie du Mississippi avait recruté, au début du 18^{ème} siècle, des colons parmi les bagnards et des femmes de réputation douteuse qui devaient former une partie importante de la population de la Nouvelle Orléans. Les planteurs et les commerçants riches, qui représentaient une sorte d'aristocratie exercèrent, pendant un certain temps, une grande influence. Leur position extraordinaire était due à leurs ressources et, avant la Guerre de Sécession, aussi au fait qu'ils maîtrisaient la langue française également par écrit et lui attribuèrent une grande importance comme langue de culture. Conscients du danger de la perte de la langue sous la domination américaine, beaucoup de familles créoles envoyèrent leurs enfants en France pour faire des études. Leur situation changea après la Guerre de Sécession, car les possesseurs de plantations parmi eux furent souvent obligés de vendre leurs propriétés à leurs créanciers. A la suite d'investitions de la part d'Américains et, entre 1830 et 1840, de nouvelles vagues d'immigration d'Allemands, d'Irlandais et d'Italiens ces Créoles francophones sont devenus une minorité dont la seule chance de survie consistait dans l'adaptation à cette nouvelle situation. De ce fait, la Nouvelle Orléans et ses environs furent américanisés plus vite que les régions des bayoux. En plus, avec l'arrivée des Américains, s'est installé un rapport de force entre dominant et dominé. Les Créoles prenaient une attitude dédaigneuse envers les nouveaux-venus. C'est par la fondation du journal *L'Athénée louisianais*, en 1876, qu'ils essayèrent de contribuer à la sauvegarde de la culture française (cf. Breitkopf, 2009, pp. 13 et 14). Mais « puisqu'ils ne pouvaient pas s'imposer économiquement ils s'imposèrent par leurs manières, leur culture raffinée et européenne ». Au moment où ces Créoles, dépourvus de leurs moyens, ne pouvaient plus « conserver cette constante de qualité culturelle », ce sont « les Américains de la haute société » qui prenaient « le relais ».

Mais comme ils étaient « encore plus éloignés de la culture européenne que les Créoles, ils la réinterprétèrent donc à leur manière...s'inspirant de ce que faisaient leurs prédécesseurs ». Le maintien des traditions françaises « ferait partie du souci d'une population élitiste qui, loin des courants majeurs, cherche cependant à se distinguer par l'imitation ou l'adoption de modèles importés » (cf. Lepesqueux, 2007, pg.165).

I.2.2. Les Cajuns

Les Cajuns sont les descendants des Acadiens qui s'étaient installés au cours de 50 ans après la découverte de l'Acadie²², en 1604, dans les provinces actuelles canadiennes de New-Braunschweig et de New Scotland. Ce groupe ethnique désigné aujourd'hui comme « Acadiens » se compose surtout de paysans français, émigrés de différentes parties de la France vers le Nouveau Monde dans l'espoir d'y pouvoir fonder une nouvelle existence. D'après leurs noms de famille, les chercheurs ont reconstitué les provinces de leurs origines qui sont les régions de la côte normande, bretonne, poitévaine et de la Guyenne (cf. Dormon 1983, pg. 8,10 op. cit. Breitkopf 2009, pg. 12). Lorsqu'en 1713, par le traité d'Utrecht, Louis XIV fut forcé de céder les possessions de la France à la Grande Bretagne, le destin des Acadiens qui ne voulaient pas prêter serment à la couronne britannique fut décidé. Considérés par les Anglais comme menace permanente, ils furent chassés, en 1755, de leurs domiciles, dont 6.000 déportés immédiatement, et 5.000 se réfugiaient soit dans le désert ou à Saint Domingue. Un grand nombre d'entre eux furent transportés comme prisonniers de guerre dans des navires anglais vers l'Angleterre et plus tard dans des ports de St. Malo et Morlaix. Cette déportation de 15.000 Acadiens, événement déterminant de l'histoire acadienne, est entrée dans l'histoire sous le nom du *Grand Dérangement* (ibid). La plupart de ces Acadiens s'installèrent, souvent après une véritable odyssée, entre 1765 et 1785, dans les bayoux du sud-ouest de la Louisiane où ils vivaient comme pêcheurs, chasseurs et fermiers. Du fait qu'ils assimilèrent nombre de groupes différents venus après eux ou déjà présents à leur arrivée, beaucoup de ceux qui se

²² Selon Castille il y aurait deux explications différentes pour le nom d'Acadie dont du moins la première semble plutôt invraisemblable : l'une remonte à l'explorateur italien Verrezano qui était au service de François 1^{er}. « La beauté des arbres de cette région » l'aurait fait penser à la splendeur de l'Acadie des Grecs au Péloponnèse, symbole pour « l'innocence et le bonheur ». L'autre vient de l'historien américain Francis Parkman qui tient « que ce néologisme vient d'un mot des Indiens Micmac » (cf. Castille, 2011, pg. 5).

disent *Cajuns* sont effectivement d'origine allemande, espagnole, irlandaise ou indienne (ibid. pp. 12 et 13). Le terme *Cajun* se réfère entretemps à toute la population marquée par la culture française du sud de la Louisiane. Pourtant il est devenu difficile de tirer une ligne bien précise entre les termes *Cajun* et *Créole*. La complexité de la situation se montre aussi dans le fait qu'un descendant des Acadiens se sent *Cajun* même s'il ne parle plus français (cf. Neumann 1985, pp. 15, 19 et 51). Selon Zachary Richard, c'est la femme qui, dans la société acadienne, transmet la culture. Son rôle fut primordial au niveau de la cohésion de la famille et donc de la société surtout pendant l'exil.

Les Acadiens ne furent non seulement séparés de leurs « cousins » du Canada et prirent de ce fait un développement divergent du leur, mais la société des Acadiens arrivés en Louisiane, elle-même, fut divisée à cause d'influences dues au progrès social. Exposés à un conflit entre l'isolement et l'assimilation, dont les forces étaient très puissantes en Louisiane, leur situation est devenue dramatique. Les uns, vivant dans l'isolement, restaient en majorité analphabètes et cultivaient leur foi catholique, leur musique traditionnelle ainsi que leurs traditions de conter des histoires. Pour ne pas perdre leur langue, ceux qui pouvaient se le permettre, envoyèrent leurs enfants en France pour faire des études. D'autre part, « avant la guerre de Sécession, il y avait de nombreuses familles acadiennes qui ont pu grimper l'échelle sociale et faire partie de la classe des planteurs » et s'intégrer de cette manière dans « l'aristocratie locale autant créole qu'anglo-américaine ». Leur « accès au capitalisme » fut donc « basé sur l'esclavage » qui leur a permis « d'acquérir beaucoup de biens matériels ». Mais la société francophone resta néanmoins divisée²³. Ceci mena à une distinction de classe dont – selon Zachary Richard - Alexandre Mouton²⁴ est l'exemple le plus connu.

²³ Cf. Richard, <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>

²⁴ « Son grand-père Salvador fut exilé de Grand-Pré en 1755, l'année où Jean, le père d'Alexandre, naquit. Jean Mouton est arrivé en Louisiane, avec ses parents, du Maryland. Grâce à la fondation (il est spéculateur) de Vermillionville (aujourd'hui Lafayette), Jean Mouton devient un homme riche. Avec une vision tout autre que celle des créoles (qui envoyaient leurs fils en Europe), Jean Mouton, comme la plupart de l'élite acadienne, envoya son fils dans une université de la côte est américaine, Georgetown University à Washington D.C.... Il devient sénateur américain, gouverneur de la Louisiane, propriétaire de 120 esclaves et président de la convention de sécession de 1860. Sa première femme est une créole, Melle Rousseau. Suite à son décès, il épouse une américaine, Melle Jardiner. Alexandre Mouton a pu s'intégrer à l'aristocratie louisianaise d'une façon inimaginable pour la plupart des Acadiens, devenus Cajuns. Son fils ... étudie à West Point et devient général de l'armée sudiste... » (cf. Richard, <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>)

Faisant partie de la classe des planteurs, à laquelle il s'identifiait, il se considérait « Louisiana Créole » mais côtoya plutôt les anglophones. Il se tenait loin de la plupart des Cajuns dont la culture, « associée à l'ignorance et à la pauvreté ... devi(e)nt, autant pour l'élite acadienne que pour les Américains, un objet de ridicule » (cf. Richard, <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>).

Le manque d'éducation des Cajuns qui se trahit parfois dans l'emploi d'un anglais caricatural est à la base d'un portrait peu flatteur, qui pourtant ne les

« empêche pas ...d'en rire de bon cœur ...issus du bas de l'échelle sociale , ils ont été victimes de cette stigmatisation , mais ils sont parvenus à lui conférer une dimension humoristique. Les traits autrefois invoqués pour dénoncer leur ignorance en font aujourd'hui des personnages burlesques ... Au lieu d'une présentation idéalisée du groupe, les Cadiens privilégient souvent l'image du bouffon, d'autant plus accentuée en la présence d'un auditoire à convaincre. Leur attitude est suffisamment ambiguë pour que le public y voie une représentation sincère d'eux-mêmes, sans en percevoir le cynisme. Le mode humoristique qui gouverne la façon dont les Cadiens se donnent à voir relève d'une stylisation qui brouille les distinctions sociales, aboutissant à un portrait lisse et uniforme du groupe. À ce titre, quoique fugitive et superficielle, cette vision offerte aux touristes n'en correspond pas moins à une certaine réalité : celle de l'usage de la dérision et du ridicule comme stratégie de reconnaissance et de distinction » (cf. Le Menestrel, 2002, pg. 470).

Cette autodérision présente dans l'ensemble de la population pourrait donc être considérée comme « un processus de renversement des stéréotypes négatifs du passé ». Le fait que « certaines personnes âgées continuent...de parler des non-Louisianais comme des 'Américains', désignation communément employée au XIXe siècle, ou encore des 'Yankees' », montre leur manque, voire leur refus d'intégration (ibid. pg. 465).

1.2.3. Les Créoles de couleur (Noirs et Hommes de Couleur Libres)

Le groupe des Hommes de Couleur Libres (*free people of colour* ou *Créoles de Couleur*) occupe, dans le mosaïque francophone de Louisiane, une place particulière. Il s'agit des descendants de maîtres blancs et d'esclaves noirs, dont la peau est généralement très claire.²⁵ Du fait qu'ils ont reçu une éducation française soignée à l'exemple de l'aristocratie blanche, parfois même en France, leur niveau d'éducation fut souvent plus élevé que celui des créoles blancs, et leur position sociale supérieure aux Noirs, mais « séparée ». Ils possédaient d'ailleurs eux-mêmes des esclaves à leurs services. Par rapport à leurs « frères de race aux États-Unis », ils furent

²⁵ Manque de femmes blanches, beaucoup de colons avaient des rapports intimes avec des esclaves noires (plaçages). Ceux-ci ont souvent donné la liberté à leurs maîtresses ainsi qu'aux enfants qui sortaient de ces unions.

plus cultivés et leur contribution à la littérature louisianaise n'est pas négligeable. Grands amateurs des arts, de la musique, de l'Opéra, du théâtre, ils étaient aussi engagés au niveau politique pour lutter contre la discrimination. Ce groupe qui se disait « non blanc et non nègre » fut à 90% catholique, en partie très fortuné, et avait comme but majeur d'être accepté par la société blanche. C'est pour cette raison qu'il attribuait une grande importance à la préservation de la langue et de la culture françaises. Du fait que le groupe des Hommes de Couleur Libres ne fut malgré tout cela « ni accepté par les Créoles blancs, ni assimilable aux Noirs, ni américain par sa culture », la plupart d'entre eux se sentirent contraints plus tard à émigrer ou à se « fondre dans une communauté plus large et de langue anglaise », mais tout en gardant pendant longtemps encore « les traits culturels propres, et un attachement pour les livres, les pièces et les tournées venues de Paris.»²⁶ Parmi ceux qui ont essayé de refaire leur vie en France, il faut mentionner Victor Séjour²⁷, ou encore Louis Placide Canonge qui y a connu un certain succès avec sa pièce *Le Comte de Carmagnole*²⁸, inspirée de Hugo et de Musset (cf. Griole, 1986, pp. 72 – 74 et 98).

En 1809, on constata que 63 % de la population de la Nouvelle Orléans avaient une part plus ou moins élevée de sang africain.²⁹ A cause de cette situation multi-culturelle, il fallait redéfinir le terme créole : jusqu'alors, on avait désigné par « créole » tous les habitants blancs de la Louisiane dont les ancêtres venaient de France. Du fait que les Hommes de Couleur Libres, qui avaient aussi des ancêtres africains mais dont la peau fut plus claire que celle de ceux-ci, se nommaient « créoles » pour se distinguer des Noirs, on commença à utiliser ce terme également pour toute la population de couleur mixte (cf. Filan 2011, pg. 21).

Le groupe des Créoles noirs se compose des descendants des esclaves importés jadis en Louisiane, dont la majorité venait du Sénégal, et des esclaves libres venus pendant la Révolution Française en 1789 ou à la suite de l'insurrection de Saint Domingue en 1802. Ces derniers avaient l'avantage de parler déjà français.

²⁶ Le nombre de Créoles de Couleur augmentait de 16710 en 1830 à 18647 en 1860 (cf. Griole, 1986, pg. 72).

²⁷ Victor Séjour, fils d'un marchand de la Nouvelle-Orléans, Homme de Couleur malgré sa peau très blanche, écrivain qui s'inspire d'Alexandre Dumas, se rend à Paris où il reçoit un bon accueil en faisant jouer plusieurs de ses drames et y mourra en 1857.

²⁸ Griole cite « Le Comte de Camargnole » (sic !) (cf. Griole, 1986, pg. 98).

²⁹ Selon le degré d'ancêtres noirs, on distingue les *Octorons* (avec un grand-parent noir), les *mulâtes* (avec un parent blanc et un noir) ou bien les *Sacatras* (avec un grand-père blanc) etc. (cf. Breitkopf 2009, pg. 15).

Le processus de l'émancipation des esclaves noirs fut favorisé en Louisiane par le fait qu'il n'y avait pas assez de femmes blanches. Comme le Code Noir, introduit en 1724, défendait des mariages mixtes, beaucoup de colons choisissaient donc des maîtresses parmi les esclaves noires. Si celles-ci ont eu un enfant, le père donna souvent la liberté à la mère et à l'enfant auquel il garantissait une bonne éducation. C'est ainsi que se forma une élite cultivée de Créoles Colorés en Louisiane qui contribua à la floraison d'une presse française. Selon des statistiques, en 1850, 80% de la population des Créoles Colorés savait lire et écrire en français (cf. Breitkopf, 2009, pp. 14 et 15, et Filan, 2011, pg. 20).

I.2.4. Les indiens

A leur arrivée en Louisiane, les Blancs tombèrent sur les Indiens, premiers possesseurs du territoire, qui se composaient de divers groupes ethniques, pas toujours apparentés. Celles-ci montraient aussi, en ce qui concerne leurs langues, une extrême diversité. Selon des rapports historiques, les premiers contacts des Français avec les autochtones auraient été, à part quelques démêlés, relativement pacifiques. Certaines sources confirment que, contrairement aux immigrés anglais au nord, les Français ne percevaient pas les autochtones comme des concurrents, et de ce fait, les relations franco-indiennes, contrairement à celles des Indiens avec les Anglais et plus tard avec les Américains, demeuraient rarement difficiles jusqu'au traité de Paris de 1763. Le fait que la plupart des Amérindiens étaient alliés aux Français, en faisait doublement des ennemis des Anglais.³⁰ C'est ainsi que le nom donné par les Américains à la Guerre de Sept Ans de *French and Indian War* (« guerre contre les Français et les Indiens ») illustre très bien l'imbrication des alliances franco-indiennes dans cette guerre.

La stratégie de la France pour s'assurer de l'appui des peuples indiens dans la défense de ses nouveaux territoires fut d'obtenir des alliances par des cadeaux, des mariages entre des officiers français et des femmes autochtones, et la conclusion de contrats dont témoigne l'existence de quelques documents sur l'achat de terres (cf. Castille, 2011, pp. 12 et 13). On dit que les relations établis par les Français avec les populations autochtones furent plutôt cordiales (bien que paternalistes) sauf avec les

³⁰ Castille mentionne, qu'au cours du « Grand Dérangement », les Acadiens furent aidés par les Indiens qui les cachaient dans les forêts, car les Micmacs et des Abénaquis haïssaient les Anglais.

Iroquois avec lesquels ils furent souvent en guerre. Au début, les colons furent même encouragés d'épouser des femmes indiennes pour renforcer les liens franco-indiens et de produire des enfants avec celles-ci. Le nombre des nations amérindiennes alliées était remarquable. Pour maintenir son empire en Louisiane et contrôler la région jusqu'à l'embouchure du Mississippi, la France pouvait compter sur l'appui d'un grand nombre de nations, dont les Chactas (ou Choctaw), les Crics, les Natchez, les Oumas (ou Houmas), les Nakotas, les Lakotas, etc.³¹ Castille mentionne encore les Tunica-Biloxi.

La France, consciente de sa vocation civilisatrice, avait l'intention de christianiser les peuples indiens et de les instruire dans les vertus chères à elle-même, donc de les franciser. A cet effet, à partir des années trente du 17^{ème} siècle, des enfants indiens furent souvent enlevés à leurs parents pour être éduqués dans des écoles missionnaires ou même envoyés en France pour faire des études. Les tentatives d'assimiler les Amérindiens se sont pourtant révélées assez vite utopiques. Le « programme de francisation », lancé par le puissant ministre Colbert en 1668 est resté un rêve non réalisable, comme en témoigne la mère Marie de l'Incarnation : « C'est pourtant une chose très difficile pour ne pas dire impossible de les franciser ou civiliser ... On fait plus facilement un Sauvage avec un Français qu'un Français avec un Sauvage. » Dans les *Relations des jésuites* on pouvait lire que les « Sauvages » se sont montrés réfractaires à la francisation et « ne se soucient guère d'apprendre nos langues ». En France, on se faisait d'ailleurs vraiment des soucis quant aux mœurs des Français dans les colonies, qui semblaient se dégrader avec la séparation de la mère patrie, car il y en avait qui, tout en se rendant compte du caractère inutile de leur entreprise, se sont mis, à leur tour, à apprendre les langues des « Sauvages ». Certains jeunes gens sont même allés habiter chez les Amérindiens où ils espéraient trouver ce que la civilisation européenne ne pouvait pas leur fournir.³² René, héros de l'ouvrage homonyme de Chateaubriand,

³¹ En Amérique du Nord, les Français pouvaient compter sur presque tous les Algonquins du Canada, de l'Acadie et du sud des Grands Lacs (aujourd'hui en territoire américain), c'est-à-dire les Abénaquis, les Micmacs, les Montagnais, les Malécites, les Algonquins, les Hurons, les Outaouais, les Saulteux (Ojibwés), les Cris, les Ériés, les Pieds-Noirs, les Illinois, les Miamis, les Poutéouatamis, etc. (cf. <http://memory.loc.gov/intldl/fiahtml/fiatheme3.html#track1>).

³² « M. de Sénonville, gouverneur du Canada, écrivait à Louis XIV, en 1685 : 'On a cru longtemps qu'il fallait approcher les sauvages de nous pour les franciser; on a tout lieu de reconnaître qu'on se trompait. Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus Français, et les Français qui les ont hantés sont devenus sauvages. Ils affectent de se mettre comme eux, de vivre comme eux' » (cf. Histoire de la Nouvelle-France, par Charlevoix, vol. II, p. 345, op. cit. Alexis de Tocqueville (1835), *De la démocratie en Amérique* I deuxième partie pg. 151, disponible sur http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_t1_2.pdf .)

qui, jeune Français désabusé et frustré par ses compatriotes, trouve refuge dans le désert et devient le martyr de la colonisation, en est un exemple.³³ Le contact entre les Blancs et les Indiens a inspiré des mythes parfois loin de la réalité (cf. III.4).

Parmi les personnages qui ont contribué à transmettre une image authentique des Indiens de la Louisiane il faut mentionner Antoine-Simon Le Page du Pratz, qui, à l'âge de 23 ans s'est embarqué à La Rochelle pour se rendre en Louisiane, où il a vécu de 1718 à 1734. Installé d'abord comme planteur de tabac à Natchez, et lié à une esclave des Indiens Chitimacha, il exploitait aussi des esclaves. Ses contacts quotidiens avec les Natchez, lui ont permis de compter le chef guerrier Serpent tatoué parmi ses multiples amis. Son retour, en 1728, à la Nouvelle Orléans l'a fait échapper à un massacre des Natchez parmi 250 colons. Ce n'est que presque 20 ans après son retour en France qu'il commença à écrire ses *Mémoires sur la Louisiane*, qui apparurent dans le périodique parisien *Journal Œconomique* entre 1751 et 1753 comme prélude à son *Histoire de la Louisiane*, éditée en trois volumes en 1758. Cet ouvrage fournit un rapport précis sur le soulèvement des Natchez de 1729, ensemble avec une description ethnographique de cette nation indienne dont il évoqua avec une précision minuscule l'histoire, la langue, les structures familiales, l'organisation sociale et les rites religieux et funéraires. Son but fut de fournir aux colons la base pour une compréhension des Indiens, qu'il jugea indispensable pour l'établissement de bonnes relations et pour le succès de la colonisation. En même temps il a donné des conseils quant à l'agriculture, le commerce et le traitement des esclaves noirs (cf. The Library of the Congress, <http://international.loc.gov/intldl/fiahtml/fiatheme1d4.html>).

Si les Français avaient, au début, considéré leurs activités de missionnaires en Louisiane comme altruisme favorable aux populations indigènes, leur fonction cachée était quand-même d'inculquer le sens de la subordination aux populations autochtones, classées aux plus bas échelons de la société coloniale. Poussées par une vocation civilisatrice, ils s'étaient considérés comme « pères et amis » des Indiens et les avaient traités comme des enfants qu'il fallait élever à un niveau d'éducation plus élevé. L'idéal exprimé dans *Atala* de Chateaubriand fut leur conversion au christianisme.

³³ Chateaubriand publia *Atala*, apparu en 1801 et *René*, apparu en 1802, ensemble avec le reste de son manuscrit de 2000 pages dans ses oeuvres complètes en 1826 : *Les Natchez et Voyage en Amérique*.

Les Indiens, restés réfractaires quant à l'abandon de leurs coutumes, au christianisme, au sédentarisme et à l'assimilation n'ont pas changé leur attitude sous le règne américain. Leur refus du travail forcé fut la raison pour laquelle les Américains optèrent rapidement pour l'esclavage des Noirs et l'extermination des autochtones jusqu'à leur quasi-génocide. Une description ironique de leur extermination aux États-Unis nous fut donnée par Alexis de Tocqueville (1805-1859) dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*³⁴ :

« Les Espagnols, à l'aide de monstruosité sans exemple, en se couvrant d'une honte ineffaçable, n'ont pu parvenir à exterminer la race indienne. Les Américains des États-Unis ont atteint ce résultat avec une merveilleuse facilité, tranquillement, légalement, philanthropiquement, sans violer un seul des grands principes de la morale aux yeux du monde. On ne saurait détruire les hommes en respectant mieux les lois de l'humanité. »³⁵

Pour ne pas mourir de faim après la disparition du gibier dont la chasse et le commerce des peaux contribua à la richesse de certains Blancs, un grand nombre d'autochtones fut forcé de quitter les territoires ancestraux, ou bien de partir en guerre. En se dirigeant vers l'ouest, il se trouvèrent confrontés à des conflits avec d'autres tribus. Après la vente de la Louisiane aux États-Unis, ceux-ci commencèrent dès 1806 par des déportations systématiques pour intégrer les survivants des différents peuples amérindiens au système des « réserves »³⁶. Leurs terres furent redistribuées à de nouveaux acquéreurs, mais beaucoup de toponymes d'origine indienne sont restés, comme p.ex. Houmas (ou Oumas) ou Bâton-Rouge³⁷, dont la nouvelle capitale louisianaise a gardé le nom français (cf. Griolet, 1986, pg.19), ou encore Atchafalaya (la plus grande étendue d'eau et de végétation aquatique de la Louisiane), Avoyelles (une paroisse), Calcasieu et Catahoula (un lac et une paroisse), Pananière

³⁴ De Tocqueville, 1835

http://classiques.ugac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_t1_2.pdf

³⁵ Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-2histoire.htm#6_Le_prob%C3%A8me_indien

³⁶ « Les 'réserves' furent gérés par le Bureau des affaires indiennes (*Bureau of Indian Affairs*) qui, en 1824, fut mis sous la responsabilité du ministère de la Guerre (le War Department). Le Congrès des États-Unis autorisa officiellement ces déportations par l'adoption, le 28 mai 1830, de l'*Indian Removal Act* ('Loi sur le déplacement indien'); notons l'usage du mot *removal* ('déplacement') au lieu de *deportation* ('déportation'), (cf. *ibid.*) .

³⁷ « Lemoyne d'Iberville qui reconnaît le lieu dès 1697-1698, y établit une concession et décrit Bâton-Rouge comme ' un may sans branches, rougy de testes de poissons et d'ours attachés en sacrifice ' » (cf. Griolet, 1986, pg. 19).

(le nom d'un arbre et d'une ville) etc., et le mot « bayou » lui-même qui vient d'un terme choctaw qui désigne une rivière ou un torrent (cf. Castille, 2011, pg.12).

Les traces que l'attitude paternaliste des Français vis-à-vis des Amérindiens a laissées chez les Américains se montrent très bien dans la déclaration d'un juge fédéral, John Marshall, dans son arrêt de l'affaire *Nation Cherokee* de 1831 :

« Il serait peut-être préférable de désigner les tribus indiennes par le vocable de 'nations indigènes dépendantes', car elles possèdent des terres que nous (les États-Unis) revendiquons sans tenir compte de leur volonté, et nous ne pourrions entrer en possession de ces terres que lorsqu'elles n'en seront plus propriétaires. Les Indiens sont aujourd'hui sous tutelle. Leurs relations avec les États-Unis ressemblent à celles qui existent entre un pupille et son tuteur. »³⁸

Le but des Américains fut d'affirmer leur « puissance de feu » et leur souveraineté en créant un cadre juridico-légal dominant ces groupes, qui finissait par produire des aliénations. La création de réserves ségréguées, où des officiers exerçèrent souvent un régime tyrannique, fut justifiée par la représentation des peuples indigènes comme des sauvages défiant l'autorité impériale, irrémédiablement belliqueux et ennemis invétérés de la civilisation. Cette forme extrême de contrôle social à laquelle les Indiens furent soumis produisit des problèmes énormes pour eux au niveau psychologique et social. L'image du « bon sauvage » fut définitivement effacé.

Après l'indépendance, le sort des Indiens s'était aggravé. Considérés comme «sauvages» par les Américains comme auparavant par les Français, la Constitution les traita comme des nations étrangères tenues pour hostiles. Les dirigeants américains attribuèrent les relations avec les indigènes même au secrétaire de la Guerre. Le but du Président Thomas Jefferson fut de les convaincre à vendre leurs terres et adopter l'économie agraire tout en abandonnant leurs coutumes tribales pour devenir des citoyens américains qui bénéficient des «vertus de la civilisation». ³⁹ Dans ce processus, la question des langues autochtones n'a jamais été prise en considération par les dirigeants américains. L'adoption des politiques linguistiques restrictives faisait partager le même sort à la population indienne et francophone. C'est ainsi qu'à

³⁸ Source : http://www.acl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-2histoire.htm#6_Le_prob%C3%A8me_indien

³⁹ En 1868, La Indian Peace Commission (citée dans *Report of the Commissioner of Indian Affairs*, Government Printing Office, 1887) recommandait de pacifier les tribus des Grandes Plaines (ibid.).

partir des années 1880, un grand nombre d'enfants indiens furent forcés de fréquenter des écoles unilingues anglaises. La ressemblance de cette mesure à l'exemple donné auparavant par des écoles missionnaires françaises à la Nouvelle Orléans ainsi qu'aux mesures prises en France même pour unifier la langue dans l'Hexagone, est frappante. « Dans ces écoles, on imposait des punitions très sévères à l'encontre des élèves surpris à utiliser leur langue ancestrale. Une telle politique s'est poursuivie jusque dans les années 1960 ». Comme on attribuait un grand nombre des ennuis à des « différences linguistiques », on était persuadé que « l'identité de la langue entraînerait aussi l'identité des sentiments et de la pensée », d'où la suppression des dialectes considérés comme « barbares » (cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm).⁴⁰

Bien qu'en Louisiane, la population indienne soit en diminution constante, on y comptait encore 15.000 autochtones francophones en 2009, dont le plus grand nombre des Oumas (Breitkopf 2009, pp. 15–16). Ceci semble d'autant plus étonnant que, selon les rapports des missionnaires du début de la colonisation, on avait l'impression que la langue française ne fut pas acceptée par les Indiens. Apparemment un assez grand nombre d'Indiens a fini par adopter la langue française et à accepter le mode de vie européen (cf. Havard/Vadnal, pp. 334-336, op. cit. Ibid.). Jusqu'à leur quasi extinction au 19^{ème} siècle, il y en avait qui parlaient le français et les langues vernaculaires. Dans la paroisse Terrebonne, parmi les habitants de l'Isle-à-Jean-Charles, on pouvait même encore entendre parler des Indiens « avec l'accent du Poitou » (cf. Griolet, 1986, pg. 104).

I.3. Les variétés de la langue française en Louisiane et leur statut socio-linguistique

En fonction de la provenance des groupes immigrés en Louisiane au cours de siècles, les chercheurs distinguent trois variétés de la langue française en Louisiane : le

⁴⁰ En 1881, l'écrivaine **Helen Hunt Jackson** (1830-1885), activiste pour les droits des *Native Americans*, publia un « violent réquisitoire contre cette politique dans un volume au titre évocateur: *A Century of Dishonor : A Sketch of the United States Government's Dealings With Some of the Indian Tribes* ('Un siècle de déshonneur : une ébauche des ententes du gouvernement des États-Unis avec certaines tribus indiennes') ». (cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-2histoire.htm#2_La_colonisation_fran%C3%A7aise)

français colonial, remplacé aujourd'hui par le français standard hexagonal, le français cajun et le créole louisianais. Pourtant il faut – selon Neumann-Holzschuh – tenir compte du fait, qu'en Louisiane la répartition linguistique ne correspond pas forcément à l'appartenance à une certaine ethnie. C'est ainsi que dans la paroisse de St. Martin, il y a beaucoup de Blancs *créolophones*, tandis que dans la région des prairies on désigne souvent les gens de couleur qui y vivent comme *Cajuns*. Grâce au contact des groupes différents entre eux, les habitants francophones de la Louisiane ont développé la faculté du *code switching*, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux savent s'adapter à leurs interlocuteurs et passent sans difficultés, selon la nécessité des circonstances, du français standard moderne, par le français cajun, au créole louisianais. Le choix dépend du statut de chaque variété à l'intérieur de la communauté linguistique ainsi que du jugement qu'un locuteur porte sur lui-même et qui peut différer de la langue dont il se sert normalement. De ce fait il est très difficile d'obtenir des chiffres précis quant au nombre ou à l'appartenance des locuteurs à un certain groupe linguistique (cf. Breitkopf, 2009, pp. 18 et 19).

En 1971, Griolet rapporta avoir rencontré des personnes qui « parlaient encore un français vieilli, rugueux, dialectal, souvent très anglicisé, enrichi de termes indiens ou de néologismes – mais pour l'essentiel un français encore compréhensible ». Il estimait que leur nombre montait à « des dizaines de milliers de personnes, peut-être davantage ». Leur parler aurait été semblable à celui des paysans de l'ouest de la France (cf. Griolet, 1986, pg. 8). Ceci se comprend quand on considère le fait que la plupart des immigrants du début du 17^{ème} siècle venaient du « petit peuple et des représentants de la petite noblesse provinciale de toute la France, mais surtout du Poitou, de la Bretagne, du Perche, de la Normandie, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Isle (sic !) de France » (cf. Castille, 2011, pg. 4). Le minuscule groupe acadien qui a « sans aucun soutien extérieur, sans écoles, sans journaux...maintenu tant bien que mal son parler archaïque » parle un patois qui est « à beaucoup d'égards ...plus proche de celui des paysans de Molière que ne l'est le français de nos jours à Paris » (cf. Griolet, 1986, pg. 104). En 2011, du moins pour ce qui est de la Nouvelle Orléans, on pouvait constater que la langue française avait disparu de la communication des gens, mais pas de certains noms de rues, des enseignes commerciales etc. (cf. II.1. Les lieux de mémoire en Louisiane).

Quant au statut socio-linguistique, le prestige de la langue fut soumis à des altérations au cours de l'histoire. A l'époque coloniale c'était le français créole qui jouissait du plus haut prestige (qu'il pouvait garder même sous la domination espagnole), dont le

successeur est aujourd'hui le français standard, suivi par le français cajun et le créole louisianais au dernier rang. Après la défaite dans la Guerre de Sécession, la situation changea en faveur de la langue anglaise. La population francophone qui utilisa sa langue au début comme signe de protestation contre la dominance américaine, a dû se rendre compte qu'à la suite de l'interdiction successive de son utilisation en public et par crainte de représailles, elle fut de plus en plus dégradée. Ceci avait comme effet une *haine de soi*, phénomène que l'on trouve souvent dans les colonies, mais ici c'est la population francophone qui est dans la situation du dominé. Les enfants qui avaient même honte de leur langue maternelle se sentaient inférieurs par rapport à leurs camarades anglophones. La conséquence fut un changement linguistique dans la génération suivante.

Menacée de disparition, la langue de la minorité francophone dispersée dans l'Acadiana a quand-même su garder son charme local, pas toujours facilement compréhensible. Elle ne représente plus une question politique comme au Québec, mais, tout en gardant une certaine fonction identitaire, elle sert aux louisianais francophones qui luttent pour la sauvegarde de leur langue comme expression de leur caractère particulier, à communiquer leur « spécificité d'une façon compréhensible pour un public francophone international... » (cf. Richard, Zachary <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>).

1.3.1. Le français colonial

Le français colonial, appelé aussi *français créole*, est la variété la moins influencée par l'anglais après 1803 et où l'on ne trouve pratiquement pas de mots d'emprunt anglais. Pourtant ses locuteurs, en majeure partie les descendants directs des premiers colons blancs immigrés en Louisiane, furent obligés d'inventer, selon les règles lexicogrammaticales de leur langue maternelle, des mots qui leur manquaient dans leur nouvel entourage. Comme les colons venaient des régions de la France et de couches sociales différentes, cette langue a dû montrer quand-même une grande hétérogénéité. Sa reconstruction ne pourrait donc être que virtuelle, car

« Pendant deux siècles, la France a totalement ignoré cette langue périphérique qui ne lui était pas étrangère mais était restée très proche, au contraire, du substrat le plus populaire et le plus archaïque de sa propre culture » ... (Griolet 1986, pg. 317).

Du fait que l'on y trouve certains archaïsmes, elle fournit aux chercheurs des indices précieux pour la reconstruction de certaines formes linguistiques, surtout dans le

domaine lexical, qui prévalaient à l'époque en France. Cette variété, parlée en 1970 encore par 3.000 à 4.000 personnes, mais disparue entretemps avec ses locuteurs, fut remplacée aujourd'hui par le français standard hexagonal, qui a gardé pourtant certaines caractéristiques dialectales et régionales (cf. Griolet 1986, pp. 17 et 18 et Breitkopf 2009, pp. 16 et 17).

I.3.2. Le français cajun

Le français cajun, appelé aussi français cadien ou cadjin, est la variété la plus répandue en Louisiane. Ses sources se trouvent dans le français acadien parlé dans les provinces francophones du Québec, du Maine et dans les provinces maritimes de l'est du Canada. Des formes archaïques et un certain lexique donnent à beaucoup de chercheurs l'impression qu'il s'agit d'une forme de la langue française qui a dû exister en France au 17^{ème} siècle. Le français cajun a été emmené en Louisiane par les Acadiens chassés des provinces maritimes canadiennes en 1755 au cours du *Grand Dérangement*. L'analphabétisme, l'isolement dans lequel la population vivait dans les bayous et le manque de contact avec la France, aussi bien que les influences dus à des contacts avec d'autres langues, ont contribué à une aliénation linguistique de l'acadien original (cf. Smith-Thibodeaux, 48-49, op.cit. Breitkopf, 2009, pg, 17 et Neumann-Holzschuh, 2008, pg.41). Neumann-Holzschuh parle d'une discontinuité spaciale entre les différentes aires acadianophones due au *Grand Dérangement*. Par conséquent, il y aurait eu lieu une rupture de l'unité acadienne qui aurait causé un développement indépendant des variétés acadiennes pendant plus que deux siècles. Si l'on veut savoir sur quel point le français cajun s'est éloigné du français parlé dans l'Hexagone, on tombe sur la difficulté du point de référence, car celui-ci ne correspond pas – selon Chaudenson (1981, 33 op. cit. Neumann-Holzschuh 2008, pg. 43) – au français standard actuel, mais à un « français reconstitué, et par conséquent théorique » qui est la langue des colons. En plus, l'influence mutuelle du *français cajun* et du *créole louisianais* représente une particularité louisianaise qui a emmené certains chercheurs à penser que le cajun est, parmi les variétés acadiennes, la « variété la plus avancée » qui, de ce fait, est d'un grand intérêt pour les recherches créoles (cf. ibid. pp. 41 et 48, et Baronian 2005).

« Le français louisianais moderne, appelé cadien, est le produit de la confrontation de plusieurs variétés de français y compris le français 'colonial' et 'acadien' du 18^e siècle et le français de la 'société de plantation' du 19^e siècle, pour ne pas exclure

l'influence du créole louisianais. Mais dans l'esprit des Louisianais, et souvent dans celui des chercheurs, c'est la contribution acadienne qui l'emporte toujours » (cf. Rottet 2005b, pg. 213 op.cit. Neumann-Holzschuh 2008, pg. 51.)⁴¹

I.3.2.1. Particularités du Français Cajun

I.3.2.1.1. Phonétique et phonologie

Le **Français Cajun** ressemble, au niveau de la phonétique, à l'Acadien, mais il y a des différences locales, comme p. ex. la conservation du *h aspiré*, qui, dans le français standard, reste muet. Devant des voyelles occlusives, les [t, d] et [k, g] sont souvent palatalisés, c'est-à-dire que /k/ et /tj/ sont prononcés comme /tʃ/ (p.ex. *Tiens* comme /tʃɛ̃/ et *queue*, *cuillère*, *quelqu'un* comme /tʃø/, /tʃujijɛr/, /ʃɛlkoɛ̃/). De même, /g/ et /dj/ deviennent souvent /dʒ/ (parfois aussi /ʒ/) devant des voyelles (*bon dieu* et *gueule* deviennent /bɔ̃ dʒø/ et /dʒœl/ ou bien /bɔ̃ ʒø/ et /ʒœl/). Cela explique aussi le développement du terme *Cajun* qui vient d' *Acadien*. /ɛv/ suivi d'une consonne, devient souvent /ar/ ou /ar/ (*perdre* est prononcé comme *pardre* ou bien *mer* comme *mar*). La lettre *r* dans des mots se terminant par *bre* se trouve souvent élidée (*libre*, *arbre*, *timbre* deviennent ainsi *lib'*, *arb'* et *timb'*). On trouve également souvent une inversion de *re* qui devient *er* (*s'entretenir* devient *s'enterténir*). On rencontre ce phénomène, typique pour le glissement d'une langue dans une autre, d'ailleurs aussi au Berry, où l'on peut entendre à la place de *fourmi* aussi *fromi* (cf. Fortier 2011, 184). *Oui* se fait entendre comme *oua* ou bien même comme *ouaille*, et, dans quelques mots, le *o* ressemble à *ou*, c'est-à-dire *homme*, *comme* et *chose* sont prononcés comme *houme* (avec *h aspiré*!), *coume* et *chouse*. Dans quelques régions, le /ɛ̃/ n'est pas nasalisé et devient /ɔn/ (*chien*, *bien* et *acadien* ressemblent à *chionne*, *bionne* und *acadjonne* ou *acajonn*). On conserve pourtant les voyelles nasalisées moyennes et ouvertes +*n* (*vilaine* [vilɛ̃n]). En vue du fait qu'en France, il y avait dès le 16^{ème} siècle une tendance vers une dénasalisation, ceci représente un archaïsme. Devant un [r] souvent apical, le [a] devient [ɛ] resp. [æ] (*cher* [ʃæʀ]), mais le [e/ɛ] est prononcé ouvertement comme p.ex. *Américains* [amarikɛ̃]. On prononce *oi* souvent comme *wè*. Le *v* devant *oi* est élidé. Les mots avec

⁴¹ On peut entendre cette langue et en trouver une transcription sur le site du CODOFIL <http://www.codofil.org/mp3s/felixrichard.mp3>

la terminaison *et* ou *'ait* sont prononcés comme *é* (*du lait* devient *du lé*, *un poulet* devient *poulé*), *rien que* devient souvent *rinque*, *'inque* ou *y'inque* et remplace *seulement*. La coïncidence des voyelles [ã] et [ɔ̃] est pourtant une tendance qui existait déjà dans le vieux français et que l'on trouve également dans le français populaire actuel (cf. Valdman 1996, Dorais 1993 et Maury/Tessier 1991 op.cit. Pöll 1998, pp. 83 et 89, et http://de.wikipedia.org/wiki/Akadisches_Franz%C3%B6sisch).

I.3.2.1.2. Morphologie et syntaxe

Dans le *Cadien/cajun* on trouve des formes qui passent comme typiquement acadiens, mais en fait elles résultent d'un français plus ancien et dialectal, comme p.ex. la terminaison du verbe dans la troisième personne au pluriel *-(i)ont* (*ils travaillent* contrairement au français standard *ils travaillent*).⁴² *Avoir* est utilisé généralement comme verbe auxiliaire (p.ex. *il a revenu* contrairement au français standard *il est revenu*). Certains linguistes y voient un anglicisme morphologique. Souvent les verbes irréguliers sont déclinés d'une manière régulière (p.ex. *ils font*, *vous disez*, *ils avont* contrairement au français standard *ils font*, *vous dites*, *ils ont*). Selon Neumann-Holzschuh, il faudra faire encore des recherches quant à la question si les formes de l'imparfait cadien/cajun *ontvaient*, *sontaient* doivent être considérées comme des formes historiques ou comme d'innovations, ce qui serait le signe d'un étiolement linguistique. En Louisiane, on peut constater la disparition de certains phénomènes grammaticaux, qui sont pourtant encore en vigueur dans d'autres régions acadianophones, comme le *subjonctif de l'imparfait*. Celui-ci est remplacé par un infinitif, même si le sujet de la phrase principale n'est pas identique à la subordonnée. Dans ce contexte, le *que* disparaît la plupart des temps (« Il a fait un gros plancher pour *nous autres* danser dessus »). Il s'agit donc de tendances en direction de simplifications dans le domaine de la syntaxe (cf. Stäbler 1995, pg. 81 op.cit. Neumann-Holzschuh 2008, pg. 48). Dans des phrases hypothétiques on emploie souvent le *Conditionnel*. L'expression populaire louisianaise *être après faire quelque chose pour être en train de faire quelque chose* fut probablement amenée par les colons en provenance du Languedoc vers la fin du 18^{ème} siècle (cf. Mercier 2011, pg.181).

⁴² Selon Byers (1988) et Rottet (2004) on peut distinguer deux grandes régions : Les *paroisses* (Acadia, Assumption, Lafayette et Vermillion) situées au centre et à l'ouest, où l'élément acadien est prépondérant, et les *paroisses* Avoyelles et Evangéline au nord ainsi que St.Martin au centre où l'on ne le trouve guère ou pas du tout. La *paroisse* Lafourche au sud-est occupe une place particulière.

Le *je* collectif habituel dans l'Acadien (l'emploi du pronom *je* à la place de *nous* en relation avec la terminaison du verbe –*ons* comme p.ex. *j'avons, je sons* pour *nous avons, nous sommes*) a été probablement remplacé en Louisiane très tôt par *on* resp. par *nous-autres* (cf. Neumann-Holzschuh 2008, pp. 43 et 45-46).

Les pronoms démonstratifs *ce, cet, cette, ces* sont souvent renforcés par *là* et *ça* (*la chemise- ça*) ou bien on se sert de la forme archaïque *c'ti*. En ce qui concerne les pronoms relatifs, on constate deux tendances : Ou bien on les laisse tomber, ou bien on se sert du pronom interrogatif *quoi* à la place de *,que'*. D'autre part on rajoute souvent *'que'* à des endroits où cela n'est pas le cas dans le français standard (p.ex. *comment que*). Devant un antécédant, *'ça'* peut se transformer en pronom relatif, comme p.ex. « *Il voulait manger du dinne ça m'sieur le roi avait* » (cf. Brandon 1955, pg. 452 op.cit. Neumann Holzschuh 2008, pg. 49 et Chaudenson 1989, pp. 111-113).

On constate également des simplifications au niveau de la formation du pluriel des noms (*chevals au lieu de chevaux*) et des nombres. Le remplacement de *'nous'* par *'on'* sert aussi bien à la simplification du paradigme verbal que la neutralisation des différences des genres des adjectifs et des pronoms personnels (*eux, ils* ainsi que *ça* s'emploient pour le féminin et le masculin) (cf. Pöll 1998, pg. 89). De même, on supprime la différence entre les cas en employant p.ex. *les* aussi pour *leur*. On dit p.ex. « *tu les offrais ça* » au lieu de « *tu leur offrais ça* » (cf. Chaudenson 1989, pg.103) et on remplace *je* et *tu* par *moi* et *toi*. Les pronoms possessifs sont fortifiés par des pronoms personnels (*son papa à lui*) (cf. Neumann-Holzschuh 2008, 48 et Chaudenson 1989, 107).⁴³ Dans le cadre de la syntaxe, on rencontre parfois des empreintes anglophones, comme p.ex. « *Y'où se que t'arrive de?* » (*Where are you coming from?*) ou « *Merci. Tu es le bienvenu* » (*Thank you. You're welcome*) et « *Pour faire les enfants apprendre l'anglais* » (*to make the children learn English*) au lieu de « *pour faire apprendre l'anglais aux enfants* » (cf. Pöll 1998, pg. 90 et http://de.wikipedia.org/wiki/Akadisches_Franz%C3%B6sisch).

I.3.2.1.3. Lexique

Du point de vue lexical, le *Cajun* est généralement pareil à l'Acadien.⁴⁴ On y trouve un grand nombre d'expressions en provenance du domaine maritime (des «termes

⁴³ Ce processus de transformation « auto-régulatif » de la langue doit être considéré sans doute dans le cadre de l' *étiolement linguistique* en Louisiane. Selon une théorie de Chaudenson, ces tendances évolutives aboutiront dans les langues créoles.

⁴⁴ Concernant le lexique du *Cajun* et de l'Acadien voir Neumann-Holzschuh 1991 op.cit. Pöll, 1998, pg. 90.

maritimes») aussi bien que du «vocabulaire des Iles», répandu grâce aux contacts administratifs et commerciaux dans l'ancien empire colonial français, comme p.ex. *maringouin* pour *moustique* ou *habitant* pour *cultivateur* (cf. Pöll, 1998, 90). A part des dialectalismes, on tombe aussi sur un nombre d'archaïsmes, comme p.ex. *almanaque* (*calendrier*), *cabri* (*chèvre*), *chambre à bain* (*salle de bains*), *naviguer un char* (*conduire une voiture*), *chaste-femme* (*sage-femme*), *enqueler*, *barrer* (*fermer à clef*), *paré* (*prêt*), *grouiller* (*bouger, déplacer*), *par rapport à* (*à cause de*), *menterie* (*mensonge*), *bailler* (*donner*), *ployer* (*plier*), *vous-autres* (*vous*), *s'adonner* (*s'entendre*), *tout quelqu'un* (*tout le monde*), etc.

En outre, on peut constater aussi des innovations et des indigenismes, qui se manifestent entre autres dans les adstrats indiens dans la toponymie. C'est ainsi que le terme *bayou* vient du mot choktaw BAYUK et signifie 'petite rivière'. En plus, quelques noms d'animaux sont d'origine indienne, comme *chaoui* pour *raton laveur* ou *ouaouaron* pour une *grenouille géante*. Ce terme fut importé d'Acadie, mais remonte aussi à des racines iroquois (cf. Le Nouveau Petit Robert 2009, 1769). Au sud-est de la Louisiane, on appelle un alligator *caïman* ou bien, dans les autres parties du pays, *cocodrie* ou *cocodril*. Le serpent est d'ailleurs féminin en Louisiane. Parmi les influences espagnoles, on trouve une saucisse (*chorizo*), appelée *tchourize/chaourize*, ou *la gniappe* qui est un petit cadeau que l'on offre à un client (*la ñapa añadidura*). L'influence anglaise croissante se fait voir dans des anglicismes, comme p.ex. *watcher* au lieu de *regarder* et *huile* (en anglais *oil*) pour *pétrole*. Certains mots ou même des parties entières de phrases sont aussi remplacés par leurs équivalents anglais, comme p.ex. «*east d'ici*» (*à l'est d'ici*), «*les breaks n'ont pas travaillé*» (*les freins n'ont pas fonctionné*) etc. (cf. Pöll 1998, pg. 90 et Neumann-Holzschuh 1991, pg. 134). On trouve aussi des mots empruntés de l'anglais comme *Je vous phonérai back* au lieu de *Je vous rappellerai*. Dans certaines régions on emploie *septante*, *huitante* et *nonante* à la place de *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* tel que c'est le cas en Belgique ou en Suisse.

En résumant on peut dire que le français louisianais aurait pu devenir une langue propre en se différenciant de plus en plus de ses origines, tel que les langues romanes se sont différenciées du latin, si ce développement n'avait pas été interrompu par les mesures politiques américaines.

« Si le 'français de Louisiane' n'a existé que comme virtualité, c'est exactement à l'image du 'peuple cadjin' lui-même. La coagulation n'a pas eu lieu. Le processus de différenciation avec le français des origines n'est pas arrivé à son terme ... il reste une forte empreinte, une spécificité francophone de Louisiane, des parlers morcelés et hétérogènes, de plus en plus anglicisés » (Griole 1986, pg. 317).

I.3.3. Le créole louisianais (*Black creole* ou *Gombo French*)

Du fait que le *créole louisianais* est parlé majoritairement par la population noire, il est appelé aussi *Black Creole* ou *Gombo French*. Il s'agit du « *créole gombo*, qu'on appelle aussi parfois le *courimavini*, de façon péjorative » (Griolet, 1986, pg. 67). Contrairement aux deux variétés mentionnées plus haut, cette variété n'a plus beaucoup de ressemblance avec la langue française officielle. Née du français parlé aux plantations par simplification et assimilation d'éléments africains, mais aussi enrichie par des influences anglaises, elle ressemble aux langues créoles des Antilles.⁴⁵ Cela se comprend si l'on considère le fait que la plupart des locuteurs de cette variété sont les descendants d'esclaves francophones importés des Caraïbes (cf. Smith-Thibodeaux, pp. 50-51). Jusqu'il y a peu de temps, cette langue fut transmise uniquement oralement. Ses contes populaires témoignent d'un héritage culturel riche, menacé de disparition. Ce n'est qu'en 2011 qu'apparut une collection des *Louisiana Folktales* en « *french dialect* » avec une transcription en anglais d'Alcée Fortier.

I.4. Du Code Noir au Code Civil

Le Code Noir⁴⁶, introduit en Louisiane en 1724, et le Code civil ou *Civil code*, en vigueur dans l'État de Louisiane depuis 1825, sont deux traces importantes que la civilisation française y a laissées, ce premier étant un exemple négatif de l'influence française qui n'a pourtant pas perduré.

I.4.1. Le Code Noir

Cet « Édit du Roi, touchant l'État et la Discipline des esclaves nègres de la Louisiane » fût « donné à Versailles au mois de mars 1724 » par Louis XV. Il s'agit d'une seconde version de celle, élaborée par le ministre Jean-Baptiste Colbert (1616 – 1683) et promulgué en mars 1685 par Louis XIV. Dans le préambule, le but en est défini ainsi :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous, présents et à venir, salut. Les Directeurs de la Compagnie des Indes nous ayant présenté que la province

⁴⁵ Pour le développement de la langue créole en Louisiane et une comparaison avec le Cajun cf. Mercier 2011.

⁴⁶ Pour voir le texte intégral du Code noir en Louisiane cf. <http://www.centenary.edu/french/codenoir.htm>. et/ou <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/guyanefr1685.htm>

et colonie de la Louisiane est considérablement établie par un grand nombre de nos sujets, lesquels se servent d'esclaves nègres pour la culture des terres, nous avons jugé qu'il était de notre autorité et de notre justice, pour la conservation de cette colonie, d'y établir une loi et des règles certaines, pour y maintenir la discipline de l'Église catholique, apostolique et romaine, et pour ordonner de ce qui concerne l'état et la qualité des esclaves dans lesdites îles. Et désirant y pourvoir et faire connaître à nos sujets qui y sont habitués et qui s'y établiront à l'avenir qu'encore qu'ils habitent des climats infiniment éloignés, nous leur sommes toujours présents par l'étendue de notre puissance et par notre application à les secourir »
(cf.http://hist-geo.ac-montpellier.fr/v1/IMG/pdf/L_abbe_Raynal-_etude_de_cas-_preparation_cours_Hist._2nde.pdf, pg. 9).

On voit que le maintien de l'ordre dans la colonie est l'objectif premier de ce texte. Plus précisément, il s'agit de garantir des conditions favorables à la production et au commerce de la canne à sucre dans le cadre du commerce triangulaire. Ce qui est intéressant c'est que, dans cette version, les articles 5, 7, 8, 18 et 25 du Code noir de 1685, qui consistait à l'origine en 60 articles, n'ont pas été repris. (cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/Code_noir-1724.htm). Les peines qui nous semblent aujourd'hui bien cruelles ne diffèrent pourtant pas tellement de celles appliquées par les tribunaux à l'époque en France. Comme un droit écrit universel n'existait pas avant le Code Napoléon, elles furent soumises au régime arbitraire des autorités locales, qui, à l'instar des maîtres aux colonies, pouvaient faire marquer par le fer rouge p.ex. un contrebandier ou un déserteur. De cette loi dont les racines se trouvent dans la loi romaine, résultait qu'un esclave n'était pas un être humain, mais une marchandise qui était la propriété de son maître, et sur laquelle celui-ci possédait une puissance quasiment illimitée. D'autre part, le Code prévoyait le baptême, une éducation et des sépultures chrétiennes pour les esclaves pour sauver leurs âmes. Le Code Noir, appelé par Sala-Molins « le texte juridique le plus monstrueux des temps modernes », contenait des prescriptions quant au comportement, à la religion et aux devoirs de l'esclave vis-à-vis de son maître ainsi qu'aux punitions pour sa désobéissance.⁴⁷ Comme l'esclave n'était pas libre, la seule tentative de gagner la liberté par la fuite était punissable de mort (art. 32). En même temps, le Code Noir devait représenter quand-même aussi une certaine protection pour les esclaves. Pourtant il faut considérer les articles qui semblent protéger l'esclave contre l'arbitraire de son maître avec précaution. C'est ainsi qu'il était permis au maître de le battre ou le mettre en chaînes, mais pas de le torturer. Un maître qui tuait son esclave était puni. On y trouve l'interdiction des crimes et des traitements barbares (art. 20)

⁴⁷ Cf. Sala-Molins, Louis, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, PUF:Paris 2007, S.VIII. Louis Sala-Molins était professeur de philosophie politique à la Sorbonne de 1966 à 2000.

mais aussi des condamnations possibles par les tribunaux à l'amputation d'une oreille ou d'un jarret, ainsi qu'au marquage au fer chaud. Un esclave, bien qu'innocent, accusé d'un délit par son maître, avait même le droit de porter plainte (art. 20) mais ne jouissait d'aucune capacité juridique (art. 24). Le maître était obligé de vêtir et de nourrir ses esclaves (art. 18), de s'occuper des esclaves malades et de les faire soigner sous peine d'une amende. Il avait aussi la possibilité de donner la liberté à un esclave, souvent pour un mérite particulier, ou bien de lui offrir d'acheter sa liberté, ce qui lui était d'autant plus difficile qu'il n'avait pas le droit de cultiver un lopin de terre pour son propre compte (art. 19). À partir de ce moment, ces *gens de couleur libres*, devenus des citoyens français, bénéficiaient théoriquement des mêmes droits que les autres citoyens français dans les colonies. Ceci contribuait à la formation d'une élite noire qui, parfois, occupait ses propres esclaves noirs. Le Code Noir disparût officiellement au moment de l'abolition de l'esclavage (cf. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/guyanefr1685.htm>).

I.4.2. Le Code Civil

Basé sur le Code Napoléon⁴⁸, qui a d'ailleurs été adopté par un grand nombre des États du Monde, le Code Civil louisianais « constitue un anachronisme incontestable » par le fait qu'il était initialement « rédigé dans les deux langues ». C'est dans deux domaines distincts que l'influence française s'est manifestée tout particulièrement : dans le « droit constitutionnel » et dans le « droit civil proprement dit » (cf. Griolet 1986, pg. 79). Historiquement, il faut retenir que la coutume de Paris⁴⁹ et les ordonnances royales, appliquées depuis la fondation de la colonie française en 1712, ont été

⁴⁸ « Le Code Napoléon ou Code Civil regroupe les lois relatives au droit civil français, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui déterminent le statut des personnes (livre I^{er}), celui des biens (livre II) et celui des relations entre les personnes (livres III et IV) privées. Promulgué le 21 mars 1804 (30 ventôse an XII), par Napoléon Bonaparte, il reprend une partie des articles de la coutume de Paris et du droit écrit du Sud de la France. Il était modifié et augmenté à de nombreuses reprises à partir de la III^e République » (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_civil_%28France%29).

⁴⁹ « La coutume de Paris est le recueil des lois civiles de la vicomté et de la prévôté de Paris, c'est-à-dire de l'Île de France et de la ville de Paris, codifiées en 1510. Révisée en 1580 ainsi qu'en 1605, elle comporte 362 articles complétés par de nombreux commentaires de la jurisprudence » (cf. A. A. Levasseur et S. Herman, "Louisiane", dans *La circulation du modèle juridique français*, coll. Travaux de l'Association Henri Capitant, n°44, Paris, Litec, 1994, pg. 650. http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_civil_louisianais).

remplacées par le droit castillan depuis le passage de la Louisiane sous la domination espagnole par le traité de Fontainebleau. Lorsque le Capitaine-Général O'Reilly, en 1769, instaura la législation hispanique, l'imposition de ce nouveau droit ne fit pas sentir de transition grâce à la similitude des lois françaises et espagnoles (cf. Griollet 1986, pp. 79 et 80). Lorsque la Louisiane repassa sous giron français en octobre 1800 avant d'être revendue par Napoléon aux États-Unis le 20 décembre 1803, le contenu du Code Civil louisianais était un mélange de droit espagnol et de droit français qui sera soumis plus tard à des adaptations à la *Common Law*. Le premier Code louisianais, adopté le 31 mars 1808 dont la structure est calquée sur celle du Code Napoléon, nommé aussi le *Progée*, fût donc le *Digest of the Civil Laws now in Force in the Territory of Orleans, with Alternations and Amendments Adapted to its Present System of Government*. Il s'agit d'un compromis heureux entre le droit français et le droit anglais, « absolument unique au monde » (ibid.).⁵⁰ Ce *Digest* était remanié à plusieurs reprises et remplacé en 1825 par le *Civil code*, plus complet, mais modifié lui-même en 1870, suite à l'abolition de l'esclavage et, pour la première fois, rédigé uniquement en anglais.⁵¹ Après cette date, il a connu encore d'autres révisions.⁵² Le droit des biens et des régimes matrimoniaux p. ex. est identique à celui en vigueur en France. Cependant, la *Common Law* a influencé le droit de la vente qui, par des modifications successives, ressemble aujourd'hui plutôt au droit américain qu'au droit français.

(cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_civil_%28France%29 et Griollet 1986, pg. 80).

I.5. Catholicisme et Voudou en Louisiane

Le catholicisme est venu en Louisiane avec les missionnaires et les premiers colons francophones. Ceux-ci furent suivis par des ordres religieux qui se sont répartis le

⁵⁰ En fait, après 1803, il n'y eut jamais un droit purement latin ni un droit purement anglo-saxon. L'opposition formelle et pratique entre le droit écrit latin, hérité du *Corpus Juris Civilis* de Justinien, et la *Common Law* anglaise, principalement fondée sur la coutume, est d'ailleurs bien connue.

⁵¹ Jusque dans les années 1864-1870 le français avait été langue officielle de l'État de Louisiane au même titre que l'anglais.

⁵² Suite à un amendement, en 1879, « la possibilité de publier les documents officiels dans les deux langues » fut rétablie, mais après 1916 on « décida de ne publier les annonces et les documents officiels que dans une seule langue ». Ce n'est qu'en 1936 que les textes du Code Civil pouvaient de nouveau être publiés aussi en français, pourtant il est « rare qu'un procès se déroule » dans cette langue, « fût-ce en acadien » (cf. Griollet 1986, pp. 80 et 81).

territoire, plus vaste qu'aujourd'hui, durant l'époque française : les Jésuites dans la Haute-Louisiane, les Capucins à la Nouvelle Orléans, où l'église Saint-Louis fut fondée en 1727, et à l'Ouest du Mississippi, les Carmes à la Mobile et à l'Est du fleuve. Les familles de la bonne société louisianaise dont les traces remontaient en France et à Saint-Domingue furent catholiques dès leur naissance, mais pas forcément des croyants pratiquants (cf. Filan, 2011, pg. 209). Leur foi catholique leur servait plutôt comme signe de démarcation envers les protestants anglophones. Quand on parle de catholicisme dans ce contexte, il faut donc distinguer entre la foi personnelle des gens et le rôle que l'église catholique a joué en Louisiane sur d'autres plans. En plus, on ne peut pas négliger l'influence de certaines traditions catholiques qui ont contribué à la formation de syncretismes comme le Voudou.

D'autre part il ne faut pas oublier que, comme parmi les Néo-Orléanais dont la mode était aux dernières idées de Paris, il y avait aussi une grande partie d'anti-cléricaux et d'irrégieux, le terrain fut aussi ouvert à la formation de loges maçonniques (cf. Griolet 1986, pg. 27).

Quant au rôle de l'Église catholique en Louisiane, il faut avouer que son mérite incontesté est d'avoir préservé, à part les valeurs chrétiennes, la langue française par son enseignement dans les écoles sous sa direction aussi bien que par les prédications⁵³ du dimanche et des fêtes religieuses qui formaient un lien commun entre la population francophone. D'autre part, son zèle missionnaire auprès des Indiens a causé des aliénations parmi la population autochtone. Dans le même ordre d'idées, on pourrait lui reprocher de s'être arrangée avec les partisans de la traite d'esclaves dans laquelle elle voyait la chance de gagner des âmes parmi les esclaves noirs. D'autre part il faut honorer le rôle de certains prêtres, comme l'Abbée Raynal, dans la défense des droits de l'homme contre les idées du Code Noir. Il y a d'ailleurs des voix selon lesquelles, à La Nouvelle Orléans, la population noire ne fut pas discriminée dans la vie paroissiale et avait accès à la messe du dimanche sans distinction des créoles blancs.

⁵³ Si, dans certaines églises comme à Saint-Martinville ou à Grand Coteau, on pouvait entendre encore le sermon en français vers la fin du 20^{ème} siècle, il est devenu plus courant de le prononcer successivement dans les deux langues. L'église catholique aurait donc contribué de cette manière à une certaine survivance de la langue française, de même qu'avec certaines inscriptions sur les pierres tombales (cf. Griolet, 1986, pp. 87 et 350).

Avant d'essayer de détecter des éléments catholiques dans le Voudou il faut se rendre compte de l'influence incontestée du catholicisme sur la spiritualité populaire de la Nouvelle Orléans. C'est ainsi que les gens, attirés par le fait que les prières adressées à des saints ou à la Vierge furent exaucées, ont cherché à s'emparer des instruments nécessaires pour arriver au même but. Dans le Voudou, qui est considéré par Filan comme « une tradition à l'esprit pratique », on trouve donc des traces des symboles catholiques comme le crucifix ou l'eau bénite dont l'utilisation est recommandée pour se protéger contre les mauvais esprits. L'utilisation de chandelles votives multicolores est pourtant soumise à des prescriptions précises, car chaque couleur a une signification différente.⁵⁴ On a également adopté des statues de saints, de la Vierge et d'anges, introduits par les immigrants catholiques côte à côte avec des idoles africains venus avec les esclaves noirs. Ces catholiques venus de France et de Saint-Domingue et plus tard d'Italie et d'Irlande n'avaient pas de problème pour exprimer leur foi par des images, considérées par les protestants anglophones comme idoles diaboliques à l'instar des fétiches africains des esclaves noirs. On utilisait également de l'huile magique imitant la coutume catholique de l'onction avec de l'huile bénite ainsi que le rosaire. De même, on pratiquait une sorte de baptême avec des poupées (cf. Filan, 2011, pp. 181 -189 et 207 - 210). Le nombre de prêtres et de prêtresses de Voudou est grand dans cette « ville du péché et de la rédemption » qu'est le Nouvelle Orléans (cf. *ibid.*).⁵⁵

I.6. L'enseignement

Comme les immigrants pendant la période française étaient en majeure partie analphabètes, le niveau de la vie culturelle, s'il y en avait, était très bas au début. Un Capucin, le père de Rochefort, aurait ouvert une première école en 1723, mais ce n'est qu'avec l'influence des Jésuites qu'un enseignement de qualité a pu être implanté en Louisiane. En 1727, les sœurs Ursulines fondèrent la première école pour jeunes filles à la Nouvelle Orléans, où des Créoles blanches aussi bien que des filles de couleur ou des Indiennes furent élevées « de façon qu'elles n'ignorent rien de ce qu'il convient de savoir à une jeune fille qui doit paraître dans le monde » (cf. Griole, 1986,

⁵⁴ Dans le Voudou de New Orleans, on utilise un ouvrage intitulé *Master Book of Candle Burning*, 1942, d'un certain Gamache (cf. Filan, 2011, pg. 185).

⁵⁵ Pour des informations détaillées, notamment sur des personnages pratiquant le Voudou, voir : Kenaz Filan, *The New Orleans Voodoo Handbook*, Destiny Books, 2011, pp. 87 – 221.

pg. 19). En dehors de la capitale, les enfants devaient se contenter de quelques « rudiments de la lecture et du calcul » (cf. *ibid.* pg. 21), enseignés par des prêtres. Sous la domination espagnole⁵⁶, les Louisianais, majoritairement francophones, préféraient envoyer leurs enfants dans les écoles paroissiales ou, si leurs moyens le permettaient, d'engager des tuteurs français et/ou envoyer leurs enfants en France pour faire des études. (cf. *ibid.*). La seule école publique qui ne dépassa jamais le nombre de 150 élèves fût détruite par un incendie en 1788, et le gouverneur Miro fut contraint de constater que l'enseignement public qui visait à la propagation de la langue espagnole, fut un échec. A la même année on comptait déjà, seulement à la Nouvelle Orléans, huit écoles françaises pour quatre cents élèves. De nouvelles écoles furent ouvertes par les réfugiés de Saint Domingue après 1790, dont la plus célèbre fut celle de Don Luis Francisco Lefort. Cette école jouissait bientôt de la même réputation que celle des Ursulines, fondée par Bienville où les soeurs étaient restées refractaires à la langue espagnole. Dans l'ensemble, on peut constater que, sous la domination espagnole, la langue française sortit renforcée grâce à l'enseignement qui s'était si bien développé.

Quant à l'éducation des enfants afro-américains, il faut noter que quelques-uns « bénéficiaient d'une très bonne formation scolaire grâce à...cette philanthrope », venue d'Afrique en Louisiane comme esclave, Mme. Bernard Couvent, qui « légua des biens destinés à l'établissement d'une école pour orphelins noirs » à la Nouvelle Orléans. Parmi les professeurs de *l'Institution Couvent* comptaient des personnages comme Armand Lanusse et « Monsieur Joanni », surnom de l'écrivain et linguiste Joanni Questy. A cette époque, comme l'a noté James Cowan dans *La Marseillaise Noire*, le taux d'alphabétisation des créoles noirs libres de la Louisiane, étant de quatre-vingt pour cent, « dépassait celui des blancs » (cf. Gipson, Jennifer, « Les histoires que l'histoire nous raconte : la littérature afro-créole louisianaise du XIXème siècle » <http://www.centenary.edu/french/anglais/afcreolefrançais.html>).

En ce qui concerne les Acadiens, il faut pourtant admettre que ceux-ci sont restés longtemps pratiquement tous analphabètes (cf. Griolet, 1986, pg. 25 et 26). Cela devait changer sous l'influence américaine, où, à cause de la scolarisation en

⁵⁶ C'est à cette époque que la première imprimerie s'est installée en Louisiane. Des bibliothèques étaient encore inexistantes, sinon dans certaines plantations. Vers la fin de la colonisation française, on trouve des livres à la Nouvelle Orléans, mais pas de librairie. Ce n'est qu'au 19^{ème} siècle qu'il y avait des libraires et des éditeurs francophones. Mais, s'adressant à un public bien restreint, ils firent souvent faillite (cf. Griolet, 1986, pg. 331).

anglais, ils sont restés analphabètes dans leur langue maternelle. La constitution de 1852 comportait officiellement l'interdiction définitive de l'usage de la langue française, ce qui avait comme conséquence que les enfants furent punis quand ils se servaient encore de leur langue maternelle dont ils commençaient à avoir honte. Ce n'est qu'après la fondation du CODOFIL en 1968, que plusieurs lois témoignent d'un changement de la politique linguistique américaine qui a eu des conséquences pour l'enseignement scolaire. Les lois no. 408 et no. 257 visaient à une réforme du système scolaire qui avait comme but d'introduire une deuxième langue, ce qui a favorisé un enseignement en français.⁵⁷ Le problème fut que ce n'était pas la langue des ancêtres francophones, mais celle de la France actuelle, donc une « langue étrangère » qui fut choisie à cause de son plus grand prestige.

« L'introduction du français scolaire ne fait qu'ajouter à la complexité de la situation car il reste à redouter que le caractère authentiquement louisianais de ces parlers ne disparaisse aujourd'hui de l'usage, en raison même de cette scolarisation » (cf. Griolet, 1986, pg. 317).

Dans les premières années après l'introduction de l'enseignement du français, il y avait peu de parents désireux d'y envoyer leurs enfants pour apprendre cette langue qui devait encore se remettre de la stigmatisation comme langue inférieure à laquelle elle fut soumise pendant plus d'un siècle par les lois américaines. En plus, ce français n'était pas la langue qui leur aurait permis de communiquer avec leurs grands-parents. Un grand problème fut aussi le fait que, manque de professeurs, il fallait faire venir des professeurs étrangers d'autres pays francophones comme du Canada, de la Belgique, de Haïti ou même du Congo. Pour éviter que le français enseigné reste une langue étrangère, on a introduit, à côté de l'enseignement en anglais, un système d'immersion où la fonction de la langue française fut celle d'une langue maternelle.⁵⁸ Mais il faut se demander si cette mesure sera couronnée de succès. A la suite des protestations d'un groupe d'étudiants de la Louisiana State University à Lafayette, nommé *Les Cajuns*, le gouvernement louisianais a mis, depuis 1978, l'accent sur la formation d'enseignants locaux qui sont tenus à intégrer la prononciation typique régionale ainsi que le vocabulaire spécifique cajun dans le programme d'éducation francophone (cf. Breilkopf, 2009, pp. 33-49).

⁵⁷ Cf. Breilkopf 2009, pg. 27-29. Pour les textes des lois voir ibid. pp. 83 et 85.

⁵⁸ Pour les détails concernant le système d'immersion dans les écoles voir Breilkopf, 2009, pp. 34 – 42.

II. Les traces de la civilisation française en Louisiane

II.1. Les lieux de mémoire en Louisiane

Selon la définition donnée par Pierre Nora⁵⁹, « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit ». Ces lieux font partie de l'histoire et de la mémoire collective⁶⁰ d'un peuple. Il peut s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, d'archives, d'un symbole, d'une devise, d'un événement, d'une institution etc. Pour Pierre Nora la « mémoire collective » d'un groupe social se cristallise autour de certains lieux qui ont une valeur symbolique, et leur fonction est de constituer une identité. D'autre part il y a des faits qui font partie de l'histoire, mais pas de la mémoire collective.⁶¹ Dans le cas de la Louisiane, où la situation est très complexe à cause des événements historiques – notamment la séparation de la population francophone de sa patrie mère – il y a des lieux de mémoire comme la musique et les traditions, auxquels celle-ci s'est attachée pendant que la langue française fut menacée d'étiollement par les nouveaux potentats, et d'autre part il y en a qui furent introduits de l'extérieur et dont il fallait découvrir le sens profond plus tard, comme la statue de Jeanne d'Arc. Selon Nora « c'est le propre de la mémoire de ne s'incarner qu'un moment dans un lieu ». Comme la disparition de la mémoire se fait au fur et à mesure de celle des personnes qui en disposent dans les régions où la transmission de l'héritage culturel se fait oralement, il est évident qu'en ce qui concerne la Louisiane, la situation est encore plus grave qu'ailleurs, le pourcentage des personnes illettrées ayant été assez élevé dans certaines régions des bayoux. Il est pourtant évident pour Nora que toutes les contributions à des sujets divers ne peuvent que marquer « un état nécessairement provisoire de la réflexion historique, de la conscience et de l'actualité nationale. »

⁵⁹ Pierre Nora, né le 7 novembre 1931 à Paris d'une famille juive non pratiquante, historien, professeur de lycée à Oran (Algérie) jusqu'en 1960, depuis 1977 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, éditeur chez les Éditions Gallimard, fondateur *Le débat*, élu en 2001 à l'Académie Française, fait des études critiques de l'histoire de la France et de l'identité collective des Français. Il est l'éditeur de l'ouvrage "Les lieux de Mémoire" (avec 130 auteurs): La République 1984 (1 vol.), La Nation 1986 (3 vol.), Les France 1992 (3 vol.). Edition Gallimard (Quarto) 1997; 4700 pages.

⁶⁰ La «mémoire collective» est un terme créé par Maurice Halbwachs (1877-1945, Buchenwald) dans les années 30.

⁶¹ Cf. le cours magistral VO110012/ SoSe 2012/ MFR 341F donné à l'Université de Vienne par le professeur Siegfried Loewe à ce sujet.

Dans cette partie de ce travail il s'agira donc de développer certains aspects traités dans l'ouvrage de Pierre Nora qui sont en rapport direct ou indirect avec la Louisiane et son héritage français.

II.1.1. Les noms

Dans une étude sur les « signes à caractère francophone, omniprésents et multiformes » à la Nouvelle Orléans, Pascal Lepesqueux constate un « paradoxe entre absence pratique » de la langue française et sa « revendication symbolique » qui a « permis à ce français ... de perdurer, sous certaines formes, jusqu'à nos jours. » Ce qui frappe c'est « la profusion de signes visuels à caractère francophone et des clins d'oeil incessants à la présence historique française » que l'on y trouve. Il parle même d'une certaine mythification et instrumentalisation que l'on peut observer dans ce contexte. Quand on compare les 67 années pendant lesquelles la France a gouverné la Louisiane, aux 36 années d'administration espagnole qui ont laissé peu de traces, et aux plus de 200 années sous domination américaine, on arrive à la conclusion que cette « présence symbolique, bien au-delà de la disparition comme vernaculaire principal (autour de 1865, selon Eble, 2003 : 256) » doit être due à un « choix, plus ou moins inconscient, fait par certains locaux de privilégier, de revendiquer, plutôt qu'une autre, leur part de culture française » (cf. Lepesqueux 2007, pp. 151 et 152). En même temps il faut retenir qu'il existe une différence entre « la ville », donc la Nouvelle Orléans, et les villages des bayoux où vivent les Cajuns. La topographie louisianaise montre des noms chargés « d'une sorte de force naïve et évocatrice », qui, bien que français, « ont un parfum d'Amérique : celui des terres si peu semblables à celle d'Europe qu'il a fallu inventer des mots pour les nommer. » Il s'agit de « mots très simples : noms de familles, d'animaux, de couleurs, noms évoquant la forme d'un cours d'eau, l'altitude ou le relief d'un terrain. » Griolet parle de « la poésie des noms des lieux » en évoquant quelques noms caractéristiques pour certaines paroisses. Ces toponymes empruntent à des données géographiques aussi bien qu'à des noms de famille. A part des noms anglais ou indiens, on trouve par exemple *Ville Platte*, *Chataigner*, *Faubourg*, *l'Anse Bleue*, *Pointe aux Pins*, *l'Anse aux Tigres* etc., mais aussi *Basile*. Parmi les explications pour ce dernier il y en a une romantique : à son origine aurait été Basile Arcenaux, père du personnage légendaire de Gabriel, fiancé d'Évangeline. Quant à l'orthographe on y trouve des bizarreries de toutes sortes, l'acadien étant un dialecte purement oral. C'est ainsi que *Pointe-au-Chêne* est

devenu *Pointe-au-Chien* dans la paroisse *Terrebonne*. Pour combler la confusion, il y a des noms anglais dans des régions habitées par des acadiens, comme *Crowley*, *Scott* ou *Kaplan*, et des noms français dans celles habitées par des anglophones. En outre, on trouve des noms indiens comme *Houma* ou *Catahoula* dans des régions qui ne sont plus habitées par leur population d'origine (Griolet 1986, pp. 153 à 155).

II.1.1.1. Les noms de villes

Les noms de certaines villes louisianaises évoquent le souvenir de la France comme élément identitaire conservateur. Avant de mentionner quelques villes, il faut souligner que la Louisiane, qui elle-même fût appelée ainsi d'après Louis XIV, en est le meilleur exemple. L'actuelle ville de **New Orleans** (autrefois la Nouvelle Orléans) fût appelée d'après Charles d'Orléans, régent de la France au moment de sa fondation en 1718 par Belleville. **Lafayette**, appelée d'abord **Vermilionville**, porte son nom d'après Marie-Joseph Motier, Marquis de la Fayette qui a lutté pendant la Révolution américaine du côté des colons contre les Anglais. **Napoléonville** doit son nom à un colon qui s'est battu sous Napoléon avant de fonder cette ville. L'actuelle capitale de la Louisiane, **Baton Rouge**, qui remplaça La Nouvelle Orléans dès 1849, porte son nom depuis 1699. Celui-ci se réfère à un cyprès, démuné de son écorce et coloré du sang d'animaux, qui marquait la frontière entre les territoires de chasse de deux différents peuples d'indiens (cf. Tour Book 2002, pp. 93 et 94). En 1760 les premiers colons se sont installés dans la région de l'actuelle **St. Martinville** qui porte toujours son nom d'origine. Ils ont acheté des indiens Attakapas du terrain le long du bayou Teche où un français se mit à établir une plantation d'indigo en 1764. Les Acadiens furent suivis par des réfugiés qui avaient quitté la France pendant la Révolution française. 80% des francophones de cette paroisse, dont un grand nombre d'aristocrates, s'y établirent après la Révolution. C'est pour cela que Martinville fut appelée « Petit Paris » (cf. Castille, 2011, pg. 4). Partout dans cette ville on rencontre le souvenir de la légende d'Évangeline, immortalisée par Henry Wadsworth Longfellow, car c'est à St. Martinville que la « vraie » Évangeline serait arrivée à la recherche de son fiancée Gabriel qu'elle découvrit finalement marié à une autre.⁶² On y trouve également un *Acadian Memorial* qui évoque le souvenir des Acadiens exilés de la Nova Scotia, où sont exposés des documents personnels ainsi que des listes avec des

⁶² Longfellow s'est inspiré du couple de fiancés de Grand-Pré, Louis Arcenaux et Emmeline Labiche (cf. III.4.).

noms sur des plaques en bronze dans l'ordre de leur arrivée en Louisiane. (cf. Tour Book 2002, p.151 et 152). Le nom de la vieille ville de **Vacherie** qui n'a aucun rapport avec un personnage de renom fait tout simplement allusion à un endroit où l'on gardait des vaches. Ville Platte, Lake Pontchartrain, Thibodeaux etc. font également partie de la série de noms dont l'énumération complète dépasserait le cadre de ce travail. Le **Jean Lafitte National Historical Park and Preserve** est nommé d'après le contrebandier et patriote légendaire Jean Lafitte qui offrit au Président Andrew Jackson son aide pour la défense de la Nouvelle Orléans⁶³ contre les forces britanniques lors de la célèbre bataille de La Nouvelle Orléans, et de ce fait il fut gracié (cf. Tour Book 2002, pp.146 et 147).

Ce qui est intéressant d'observer est le fait que certaines villes portent des noms indiens que les premiers colons ont adoptés, comme p.ex. **Opelousas** qui fût fondé en 1720 comme poste commercial, ou bien **Natchitoches**, le plus ancien lieu habité en permanence, qui fût un centre commercial important dès 1714 (cf. ibid. p.105). Ces villes sont donc les témoins de la première rencontre entre les colons français et les Indiens. La ville de **Plaquemine** porte son nom du bayou qui se trouve à sa proximité. Les premiers explorateurs français y ont trouvé des plaqueminières⁶⁴ dont les fruits servaient aux Indiens à la fabrication d'un pain qu'ils auraient partagé avec les nouveaux-venus.

II.1.1.2. Les noms de rues

Les noms des rues à la Nouvelle Orléans pourraient être considérés, à part le fait d'être les témoins d'un processus d'acculturation, comme « indices, et ce à un double titre : comme manifestation de la mémoire collective d'une communauté, et comme signes extérieurs de notoriété. » Dans le premier cas, il s'agit de « l'affirmation d'un fait dont plus tard, quand le fait lui-même a disparu, le souvenir ainsi conservé a bien encore son importance et son intérêt ». (cf. Milo dans Nora, pp.1888 et 1889). C'est ainsi que l'on trouve un grand nombre de noms qui rappellent la présence d'une civilisation française en Louisiane bien après le passage de la colonie à l'Espagne et plus tard aux Etats Unis.

⁶³La bataille de la Nouvelle Orléans, appelée souvent aussi bataille de Chalmette, du 8 janvier 1815 marqua la victoire des Américains sous Andrew Jackson devenu plus tard le 7^{ème} Président des Etats Unis.

⁶⁴ Du algonquin PIAKIMIN (cf. Le Petit Robert pg.1926).
Pour plus d'information sur la ville de Plaquemine cf. Tour Book 2002, pp.149 et 150.

D'autre part, on pourrait objecter que le fait de bénéficier d'une rue ne contribue pas forcément à la notoriété publique de la personne dont celle-ci porte le nom, surtout lorsque le degré d'érudition de générations plus jeunes ne permet plus d'en reconstituer le souvenir. Le poids réel qui est dans la perpétuation d'un nom est considéré par M. Morand comme étant « De l'instruction des masses par les choses les plus utiles : les plaques des rues, pourvu que les plaques informent de ce qu'était cet homme et à quelle époque il vivait ». (cf. *ibid.*) Dans le *French Quarter* de la Nouvelle Orléans par exemple, on trouve plusieurs plaquettes sous forme d'*azulejos* qui commémorent la présence espagnole, tout en gardant les noms de personnalités françaises, mais sans faire référence à leur origine. C'est ainsi qu'à côté de la plaquette actuelle *Bienville Street* on peut lire : « When New Orleans was the Capital of the Spanish Province of Luisiana 1762 – 1803 This street bore the name Calle de Bienville ». La mention de la fonction du personnage aurait pu devenir une sorte de « dictionnaire biographique », mais supposons que la raison pour laquelle ceci a été omis est le fait que le fondateur de la ville est assez connu encore aujourd'hui. Il paraît que les espagnols n'avaient pas un grand intérêt à imposer leur culture à la population francophone. Serait-ce le pur hasard que les rues aux noms français se trouvent surtout dans des quartiers plus « côtés » que les quelques rues qui portent des noms espagnols ? Alors qu'à Paris « le patriotisme commande un changement de dénomination » (cf. *ibid.* pg.1891), donc la suppression des noms proscrits à chaque époque de l'histoire et de ce fait une rebaptisation des rues,⁶⁵ on peut observer à la Nouvelle Orléans « un aspect de la rééducation par le langage » (cf. Br.Baczko, pg. 54, *op.cit.* Milo dans Nora pg.1899). Le fait que, dans le *Quartier Français* beaucoup de plaques de rues sont aujourd'hui bilingues anglais-français, est dû à des objectifs touristiques. L'attitude gouvernementale dans le domaine dénominatif ne s'y manifeste pas par le changement de noms des personnalités, mais seulement - à quelques exceptions près où l'on tombe encore sur des rues précédés de « rue », comme la rue Andrée, la rue Denise etc. - dans la traduction du mot *rue* en espagnol et plus tard en anglais. De ce fait, les noms des rues dans l'ancien *French Quarter* représentent une sorte de « compendium scolaire de l'histoire de France » de la période de l'Ancien Régime jusqu'à l'ère napoléonienne où ils s'arrêtent brusquement. Le détachement de la France-mère devient alors définitivement visible.

⁶⁵ p.ex. La Commune de Paris supprime par ordonnance « les inscriptions des rues qui portent des noms proscrits, des noms de saints (et) des noms d'hommes vivants » (cf. P.Lacombe pg. 229 *op.cit.* dans Milo pg.1897).

Pendant qu'à Paris « tout ce qui appartient au passé devient suspect » (cf. *ibid.* pp.1898 et 1900), on a l'impression que l'on s'y attache à la Nouvelle Orléans. Loin des événements en France, le mythe du passé commence à naître. Il va de pair avec une « affection pour un passé francophone considéré glorieux » qui distingue les Louisianais des « Américains », et avec un sentiment d'être différent, voire unique (cf. Lepesqueux 2007, pg.155).

Une étude des noms de rues à la Nouvelle Orléans montre une évolution chronologique des thèmes. Parmi les noms hérités de la France d'ancien régime on trouve un nombre de personnages influents au moment de la création de la colonie, comme Bourbon, Dauphine, Toulouse, Conti, Orléans ainsi que les noms des premiers administrateurs coloniaux comme Lasalle, Bienville, Iberville, du Maine, Maurepas, Cadillac et Kerlerec. De même il y a des noms des célébrités françaises comme La Fontaine, Buffon, Fénelon, Mirabeau, Montesquieu, Carnot et des créoles comme le général Beauregard. Les noms des grands crus n'y manquent pas non plus : *Bordeaux, Champagne, Cognac*, et ceux des châteaux *Latour, Margaux, Mouton Rothschild* etc., mais ce sont des créations plus récentes. Lors de l'évocation de villes françaises comme *Belfort, Deauville, Cannes, Lourdes, Laval Streets* etc., on remarquera pourtant quelques petites erreurs comme p.ex. *rue des Ursules* pour *Ursulines street* ou des fautes d'orthographe dus à la retranscription comme *Vencennes* au lieu de *Vincennes*, *Lamans* au lieu de *Lemans* ou *Grenocle* au lieu de *Grenoble*. Une série de rues rappellent les victoires napoléoniennes comme *Austerlitz, Marengo, Jena* et *Cadix*, d'autres évoquent des Maréchaux d'Empire comme *Murat, Ney, Bernadotte* et *Cambronne*. Ce n'est que lors de la visite du Général de Gaulle en 1959 qui manifesta un nouvel intérêt de la France pour son ancienne colonie, que fût inaugurée une rue nommée *Général de Gaulle drive*. On pourrait donc considérer les noms de rues à New Orleans comme un héritage et une sorte de « marqueurs » de la culture française originellement dominante et d'un passé considéré comme glorieux « dont on est désormais éloigné et qu'on ne comprend plus que partiellement » et que l'on récupère « pour réutiliser, à des fins très pratiques, une particularité à l'origine très politique » (cf. Lepesqueux 2007, pp.154 et 155).

II.1.1.3. Les enseignes commerciales

Lorsque Alexis de Tocqueville (1805-1859) arrivait en Louisiane, il constata une situation déjà observée au Canada, c'est-à-dire la prédominance de l'anglais dans

l'affichage commercial : « Air général français et cependant affiches, annonces commerciales généralement en anglais (de Tocqueville p.180) ». Son explication est : « Monde industriel et commercial américain », mais selon le consul de France Guillemin, dont Tocqueville retient les propos, on peut constater encore un fort attachement à ce qui est français : « Ce pays, nous disait-il, est encore essentiellement français d'idées, de mœurs, d'opinions, d'usages, de modes. On se modèle ostensiblement sur la France (ibid. p.119) ». ⁶⁶

Presque deux siècles plus tard, l'image que fournit notamment la Nouvelle Orléans du point de vue des affiches est totalement différente. Bien que les inscriptions étrangères soient bien communes aux États-Unis, on s'étonne quand-même de rencontrer, dans cette ville, contrairement à d'autres régions du sud, une abondance d'enseignes francophones ⁶⁷. C'est ainsi que Lepesqueux a pu relever, dans l'index des pages jaunes de la ville, « pas moins de 420 occurrences à caractère francophone ». ⁶⁸ Grâce à des produits commerciaux dérivés des commerces à noms francophones, le français se diffuse et rentre « dans l'inconscient des consommateurs, comme un fait faisant partie du paysage ». Le propriétaire d'une chaîne de *coffee shops* qui tient son nom de son implantation originale, sur « *Race Street* », anciennement *Rue de la course*, a eu l'idée de retraduire ce nom et de le faire imprimer sur les tasses des cafés pour créer ainsi une atmosphère plus « parisienne ». Dans le *French Quarter*, on trouve en moyenne une enseigne par bloc, dont chacun s'est spécialisé en certains types de commerce qui sont ainsi valorisés. ⁶⁹ Le choix d'un nom français signifie donc une « attribution de qualités reconnues à d'autres : utiliser *Château Napoléon* ou *Maison de la bonne vie* pour désigner des complexes

⁶⁶ « Deux entretiens réalisés lors du séjour de Tocqueville à La Nouvelle-Orléans ont laissé des traces dans ses carnets, bien qu'ils n'aient pas donné lieu à des écrits analytiques. Le premier lui permet de faire la connaissance d'un avocat réputé et fortuné, ancien procureur général de l'État de Louisiane, Étienne Mazureau (1777-1849). Ce Français d'origine est arrivé aux États-Unis en 1803. L'autre entretien se déroule avec le consul de France, un certain Guillemin. » cf. http://www.ameriquefrancaise.org/en/article-349/Alexis_de_Tocqueville_in_Louisiana_in_1832.html

⁶⁷ Une enseigne se voit attribuer par Lepesqueux un « caractère francophone » quand au moins un élément de son signe reprend un vocabulaire, une syntaxe, ou une image, évoquant un lien culturel direct avec la France ou la langue française (cf. <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>, pg. 158).

⁶⁸ Cf. Bell South Corp., Bell South Yellow pages, Greater New Orleans, valables de mai 2004 à mai 2005.

⁶⁹ Pour une carte des enseignes à caractère francophone du « Quartier français » de la Nouvelle Orléans voir Lepesqueux, pg. 160.

d'immeubles a une fonction emphatique évidente.» Pour éviter des confusions ou pour assurer la compréhension, le mot français est souvent suivi de mots anglais ou bien on se sert de « mots intégrés dans le vocabulaire américain, tels que hôtel, café, galeries, château, beau, belle, maison ... », tel que c'est le cas chez « *La beau et belle grooming salon, bouquet boutique florist, ou la belle maison apartment* », à quoi s'ajoutent parfois des sous-titres et des illustrations, comme chez *Studio Bijoux*, pour éclaircir des mots moins connus, ainsi que les fameuses fleurs de lys. Si ces répétitions se trouvent également chez *Librairie Book shop* ou *château coffee café*, elles ont quand-même un côté intéressant au niveau de la sonorité, les allitérations et assonances qui permettent de retenir le nom plus facilement étant nombreuses : *Ceci salon, Bourbon boutique, Eclectiques antiques, Optique optical* etc. Lorsqu'on se sert d'un article pour « franciser » un mot ou bien pour faire reconnaissable un établissement comme « français », c'est le féminin au singulier qui est prédominant, mais on constate aussi nombre d'erreurs, comme p.x. « *La salon rouge* ». Comme l'ajout d'un article augmente les erreurs, comme chez « *Le belle salon* », on met souvent l'article, suivi d'un nom anglais, comme chez « *le food, le washmatique* » etc. Au contact de l'anglais on rencontre aussi des créations originales, comme p.ex. *Ruebarb*, qui reprend « rhubarbe », mais se compose de « rue » et « barbe », ou bien « la brasserie *Brew ha ha*, qui est une reprise de 'brouhaha' formé d'un jeu de mots sur 'brew' (brasserie, bière) et d'une onomatopée. On pourrait encore citer *shootique* formé sur chaussures 'shoes' et 'boutique' qui semble être plus un jeu de mots anglo-anglais, mais inspiré d'un mot d'origine française.» Quant au « rapport entre utilisation du français et un type particulier de commerce » on pourrait distinguer « cinq grandes catégories : la restauration et les métiers de bouche (18%), les Cafés [- héritage colonial -], à égalité avec les Hôtels et B&B [- comme la maison Edgar Degas qui évoque le souvenir du peintre impressionniste -] (14%), les salons de beauté-coiffure-spas (11%), les magasins d'antiquités-meubles, l'art et la décoration (10%) ». En résumant on peut constater que « le français reste utilisé à des fins assez romantiques, et très peu techniques, comme si son image s'était figée au temps des mythes du passé, plutôt qu'au présent des réalités modernes... », à une petite exception : le magasin *Le jouet – toys* qui propose des jouets et des vélos sur 1700 Airline drive, loin des centres touristiques. Le sentiment de supériorité des habitants de New Orleans vis-à-vis des Cajuns qui n'appartiennent pas à *la ville* se révèle par le fait que l'on ne rencontre pratiquement pas d'enseignes d'origine visiblement cadienne – à part *Le bon temps roule – ou créole lousianaise* (cf. Lepesqueux, pp. 158–165). Pour

Lepesqueux, la motivation des commerçants d'utiliser des noms français est de démontrer leur appartenance à la culture française. Mais il y a sans aucun doute aussi une part fortement intéressée qui vise à faire de meilleures affaires en profitant de ce jeu avec le passé mythique.

II.1.2. Les emblèmes

Du fait que «les noms propres sont toujours des emblèmes... chaque pays est d'abord emblématisé par le nom qui le désigne.» Ceci est tout particulièrement valable pour la Louisiane dont le nom qu'elle porte en honneur de Louis XIV n'a pas varié au cours des siècles, mais est demeuré stable, à l'exception de la dernière lettre qui fut remplacée au cours de l'américanisation. Pourtant il «désigne des réalités géographiques, politiques ou institutionnelles différentes» qu'au moment de sa fondation (cf. Pastourau, 1998, pg. 138).

Aux Etats Unis, on est habitué à voir flotter partout des drapeaux, même étrangers, à côté du drapeau américain. Mais ce qui frappe à New Orleans, c'est la forte présence de drapeaux français sur des façades d'hôtels, de restaurants, de musées, de maisons particulières, mais aussi au-dessus de la statue de Jeanne d'Arc où flotte la tricolore toute seule. Cet «unique emblème officiel de la France actuelle ... défini par l'article 2 de la constitution de la 5^{ème} République», est «chargé d'une force emblématique et symbolique considérable ... historiquement c'est également un symbole exprimant une certaine 'idée de la France' ». Précédée par la cocarde tricolore, signe de l'adhésion aux idées nouvelles - qui fut utilisée d'ailleurs également aux Etats Unis - , le drapeau tricolore symbolise donc les libertés républicaines (cf. Pastoureau, 1998, pp. 7, 9, 109 et 111).⁷⁰ C'est peut-être cela la raison pour laquelle le gouvernement américain l'a admis. Mais ce qui est encore plus étonnant c'est la présence du drapeau à fleur de lys⁷¹ qui semble être «en totale contradiction avec

⁷⁰ Dès les années 1774-1775 les insurgés des colonies d'Amérique se sont dotés d'un « contre-drapeau » bleu, blanc et rouge qui a donc les mêmes couleurs que l'Union Jack britannique ennemi, mais combiné différemment avec des figures différentes et des significations tout à fait autres (cf. Pastoureau, 1998, pg. 59).

⁷¹ La fleur de lys, présente en France depuis le XII^{ème} au XIX^{ème} siècle, est «un authentique objet d'histoire, tout à la fois politique, dynastique, artistique, emblématique et symbolique» (cf. Pastoureau, 1998, pg. 121).

Les chercheurs ont trouvé qu'elle n'a que peu de rapport avec le lis véritable et qu'il s'agit probablement «d'une figure stylisée ...qui a été utilisée comme motif ornemental ou comme attribut emblématique par de nombreuses sociétés de l'ancien et du nouveau monde...la signification symbolique de cette fleur diffère d'une culture à l'autre (pureté, virginité ou figure

l'esprit même des Etats-Unis : pays fondé sur une double aversion, celle de la royauté et celle de la colonisation... ».⁷² La raison en est probablement le catholicisme et l'histoire d'une partie importante des habitants, descendants d'anciennes familles créoles blanches, qui sont d'origine noble et de ce fait ont gardé un attachement à ce symbol royal. « On ne doit donc pas y voir un enjeu politique, mais, encore une fois, plutôt un marqueur identitaire. » En plus, la fleur de lys est devenue le symbole omniprésent de New Orleans. On se demande pourquoi on n'y trouve pratiquement pas de drapeaux confédérés, tel que c'est le cas dans le Tennessee ou le Mississippi, mais cela pourrait s'expliquer quand on tient compte de « l'histoire peu glorieuse de la ville pendant la guerre civile, prise très vite » (cf. Lepesqueux 2007, pg. 156).⁷³

Sur le drapeau créé en commémoration du Bicentenaire de la déportation des Acadiens, on peut noter également une présence de trois fleurs de lys d'argent qui figurent sur le champ bleu, à l'instar des anciennes armoiries royales d'azur à trois fleurs de lis d'or qui constituent dans leur globalité un emblème. A part de représenter l'héritage français d'Acadienne⁷⁴, c'est en même temps un exemple pour la transformation progressive du sens, au cours de laquelle les trois fleurs de lys sont devenus le symbole de la Trinité. De même, le fond bleu imitant le ciel étoilé y rajoute une dimension cosmique (cf. Pastoureau, 1998, pp. 9 et 131).⁷⁵

nourricière et fécondante, insigne du pouvoir ou de souveraineté) ». Voir aussi http://fr.wikipedia.org/wiki/Fleur_de_lys et <http://www.web-libre.org/dossiers/fleur-lys,8859.html>

⁷² La tricolore, synonyme pour la souveraineté du peuple, est en opposition au drapeau blanc, symbole pour la monarchie de droit divin (et signe de reddition pour toutes les armées), qui fut « dénaturé » au cours de la restauration du roi Bourbon en 1814/15 avec des fleurs de lys et a perdu ainsi la force symbolique de l'étoffe blanche unie (cf. Pastoureau, 1998, pp. 101 et 104).

⁷³ Pour une liste des dix drapeaux successifs dont la Louisiane a disposé en moins de deux siècles cf. Griollet 1986, pp. 348 et 349.

⁷⁴ En 1955, Allen Babineaux, inspiré par un drapeau qu'il a vu au Canada (Nouveau-Brunswick) a proposé de créer un drapeau cadien. Celui-ci fût dessiné par Thomas Arceneaux de l'Université d'État de Louisiane et adopté officiellement par l'assemblée de la Louisiane en 1974. (Cf. Zachary Richard, Sylvain Godin et Maurice Basque, *Histoire des Acadiennes et des Acadiens de la Louisiane*, Lafayette, Université de Louisiane à Lafayette Press, 2012 pp. 114-115). Les autres symboles qui y figurent sont l'étoile dorée sur le champ blanc qui symbolise Notre-Dame-de-l'Assomption, la sainte patronne de l'Acadie; elle symbolise également la participation active des Cadiens à la Révolution Américaine. La tour d'or sur le champ rouge représente l'Espagne qui régnait sur la Louisiane au moment de l'arrivée des Acadiens.

⁷⁵ En France, on peut constater une continuité du bleu au fil des siècles : de la couleur familiale des Capétiens à la Vierge dont le bleu est un attribut iconographique, et au célèbre bleu des peintures verrières de Chartres (cf. Pastoureau, 1998, pp. 38-42).

Dans ce contexte il faut mentionner aussi le coq⁷⁶, emblème le plus ancien de la France qui incarne l'unité et la continuité de la France. Il apparut pendant la guerre d'indépendance américaine (1778 – 1783) sur des estampes et des médailles qui circulaient probablement aussi en Louisiane. On y voit le coq gaulois soutenant l'aigle et le serpent américains contre le léopard britannique, geste qui rappelle l'aide apporté par la France dans la lutte pour l'indépendance (cf. Pastoureau, 1998, pg. 73).⁷⁷

En considérant le fait que les capitales jouent le rôle d'emblème dans le sens d'un « signe qui dit l'identité d'une personne ou d'un groupe de personnes » (cf. Pastoureau, 1998, pg. 169), on comprend sur quel point le peuple francophone de la Louisiane a dû se sentir privé de son identité au moment où le gouvernement américain a transféré la capitale de New Orleans à Bâton Rouge.

Comme, dans le domaine des emblèmes, la devise joue un rôle considérable (cf. *ibid.* pg. 96), il ne faut pas négliger cette expression chère aux Acadiens « Laissez le bon temps rouler » qui résume parfaitement l'attitude et le caractère de ce peuple.

L'allée de chênes majestueuses plus que tricentenaires de la *Oak Alley Plantation* que l'on traverse avec beaucoup de respect donne à réfléchir. Comme on ne sait pas qui l'a plantée, il y a nombre d'histoires qui cherchent à dévoiler son secret. Y-aurait-il un côté symbolique comme pour le chêne de St. Louis qui fut le symbole de l'exercice de la justice ? Ou bien rappelle-t-elle la couronne de chêne qui, dans la Rome antique, célébrait les vertus civiques, représentées par une branche de chêne qui accompagne les emblèmes de la République (cf. Pastoureau, 1998, pp. 210 et 211) ? Le chêne qui apparaît encore une fois en relation avec l'histoire d'Évangeline semble donc être un lieu de mémoire important en Louisiane.

II.1.3. Les monuments et les statues

Le fait que la Nouvelle Orléans est souvent qualifié de « Petit Paris » est dû aussi à des éléments d'ordre architectural qui ont un rapport direct avec la culture française, comme une fontaine parisienne, une colonne Morris, dons de la ville de Paris, et la statue dorée de Jeanne d'Arc ou celle de Bienville, fondateur de la ville. D'autre part,

⁷⁶ Par un jeu de mots, les Romains associaient le coq (en latin : gallus) à la Gaule.

⁷⁷ Pourtant le coq prit une « dimension politique » lorsque des « auteurs au service du roi d'Angleterre ou de l'empereur d'Allemagne » ridiculisaient le roi de France (Louis VII et/ou Philippe Auguste) dans « leurs pamphlets » en le comparant à un coq, animal considéré comme vaniteux, et « son royaume » à « une basse-cour » (cf. Pastoureau, 1998, pg. 64).

il y a aussi des églises qui portent les noms de saints français, comme par exemple la cathédrale catholique de St. Martinville, fondée en 1765 et réédifiée en 1844 qui est consacrée à St. Martin de Tours. Elle contient aussi une grotte qui est une réplique de celle de Lourdes (cf. Tour Book 2002, pp.151 et 152). Comme une étude détaillée de tous les monuments de la Louisiane dépasserait le cadre de ce travail, l'accent sera mis sur quelques-uns qui rappellent tout particulièrement la présence française et que l'on trouve encore à l'ancienne capitale, considérée comme centre de la culture francophone.

II.1.3.1. L'ancien Couvent des Ursulines et la Cathédrale St.Louis

Le Couvent des Ursulines est le bâtiment le plus ancien de la vallée du Mississippi. Construit en 1745 à l'adresse actuelle 1112 Chartres Street à New Orleans pour les religieuses de l'ordre des Ursulines qui venaient de France, il est le seul bâtiment à avoir subsisté après les incendies des années 1788 et 1794 qui ont détruit la majeure partie de la ville. Pendant les siècles passés, il a servi de couvent, d'école, de résidence d'un archevêque⁷⁸, d'office central de l'archidiocèse et de point de rencontre pour la législature louisianaise. Plus tard il a servi de résidence pour des prêtres, et d'archives de l'archidiocèse. Aujourd'hui le Couvent des Ursulines, ensemble avec la Cathédrale St.Louis, forme le « Catholic Cultural heritage Center of the Archdiocese of New Orleans ». Parmi les nombreux souvenirs du passé exposés dans les salles, on peut admirer la reproduction d'une Bible datant de 1236, cadeau du roi de France au roi d'Espagne. Le document le plus intéressant, témoin d'une période douloureuse pour la population francophone, est une sorte de registre des baptêmes. Ce livre, exposé dans une vitrine, est ouvert sur les deux pages où l'on voit les inscriptions à gauche en français et à la droite déjà en anglais. Dans le prospectus que l'on donne aux visiteurs, on peut lire :

« To view and appreciate the past is to recognize the sacrifices and contributions which have helped create our present generation and to challenge us as a community to continue to build on this religious, cultural, and artistic foundation. »⁷⁹

⁷⁸ Seulement dans la période espagnole (cf. Griolet 1986, pg. 86).

⁷⁹ Pour plus d'informations cf. <http://oldursulineconvent.org/>

L'architecture coloniale française, style Louis XV, fût adaptée au climat chaud et humide par la construction de beaucoup de portes et de fenêtres placées en parallèle pour créer une sorte de ventilation en créant un échange de l'air chaude de l'intérieur avec l'air fraîche de l'extérieur. Les murs sont formés par une construction appelée « brick between post », semblable aux maisons en colombages, mais crépis en blanc, manière de construction très répandue en Louisiane jusqu'au 19^{ème} siècle. Lors de la designation du Couvent comme Monument Historique (National Historic Landmark) le 9 octobre 1960, on pouvait lire :

«This is the finest surviving example of French Colonial public architecture in the country, Louis XV in style, formal and symmetrical, with restrained ornament. It was constructed between 1748 and 1752 for nuns whose mission was to nurse the poor and teach young girls » (cf. Ibid.).

On n'a pas indiqué que cette école privée avait le droit d'enseigner la langue française alors que celle-ci était défendue dans le reste du pays. De son balcon, d'où on a une vue superbe sur un jardin à la française, on voit le drapeau tricolore de la France qui flotte à côté du drapeau des Etats Unis.

La cathédrale-basilique de St.Louis qui porte toujours le nom du roi St. Louis de France, auquel elle fût dédiée au 18^{ème} siècle, passe pour la plus ancienne cathédrale des Etats Unis, utilisée sans interruption, malgré une lutte permanente des conservateurs et des restaurateurs contre les éléments de la nature et le vieillissement. Elle se trouve à côté du Cabildo, ancien siège du gouverneur espagnol, et en face du Jackson Square à New Orleans. En 1721, Adrien de Pauger a designé l'endroit pour la construction d'une église en « briques entre poteaux », en accord avec l'ingénieur en chef de la Louisiane, LeBlond de la Tour qui résida alors à Biloxi, mais il n'a pas vu son achèvement. Décédé en 1726, son désir fût d'être enterré dans le bâtiment encore inachevé. Durant les six décades qui suivaient, l'église a vu passer les gouverneurs français Perier, Bienville, Vaudreuil et Kerlerrec ainsi que les gouverneurs espagnols Unzaga, Galvez et Miro. Dans cette première église furent baptisés les enfants des colons ainsi que ceux des esclaves. Détruite par un incendie le 21 mars 1788, une nouvelle construction fût inaugurée en 1789, et terminée cinq ans plus tard. Une cloche qui se trouve toujours dans la cathédrale porte l'inscription : « Braves Louisianais, cette cloche dont le nom est Victoire a été fondue en memoire de la glorieuse joomee (sic !) du 8 Janvier 1815. » En bas de la cloche on peut lire : « Fondue a Paris pour M. Jn. Delachaux de Nouvelle Orleans. » Depuis 1834, des travaux d'agrandissement ont été envisagés. L'architecte français J. N. B. de Pouilly a suggéré

un rallongement de l'église tout en rajoutant des galeries pour satisfaire aux besoins d'espace de plus en plus vaste. C'est en 1851 que l'église reçut son aspect historisant actuel.⁸⁰

II.1.3.2. La statue de Jeanne d'Arc

A New Orleans, on est surpris de trouver, juste à côté du *French Market*, la grande statue dorée de Jeanne d'Arc, cadeau du Général de Gaulle lors de sa visite en Louisiane en 1959.⁸¹ Le piédestal sur lequel se trouve la statue, hors d'atteinte, porte l'inscription « Joan of Arc, Maid of Orleans 1412-1431. Gift of the People of France ». Il s'agit d'une copie de la statue en bronze, commandée par Jules Simon à Frémier, qui fut dressée à Paris en 1875, place des Pyramides. On se demande, quel rôle peut jouer, en Louisiane, cette statue de la vierge guerrière qui, après avoir été négligée pendant longtemps, a été si souvent instrumentalisée. Y-a-t-il des ressemblances entre la situation de la population francophone en Louisiane des années 50 et de la France après la défaite militaire de 1871, où celle-ci a perdu l'Alsace et la Lorraine ?

« ...la longue méditation sur le sort de la patrie qui en découle, les luttes politiques qui mettent aux prises républicains et monarchistes, la crispation d'un catholicisme en perte d'autorité publiquement en proie aux attaques anticléricales, toutes les passions vont jouer en faveur de la glorification de Jeanne d'Arc dont la mémoire va se trouver écartelée entre les partis. Tout le monde s'en réclame » (cf. Winock dans Nora, pg. 4435).

En Louisiane, serait-elle le symbole pour la redécouverte et la fortification des racines françaises de la population jadis francophone dont le catholicisme a toujours fait l'objet de critique de la part des protestants anglophones ? Où bien servirait-elle seulement à apaiser la mauvaise conscience de la France qui avait quasiment oublié les habitants de son ancienne colonie pendant presque deux siècles ? Pourquoi, le choix de la France est-il tombé sur Jeanne d'Arc et quelle est la symbolique qui se cache derrière ce cadeau ? Certes, la pucelle d'Orléans est considéré par certains comme protectrice de la ville homonyme, la Nouvelle Orléans. Quand on considère le fait que la France a dû céder la Louisiane une fois à l'Espagne, mais la deuxième

⁸⁰ Pour plus d'informations sur la cathédrale cf. <http://www.stlouiscathedral.org/index.html>.

⁸¹ Comme il n'y avait pas l'argent nécessaire à l'érection d'un monument aussi majestueux, la statue équestre est restée pendant 8 ans cachée dans un garde-meubles. Grâce à des donateurs privés, elle a trouvé sa place à la fin de la Canal Street en face du Marché International, mais au moment de l'édification d'un Casino en 1999, elle a été transférée à la Place de France près du *French market*.

fois, après l'avoir reprise pour une courte durée, Napoléon s'en est défait en la vendant aux Etats Unis, on ne peut pas parler d'une perte. La France a tout simplement perdu l'intérêt dans cette colonie et ne s'est plus occupée du destin de la population francophone de celle-ci. En 1986, Patrick Griolet constata que

« ...par un phénomène malaisé à définir, ni la France officielle, ni la France universitaire ne s'étaient intéressés à la question louisianaise. Comment expliquer l'indifférence, voire l'ignorance de notre pays à l'égard des peuples français d'Amérique qui avaient, sans secours et sans recours, préservé quelques traits de l'ancienne France, au cœur de la plus grande civilisation technologique que le monde ait connue ? » (Griolet 1986, pg. 7).

Sans vouloir parler des effets psychologiques de l'imposition de la langue anglaise à la population francophone et l'interdiction de se servir de sa langue maternelle, on pourrait à la rigueur deviner une certaine ressemblance à la situation des Alsaciens et les Lorrains sous la domination allemande après 1871. Mais une autre idée semble plus adéquate à ce phénomène :

« Pierre Marot, à qui nous devons une étude fouillée sur le culte de Jeanne d'Arc à Domrémy, a noté pour sa part l'anglophobie marquée des signataires sous la monarchie de juillet : 'Jamais en France l'Anglais ne régnera !' » (cf. Winock dans Nora, pg. 4440).

Jeanne d'Arc serait-elle alors le symbole pour la menace de la langue française par l'anglais et de sa défense contre cette langue imposée ? Bien qu'en 1959, il ne puisse plus être question d'un « triomphe sur la langue anglaise grâce à l'alliance entre le roi de France et les insurgents d'Amérique » imaginé encore par Rivarol pour le 18^{ème} siècle (cf. *ibid.* pg. 4679), on pourrait y voir une promesse de la part de la France actuelle de contribuer dorénavant au moins à la survivance de la langue et de la culture françaises en Louisiane. Une autre idée concernant la jeune Lorraine comme choix, qui n'est pas à négliger, serait le fait que, à l'époque de la création de sa statue en France, « Jeanne d'Arc, sainte et royaliste, mais aussi patriote et martyr ... parvint à symboliser à la fois les tendances des deux partis en conflit », car « dans un climat politique aussi explosif, on hésita à présenter en plein air des bronzes de personnalités contemporaines » (cf. Hargrouve dans Nora, pg. 1862). La personne historique, souvent glorifiée comme « libératrice de la France » (*ibid.* pg. 4449) s'est trouvée alors « transformée en mythe » (*ibid.* pg. 4442) auquel chacun à recours selon le goût du temps. En accord avec le slogan cajun « Laissez les bons temps rouler » on ne semble pas se faire des soucis à ce sujet à la Nouvelle Orléans. Chaque année le 6 janvier, jour de l'anniversaire de Jeanne d'Arc, une parade qui part de sa statue équestre marque le début officiel de la saison du Carnaval. Quelle coïncidence !

II.1.3.3. Les cimetières et les inscriptions funéraires

Les cimetières à New Orleans ont une particularité qui est due au niveau élevé de la nappe phréatique : les morts ne sont pas enterrés sous terrain, mais dans des sarcophages ou des niches en pierre au dessus du niveau de la terre, méthode traditionnelle aussi aux Antilles ou à Sète au sud de la France. En plus, ils sont les reflets de la vie multiculturelle de cette ville. Parmi les inscriptions funéraires qui témoignent des origines multiples des migrants, on découvre les témoins de la francophonie louisianaise en disparition. Celles-ci passent du français à l'anglais après la guerre civile, entre 1880 et 1920, et révèlent ainsi leur fonction identitaire. Ce basculement linguistique peut être observé même au sein d'une même famille. Il est intéressant à observer qu'entre 1900 et 1930 on trouve parfois des mélanges entre le français et l'anglais dans une même inscription qui témoignent des difficultés linguistiques du tailleur de pierres. Peu de tombes portent des inscriptions en espagnol. Trois groupes ont pourtant conservé le français pour les inscriptions sur leurs pierres tombales : les vieilles familles créoles, certains ordres de religieuses souvent d'origine française et des « nouveaux arrivants désireux de s'intégrer à la culture dominante en imitant une tradition locale ». Le choix d'une inscription en français n'est donc pas toujours un signe de la maîtrise de la langue, mais plutôt d'un « attachement à la culture française » (cf. Lespesqueux 2007, pg.157). La « survivance de la langue française à travers la vie religieuse...dans les inscriptions des pierres tombales » où l'on peut trouver aussi des vers de Malherbe, Voltaire, Lamartine etc., est un aspect, bien que mineur, qu'il ne faut pas négliger (cf. étude de Calvin Claudel, *Kentucky Foreign Language Quarterly*, mars 1962, op. cit. Griolet 1986, pg. 350).

II.1.4. La musique franco-louisianaise

Quand on parle de la musique franco-louisianaise il faut tenir compte du fait que la distinction entre musique cadienne/cajun, musique créole et zydeco n'existait pas avant les années 1960. Cette « perception inclusive » d'une période où le clivage français/américain était encore plus prégnant, se référait simplement à la catégorie musique française/ *French Music* ou *Cajun Music* qui comprenait une vaste diversité de styles sans aucune référence à l'origine des musiciens. Par contre, dans la terminologie actuelle avec la distinction entre « musique cadienne » et « musique créole », les critères d'appartenance jouent un rôle plus prépondérant (cf. Le

Menestrel 2005, pg. 2f.). Pourtant cette musique est restée très vivante jusqu'à nos jours. Dans le cours du temps, elle ne s'est non seulement renouvelée, mais aussi a-t-elle franchi les frontières des régions francophones. On aurait tort d'y voir tout simplement du folklore ou une tradition chérie, car c'est bien plus : elle fait toujours partie du « rythme » de la vie quotidienne, c'est-à-dire la vie s'organise autour « du bal du samedi soir, ... des mariages, des fêtes et des plaisirs (' bals de maison ') » (cf. Griolet 1986, pg. 115). La remarque de Barry Ancelet « La musique cajine...c'est une connaissance d'âme, c'est pas une connaissance de science. On sait la musique de sentiment, pas de science » (cf. Griolet 1986, pg. 117,118) nous montre que cette musique fait partie de l'identité des Cajuns. Pourtant ce style « pré-américain » avait été remplacé pendant un certain temps par des styles musicaux américains comme le Western-Swing et le Bluegrass. Ce n'est qu'en 1948 que commença, avec la découverte de l'héritage culturel des Cajuns, la renaissance de la musique acadienne avec l'enregistrement de « la valse du Pont d'Amour », joué par Iry Lejeune à l'accordéon diatonique, symbole de la musique acadienne presque oublié. Dans le spectacle « Paroles et Musique » organisé par le CODOFIL en 1978 à Lafayette, des jeunes auteurs avaient l'occasion de se présenter au public. Cela fut un grand pas en avant, car, « intimidés par les mesures du gouvernement du passé, ils n'avaient pas osé sortir de l'anonymat et étaient restés plutôt cachés » (cf. Burgstaller, 1997, pp. 62 et 65). Nombreux sont les groupes qui fleurissaient dans les villages et qui ont développé leur propre style souvent très personnel. Cette musique vit de son public. « Ce qui a fait son succès, ce qui a consacré son étonnante vitalité, sa capacité d'adaptation et de renouvellement, c'est un public populaire qui, génération après génération, est venu la plébisciter » (cf. Griolet 1986, pg.120).

II.1.4.1. Les sources de la musique acadienne

Cette musique est constituée par plusieurs sources dont la plus ancienne remonte aux chansons françaises, mais il ne faut pas oublier les autres rythmes bien connus de provenance européenne comme les vales, les giges ou *two-steps*, les polkas et les mazurkas ainsi que l'apport noir du *blues* et du *jazz* de la Nouvelle Orléans et de la *country music* américaine venue du Kentucky et du Tennessee (cf. Griolet 1986, pg. 115f). Les instruments utilisés le plus souvent sont, à part le violon, amené par les Acadiens du Canada en 1756 (les « violoneux de Louisiane » ou *French fiddlers* sont

célèbres dans le Sud des États-Unis), l'accordéon à boutons (introduit selon Dewey Balfa vers 1900 par les Allemands), la guitare (et le banjo qui remplacèrent l'accordéon, devenu rare pendant la guerre) et l'harmonica pour « la musique à bouche ». Durant leur service militaire pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale, les Cajuns ont connu l'influence du *country western*, du *blue grass* et du *jazz* et plus tard du *swing*, à la suite de quoi ils se sont servis de tambours et de guitares électriques (cf. Griolet 1986, pp. 116-119).

II.1.4.2. La chanson louisianaise

La chanson cajine de Louisiane est un phénomène singulier et fascinant dont la création a certaines ressemblances avec le *blues* des Noirs américains. Les textes, issus de matériaux composites, témoignent de la « capacité syncrétique de la culture acadienne : attelages de noms américains et français, collages, superpositions de versions licencieuses, références sociales hétérogènes » restent souvent hermétiques aux Français aussi bien qu'aux Américains. Transmis oralement par la tradition familiale, ils sont la preuve pour « l'existence d'une francophonie longtemps ignorée ou même niée. » Pourtant on signale une altération ou même une perte de sens qui, en perdant successivement son contenu sémantique, aboutit à des stéréotypes. Ce qui reste, ce sont souvent des rituels comme la comptine populaire *Saute crapaud* « dont l'interprétation reste obscure, mais qui sert de 'mot de passe' à toute une population ». Dans la culture acadienne on trouve également un côté satirique et humoristique, né dans la situation difficile d'un « groupe social pauvre et défavorisé », qui se reflète dans les « figures de dérision » de la Comédie acadienne (cf. Griolet, 1986, pp. 231 - 257).

Un bon exemple pour le mélange et l'influence mutuelle des folklores acadien et créole est la *Jolie Blonde*, qui est la chanson la plus communément chantée en Louisiane francophone « dans tous les registres dialectaux, depuis le créole jusqu'à l'acadien. » Une autre chanson qui a remporté un grand succès porte le titre « Lâche pas la patate » de Jimmy « C » Newman dont la morale – exprimée par un héros qui met les rieurs de son côté - est d'être courageux seulement jusqu'au point où cela ne devient pas dangereux (cf. Griolet 1986, pp.116 et 121-123). Dans les chansons qui ont une référence louisianaise

« on trouve des indications ethnographiques relativement nombreuses et détaillées. Il paraît donc naturel d'y rechercher une première image de l'Acadie louisianaise, à

travers les présences animées (personnages et animaux), les croquis sociographiques (la pêche, l'agriculture, la cuisine) et les esquisses plus abstraites (l'éthique de l'entraide ou du mariage endogamique) » (cf. Griolet 1986, p.130).

Dans les chansons louisianaises ayant comme sujet « le cycle de l'amour » on trouve des traces de « la littérature précieuse la plus traditionnelle ». Du fait que « ce vocabulaire et ces figures de rhétorique s'intègrent mal au parler acadien » on trouve dans les transcriptions des adaptations curieuses.⁸² Mais les chansons ne restent pas toujours aussi douces. La montée de la Révolution française entraîna aussi les idées des philosophes, que la répression brutale d'O'Reilly ne pouvait arrêter, et des chansons comme la *Marseillaise* et le *Ça ira*. Camille Naudin, s'en est inspirée et a publié le 17 juin 1867 à la Nouvelle-Orléans un *Chant de paix, La Marseillaise Noire* (texte disponible sur <http://www.centenary.edu/french/mars.html>).

II.1.4.3. La Zydeco

À côté de la musique acadienne, appelée *French Music* ou *La La Music* il existe la *Zydeco* qui est indissociable des Créoles noirs. Elle est inspirée de la musique française, du blues et du *rhythm and blues*. Ce terme est une déformation d'un célèbre morceau de Clifton C. Chenier qui s'appelle « Les z-haricots sont pas salés » (évoquant les temps durs, pendant lesquels on n'avait pas de viande – conservé dans le sel – pour accompagner les haricots) ou « Zydeco sont pas salés ». L'orchestre de la *Zydeco* se compose généralement d'un accordéon piano chromatique, ou/et diatonique et d'une forte section rythmique, mais – contrairement au style cadien où la dimension mélodique joue un rôle plus important - pas de violon. Serait-ce un signe du triste souvenir du Grand Dérangement durant lequel les anglais auraient détruit les violons des acadiens chassés de leurs habitations ? Pour ne pas perdre le rythme, on tapait du pied par terre, mais les musiciens se servaient souvent aussi d'objets en fer, de cuillères ou d'un chaudron, parfois même d'un frottoir à laver le linge. (cf. Griolet 1986, pg. 116 et Le Menestrel 2005, pg. 4). La musique du style « *Zydeco* » est aussi considérée comme le *blues* français à cause de ses éléments constitutifs qui viennent du *blues* des Noirs créoles et de la musique acadienne. Le fait qu'on accorde beaucoup d'importance à la musique en Louisiane montre que « cette

⁸² « L'adjectif 'chère' étant beaucoup plus connu que 'charmant', le chanteur a retenu de mémoire 'Chère Mantelise' » au lieu de « Charmante Lise » dans la chanson homonyme (cf. Griolet, 1986, pg. 170).

expression n'a pas subi les ravages dont souffre notre langue : les sons résistent là où les mots s'effritent » (cf. Castille, 2006, pg. 77).

II.1.5. La danse et les bals

La danse, comme complément naturel de la musique, est une distraction très appréciée par les Louisianais. Dans les chansons elle est replacée « dans son contexte social : elle constitue l'une des rares ouvertures, une échappée privilégiée pour l'individu assujéti à une existence fastidieuse principalement vouée à 'l'ouvrage' » (cf. Griolet 1986, pg.129). Cela se reflète tout particulièrement dans le bal du samedi soir, appelé « fais-dodo ». Pour s'amuser après leur chapelet, les jeunes mariés amenaient leurs bébés et les mettaient dans une chambre pour faire dodo pendant qu'ils s'amusaient dans une autre, d'où ce nom. Mais comme il y avait aussi des établissements de mauvaise réputation, certains « fais-dodo » ont été discrédités et les jeunes filles et jeunes gens « de bonnes familles » allaient plutôt dans des « bals de maison » à l'instar de ce que l'on faisait en France.⁸³

Lors de la célébration du bicentenaire du Grand Dérangement, dès 1954 Jeanne Castille a mené des recherches sur le quadrille qui, autrefois fort aimé par les Acadiens, ne leur était plus connu. Elle a « trouvé, dans des liasses de papiers qui remontent à 1852, un morceau de piano qui explique chacune des figures du quadrille » et, après s'être procurée la musique en France, s'est mise à enseigner cette danse à des groupes de danseurs qui se sont formés en Louisiane dans les années cinquante du siècle dernier. Un autre genre très populaire parmi des Cadiens fut « la violette double, une espèce de danse ronde ». Le fait que, jusqu'à la fin du XIXe siècle, ils auraient dansé en formation de carrés, de rondes ou de lignes en se tenant par la main est considéré par Jeanne Castille comme « trait de leur mentalité : leur goût de l'égalité ». La danse devient ainsi pour eux « le geste social par excellence » qui les aurait aidé à « maintenir de solides liens entre eux et de sauver en commun leur héritage » (cf. Castille, 2006, pp. 79, 81 et 82).

Pour assurer la continuité et la solidarité parmi la population francophone, la création d'une réalité culturelle par la transmission des traditions et des valeurs fut tout

⁸³ En France, il y avait des différences entre le centre et la banlieue. Dès le 18^{ème} siècle il y avait des salles officielles de danse. Au 19^{ème} siècle le quadrille français remplaça la contre-danse.

particulièrement importante, car en Louisiane, la culture française était menacée de disparition sous le gouvernement américain. C'est ainsi que, parmi le grand nombre de mœurs françaises transférées dans les colonies par les colons, les bals⁸⁴ sont venus aussi en Louisiane. Un phénomène typique de la Nouvelle Orléans furent les « bals des Quarteronnes » où les débutantes étaient introduites dans la société au cours de cérémonies qui se déroulaient à l'Opéra Française, aménagée en salle de bal, selon un rituel précis.⁸⁵ Ces jeunes filles qui pouvaient «...avoir une proportion de sang noir très variable», et faisaient partie de «cette catégorie si particulière de la francophonie louisianaise», des Gens de Couleur Libres, furent présentées par leurs mères au cours de ce bal, «où ne sont admis que des jeunes Créoles blancs de bonne famille» qui y choisissaient leurs maîtresses qu'il n'épousaient pas légitimement. Ces jeunes filles de couleur «dont la beauté et la coquetterie sont 'supérieures' à celles des blanches» avaient souvent beaucoup d'élégance et de culture. Elles furent «installées» et par conséquent réduites «au statut de femmes entretenues», ce qui entraîna le mépris de la part de la société blanche et souvent la jalousie «de la part des Noirs aussi bien que celle des femmes blanches légitimes. Ces bals disparurent progressivement après 1850» (cf. Griolet 1986, pp. 57 et 58).

II.1.6. Le Mardi Gras

Le Mardi Gras est devenu le signe distinctif de la Nouvelle Orléans bien qu'il soit fêté aussi dans d'autres villes louisianaises par des défilés (*parades*), des fêtes et des bals. Etant en opposition au puritanisme des protestants anglophones, il est resté le symbole de la protestation contre l'imposition du modèle américain de société. Sa devise «Laissez le bon temps rouler!» (prononcé comme «Les le bon ton rouler») rend

⁸⁴ Cathérine de Médicis a introduit les «bals» de l'Italie à la cour française. Autour de 1700 le droit d'y participer fût accordé aussi aux classes bourgeoises à condition de payer un droit d'entrée. Pourtant l'aristocratie a refusé de s'y mêler. Pour participer il fallait prendre des cours de danse dont le résultat fût «l'art de la danse». Condamnés par l'église au 13^{ème} et 14^{ème} siècle comme étant «contre le salut de l'âme» (cf. Salmen, Walter. *Der Tanzmeister. Geschichte und Profile eines Brufes vom 14. bis zum 19. Jahrhundert*. Hildesheim, Olms 1997, pg. 4), les bals jouissaient quand-même d'une grande acceptation chez toutes les couches sociales de la population. Quatre siècles plus tard, on trouvera le même rejet des bals chez les puritains anglophones en Louisiane.

⁸⁵ On pourrait penser aux rites d'initiation des sociétés primitives où la transition de l'enfance vers l'âge adulte est célébré d'une certaine manière. De toute façon, les origines du bal des débutantes remontent à la présentation des jeunes filles à la cour dans le but de faire la connaissance d'un partenaire, si possible de la même couche sociale.

visible l'attitude héritée de la population francophone catholique. Les couleurs choisies pour les drapeaux et la décoration, le vert, le violet et l'or, font également allusion à celles utilisées dans l'église catholique durant l'année ecclésiastique pour les chasubles des prêtres, mais personne ne se souvient plus de leur valeur symbolique.

Pour comprendre l'importance du Mardi Gras pour la Nouvelle Orléans il faut remonter dans l'histoire aux origines de la tradition du Carnaval qui est en relation étroite avec les fêtes religieuses de l'Eglise catholique depuis le moyen-âge. On pourrait même voir ses racines dans des usances payennes de l'antiquité comme les *Saturnalia*. Pour compenser les privations futures durant les 40 jours du carême – « carne vale » -, on se vouait le jour d'avant à toutes sortes de débauches, des orgies, des farces, des mascarades et à la danse.⁸⁶ Cette tradition européenne fût importée par des immigrants catholiques en Amérique. C'est donc par la colonisation que la tradition du Carnaval fût transférée dans les colonies, où l'on peut constater, malgré quelques transformations locales à cause de syncrétismes, bien des parallèles au Carnaval européen. L'importance attribuée à cette tradition se reflète dans le fait que Iberville et ses troupes ont nommé leur camp, en commémoration de la première messe célébrée et enregistrée en Louisiane française le 3 mars 1699, *Point du Mardi Gras* (cf. Filan 2011, pg. 60).

La première mention du Mardi Gras à la Nouvelle Orléans se trouve dans un document espagnol en 1781, qui exprime des soucis au sujet d'esclaves qui portent des masques pendant les fêtes. Malgré la défense de ces pratiques en 1806, celles-ci se reproduisaient, ce qui mena à leur réintroduction officielle en 1823. Les participants venaient surtout de la population noire et créole qui profitait de cette occasion unique pour oublier le passé et le futur en s'abandonnant à la joie de vivre au moment présent, d'où la fameuse expression « laissez le bon temps rouler ». Comme il y avait aussi des crimes et de la violence dans les rues durant ces fêtes, des voix, surtout du côté protestant, s'élevaient qui réclamaient une défense de ces rites jugés païens. La fondation de la *Mystick Krewe de Comus* par six hommes d'affaires qui avaient fait la connaissance de ce genre de fêtes à Mobile, Alabama y remédia. Ils organisèrent une parade aux flambeaux et un bal. Contrairement aux célébrations effrénées de la population noire, il s'agissait d'une sorte de club réservé aux blancs

⁸⁶ Le Mardi Gras était devenu aussi populaire en Italie – et plus tard dans tous les pays catholiques de l'Europe - que le pape Grégoire XIII l'a déclaré comme jour de fête officiel en 1582 (cf. Filan, 2011 pg. 60). Les nobles s'amusaient dans des « redoutes » où l'on portait des masques et le peuple s'organisait dans des parades où l'on se déguisait.

d'une certaine souche sociale. De même plusieurs autres « Krewes » ou groupes semblables plus ou moins exclusifs, chacun ayant un quartier particulier réservé à son cortège, furent fondés pour des Noirs et les « Indiens noirs »⁸⁷, l'adhérence auxquels signifiait plus que la garantie d'un billet d'entrée à un bal grâce à un réseau élaboré d'entr'aide. Comme il y avait aussi des rivalités entre les groupes et des exclusions à cause d'une appartenance à une certaine race, le gouvernement ordonna l'intégration des « Krewes » en 1991. Toute activité « excluding anyone from membership because of race, color, sex, sexual orientation, national origin, ancestry, age, physical condition, or disability » fût interdite par la loi (cf. Filan, 2011 pg. 66).

La saison du Carnaval commence officiellement le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, par le défilé qui part de la Statue de Jeanne d'Arc. Le « capitaine » conduit la parade qui se compose de musiciens, de groupes uniformés et de chariots richement décorés à des thèmes divers, par la ville selon un itinéraire et un programme prescrits. Du haut de leurs chariots, des personnes déguisés jettent des pacotilles dans la foule qui les accueille avec acclamation. Une analyse de cette coutume pourrait révéler des aspects intéressants : Selon Marcel Mauss (1968 pg. 165) il est bon de donner, car cela ne comporte pas de risque. Mais ce geste semble seulement être unilatéral, car en effet on s'attend d'un retour. En provoquant de cette manière une obligation réciproque, donc une sorte de dette qui peut avoir des aspects immatériels (comme p.ex. de l'honneur) aussi bien que matériels, ils créent un cercle destiné à maintenir la relation et à montrer le respect vis-à-vis de l'autre. Selon Victor Turner on pourrait aussi voir dans ce rituel une sorte de « contre-monde » à la vie quotidienne et au rang que la société a attribué à ces gens qui y échappent pour la durée du Carnaval, où se forme une sorte de « communauté du rituel », basée sur l'expérience commune de l'égalité des participants. Le sentiment de cette égalité, si difficile à conquérir dans les circonstances habituelles, est peut-être une des raisons pour le succès immense du Mardi Gras où la joie de vivre semble régner en abondance. Cette coutume d'offrir des cadeaux si petits soient-ils, pourraient aussi être considérés en relation avec l'Epiphanie où les rois mages sont venus apporter leurs cadeaux à l'enfant Jésus. C'est aussi le jour où les « rois » de chaque Krewe, les « reines » et leur « cour » sont annoncés. Car, depuis la visite du Duc Alexis Romanoff de Russie, le Mardi Gras de 1872, on commença à organiser des parades « royales ». De même, on cultive la

⁸⁷ Les « Indiens noirs » se recrutent d'anciens esclaves noirs échappés qui ont trouvé du refuge auprès des Indiens pendant leur marronnage. En reconnaissance ils se sont nommés d'après les tribus voisins qui les ont aidés. Dans les parades ils portent des mocassins et des costumes décorés de plumes semblables aux costumes cérémoniels des Indiens.

tradition française de la Galette des Rois. Celui qui a le morceau qui contient la fève ou bien un bébé en céramique, sera le roi ou la reine de la semaine suivante. A New Orleans, il y a une Krewe qui remplace le gâteau par une réplique en bois avec des tiroirs dans lesquels se trouvent des morceaux de gâteau et des fèves argentées, et dans un tiroir il y a la fève dorée destinée à la future reine choisie parmi les débutantes (cf. Filan, 2011, pp. 64-66).

II.1.7. L'Opéra à la Nouvelle Orléans

L'Opéra, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie de la façade, incorporée dans un hôtel, fut un bâtiment associé étroitement avec le Mardi Gras à la Nouvelle Orléans. Dessiné par James Gallier jr. et Richard Esterbrook, le bâtiment fut construit en 1859 et se trouvait à l'angle des rues Bourbon et Toulouse. Appelé au début *the New Opera House*, il remplaça le vieux *Théâtre d'Orléans* détruit par un incendie en 1866, et, depuis 1880, fut appelé finalement *French Opera House*. A l'extérieur il y avait des colonnades, et son intérieur décoré en rouge, blanc et or fut décrit par l'architecte Thomas K. Wharton comme « *chaste, simple and tasteful* ». A part des représentations de théâtre et d'opéras, le bâtiment fut destiné à des usages multiples, comme des ballets, des vaudevilles ou des productions acrobatiques, mais surtout, grâce à un système permettant de transformer le parquet en une large piste de danse, aux fameux bals du Mardi Gras, dont le premier eut lieu le 9 février 1869, organisé par la *Mistick Krewe of Comus*. Avant l'arrivée des automobiles, on se rendait à l'opéra en calèches. Avec ses 2300 places, l'Opéra de New Orleans fut non seulement l'endroit le plus prestigieux du Carnaval, événement le plus important au niveau social, mais aussi le plus grand du pays. Quant au déroulement, tout commençait avec une série de « tableaux » représentés par des membres des krewes où les rôles féminines furent représentés aussi par des hommes. Il s'agissait de scènes exubérantes en relation avec le thème de la saison, suivis par le défilé du « roi » et sa « cour ». Au début, chaque bal avait son « roi » (ou bien un « dieu » comme dans le cas de *Comus*), mais à partir de 1880 celui-ci fut assisté par des « reines » et des « dames de la cour » choisies parmi les débutantes de l'année. Ensuite, on se vouait à la danse pour laquelle furent distribuées, parmi les membres du comité non costumés, des cartes portant le nom d'une partenaire de danse. Ceux-ci appelaient à haute voix le nom de la dame choisie, d'où l'expression « *call-out dances* ». Pendant que la « cour » se

retirait au souper, les personnes masquées et d'autres invités pouvaient danser jusqu'au petit matin. Le tout se passait selon un règlement bien précis, y compris les prescriptions quant à la tenue – les hommes furent obligés de porter un habit noir et les dames des robes de soir avec un décolleté - , qui ressemblait aux cérémonies à la cour de Versailles dont le souvenir a dû être gardé et transmis par certains colons, et imité avec un clin d'oeil par la population colorée. Avant 1900, les invitations furent distribuées par des courriers privés, car on ne voulait pas les confier au Service de poste officiel des Etats Unis dont on se méfiait. C'est le 20 février 1917, qu'eut lieu le dernier bal du Carnaval dans le *French Opera House* avant la pause durant la Première Guerre Mondiale. Le bâtiment, incendié en 1919, ne fut jamais reconstruit, mais le souvenir des bals qui y ont eu lieu il y a plus d'un siècle, est resté vivant parmi la population louisianaise comme l'époque de sa splendeur (cf. *The French Quarterly*, 2012 pp. 24-29).

La première représentation d'un opéra répertoriée dans l'histoire de la ville date de 1796. Au début, on faisait venir des musiciens et des chanteurs d'Europe pour les représentations au Théâtre d'Orléans. L'importance attribuée par les habitants de la Nouvelle Orléans à leur Opéra se reflète dans le fait qu'au cours de la saison 1805-06, on pouvait admirer vingt-trois représentations d'au moins seize opéras différents, et ceci dans une ville qui comptait alors seulement douze mille habitants. Mais c'est aussi le moment où naquit la rivalité entre John Davis, réfugié de Saint-Domingue originaire de France, qui dirigea le Théâtre d'Orléans, et l'Américain James Caldwell, directeur du *Camp Street Theater*, situé dans le quartier anglophone de la ville. Les tensions qui opposaient les deux quartiers sont illustrées par la concurrence entre les deux troupes, dont chacune se vantait de ses succès et de la supériorité de ses artistes. C'est ainsi qu'en 1835, « Robert le Diable » de Giacomo Meyerbeer fut d'abord représenté sur la scène de Caldwell et puis, six semaines plus tard, au Théâtre d'Orléans. Entre 1827 et 1833, en-dehors des saisons d'opéra à la Nouvelle-Orléans, Davis partit en tournée avec sa « compagnie française de la Nouvelle-Orléans » qui devenait ainsi « exportatrice de la culture française vers le reste des États-Unis ». Après une interruption due à la Guerre Civile, le public assoiffé d'amusement ne tarda pas à découvrir la nouvelle scène du grand opéra, construit en 1859. L'Opéra français devint le lieu de prédilection de l'opéra pendant la seconde partie du XIXème siècle. Après avoir accueilli les compagnies italiennes et allemandes en tournée, on fonda une compagnie réunie en Europe qui élit domicile à la Nouvelle Orléans. A cause de « difficultés financières et administratives » l'Opéra français ferma ses portes pendant

quatre ans pour les ouvrir à nouveau avec la première de « Carmen » de Bizet pour la saison 1878-79. La visite de « divas comme Adelina Patti en 1881 et 1885 et Sarah Bernhardt en 1892 constituent des temps forts de l'opéra » qui s'essouffla « progressivement au début du XX^{ème} siècle ». L'incendie du 4 décembre 1919 marqua non seulement la disparition de l'Opéra français, mais aussi celle de cette culture héritée de la vieille France (cf. <http://www.lib.lsu.edu/special/exhibits/e-exhibits/creole/Institution%28french%29/institution%28french%29.html>).

II.1.8. Le café

À l'angle nord de l'ancien marché français, appelé aujourd'hui *French Market*⁸⁸, à New Orleans se trouve le « Café du Monde » qui porte toujours son nom d'origine. La spécialité que l'on y Prend c'est le *café au lait*⁸⁹ (appelé ainsi aussi par les anglophones) et on mange des *beignets*. Comme, dans l'imaginaire des Français, le café est ressenti comme une spécificité française, signe de progrès à son apparition au 18^{ème} siècle, il n'est pas étonnant que son introduction dans les villes des nouvelles colonies fut interprétée d'autant plus « comme un triomphe de la civilisation sur la barbarie : avec le règne de l'esprit s'ouvrait celui de l'élégance » dans un entourage encore à cultiver. Si à Paris on se retrouvait « autour d'une boisson jugée intellectuellement stimulante » pour jouer aux échecs ou pour mener des discussions politiques ou intellectuelles, il en était de même à la Nouvelle Orléans. En plus, du fait que « le choix d'un établissement est une façon, pour celui qui le fréquente, de proclamer son identité culturelle », le café prit une connotation symbolique pour la population francophone durant les périodes de domination espagnole et américaine. De cette manière, le café « serait une sorte de laboratoire où viendrait se chercher,

⁸⁸ Comme ce marché existait déjà avant l'arrivée en 1718 du fondateur de La Nouvelle Orléans, Jean-Baptiste Lemoine, il n'est pas considéré ici comme un lieu de mémoire de la civilisation française. En effet, ce sont les indiens Choctaw qui l'ont fondé au même emplacement où se trouve aujourd'hui encore le *French Market*. La reproduction agrandie d'une vieille gravure que l'on peut admirer dans ses couloirs donne une impression de la vie du marché au temps où l'échange des biens entre Indiens et Français y avait lieu (cf. *Tour Book Alabama, Louisiana & Mississippi*, Buffalo, 2002, pg. 133).

⁸⁹ Le café est arrivé entre 1570 et 1650 de l'Abyssinie via l'Orient en Europe. Dès les débuts du règne de Louis XIV, le breuvage était connu à Paris (cf. Lecoq, pg. 3772). Les Acadiens ont importé la coutume de boire du café dans la Nouvelle France. Pendant la guerre de Sécession qui a provoqué une pénurie de café, le « vrai » fut substitué en Louisiane par un café à base de chicorée ou bien par du sucre brûlé auquel fut ajouté du lait ce qui donna au lait le goût du café au lait (cf. Castille, 2006, pg. 83).

parfois éclore, l'esprit français – dans certaines de ses composantes tout au moins.» Pendant qu'à Paris l'intellectuel naquit dans cette « manufacture d'esprit » qui succède aux salons, à la Nouvelle Orléans une clientèle fort diverse s'y réunit, mais il ne serait pas étonnant que, là aussi, la liberté qu'offre le café, ait éveillé la suspicion des autorités alors espagnoles et plus tard américaines. Les puritains y ont vu même « un lieu de tous les vices ». Ce que le café gagne aujourd'hui en clientèle par le tourisme, il risque de le perdre en authenticité. « Champs de bataille désertés, ils entrent alors dans la légende. » Le touriste qui fréquente le Café du Monde à la Nouvelle Orléans cherche à s'approprier cette façon de vivre à la française et à s'initier aux mystères du passé « cajun ».

« Si, parfois, le tourisme corrompt les sites sur lesquels il a jeté son dévolu, il contribue aussi à en perpétuer le souvenir. Au-delà du prestige éphémère que leur a valu telle ou telle circonstance politique ou artistique, les cafés ont souvent la chance de connaître une seconde vie. Une fois les acteurs disparus et l'effervescence retombée, ils demeurent comme les témoins miraculés d'une époque révolue. Devenus lieux de pèlerinage, on les visite à la manière d'un musée : avec le secret espoir d'y retrouver quelque chose d'un temps perdu » (cf. Lecoq, Benôit, *Le café*, dans Nora : *Les lieux de mémoire*, pp. 3771-3799).

En Acadiana, le café a une signification emblématique. L'invitation à boire une tasse de café se traduit par une offre d'amitié. C'est aussi l'invitation à partager ses joies et ses soucis. Pouvoir parler librement de ses espoirs, de ses rêves et de ses craintes en prenant une tasse de café avec son voisin est considéré comme « thérapeutique supérieure » (cf. Castille, 2006, pg. 73).

II.1.9. La cuisine

L'art de cuisiner et de manger furent des pratiques profondément coloniales introduites pour absorber les éléments indigènes dans le corps colonial. D'autre part, elles avaient comme but de préserver les colons des assauts constants de la part de l'entourage sauvage et hostile (cf. Dawdy, 2010, pg. 389). Le résultat de cette démarche peut se faire voir. La cuisine à New Orleans est considérée comme légendaire aux Etats-Unis. C'est plutôt grâce aux légendes et histoires qui accompagnent certains plats qu'en raison de leur réputation au niveau de la haute cuisine internationale que l'on peut découvrir des traces de l'influence française.

« La cuisine serait-elle ce qui reste quand on a tout oublié ? L'identité communautaire passe par bien des canaux, mais peut-être n'y-a-t-il que deux qui comptent, comme on le vérifie aisément pour peu qu'on considère ladite communauté non au temps et aux lieux de sa splendeur, de son autonomie, mais à ceux de son déclin et de sa mort – acculturation, intégration, assimilation. C'est d'un côté, une histoire particulière, autant dire une mythologie, et, de l'autre, un ensemble de pratiques concrètes

d'appartenance, plus ou moins ritualisés, qui peuvent aller de la langue à la cuisine en passant par la religion ... »
(cf. Ory, dans : Nora, Les lieux de mémoire, pg. 3743).

Sans vouloir surinterpréter l'importance de la cuisine parmi les « pratiques d'appartenance » de la population francophone en Louisiane, il faut admettre qu'à part le fait de répondre à une nécessité vitale, la cuisine « constitue l'une des expressions les plus spécifiques d'une ethnie » et représente « ... souvent, le dernier signe de rattachement aux origines avant l'assimilation ... » (cf. *ibid.*). C'est ainsi que, dans la mémoire collective des Cajuns, la nourriture et l'art de la gastronomie où les deux cuisines traditionnelles de la Louisiane, la créole et l'acadienne, se rencontrent, semblent occuper une place majeure dont témoigne le grand nombre de restaurants à New Orleans qui, à juger d'après les noms des plats mentionnés dans les cartes, reflètent encore la bonne tradition française, souvent enrichie par des éléments locaux. Il n'est donc pas étonnant que la cuisine louisianaise soit considérée comme la meilleure de tout le continent nord-américain. Si « la cuisine d'un peuple est le seul témoin exact de sa civilisation », on pourrait conclure de cette pensée « métonymiquement, via la suprématie, jugée évidente, de la cuisine, à la supériorité de la 'civilisation' française » (cf. *ibid.*). Les Louisianais portent évidemment en eux cet héritage des Français qui semblent avoir « un goût inné de la gastronomie » (cf. *ibid.* pg. 3744). Pour ce qui est des colons, les belles et grandes salles à manger dans les plantations témoignent d'un passé culinaire de qualité. Sans doute, on a dû s'adapter aussi aux produits offerts par la région. Mais il y a aussi l'autre groupe de la population francophone, moins sophistiquée, des Acadiens, dont la cuisine est une cuisine des bayous qui fournissent des huîtres, des écrevisses, des crabes, des grenouilles et des poissons divers ainsi que des « chevrettes » du Golfe du Mexique. Ces produits constituent les deux plats les plus célèbres : le Gumbo ou Gombo et le Jambalaya. Le Gumbo qui est probablement de provenance antillaise, fut servi pour la première fois dans une réception gouvernementale à New Orleans en 1803. Il s'agit d'une sorte de soupe épaisse qui ressemble à la bouillabaisse française, à base d'un roux de « févi » fait à partir d'une plante dite « gombo ». Il en existe un grand nombre de recettes différentes. Isabelle Têche compare ce plat national composé de plusieurs ingrédients dans son poème intitulé « Le Gombo des Cadiens » à la population cadienne qui, de son côté, se compose d'un mélange de cultures.⁹⁰ Le Jambalaya est une sorte de paella créole à base de riz. Quant à l'étymologie de ce

⁹⁰ Cf. Isabelle Têche « Le Gombo des Cadiens », dans *Acadie Tropicale*, pp. 30 et 31.

nom, on rencontre plusieurs versions : l'une remonte à une histoire selon laquelle un client qui arrivait à un restaurant si tard qu'il ne restait plus rien à manger, aurait ordonné au chef de cuisine « Jean balayez ». Le plat composé des restes de riz et de crustacés était si délicieux qu'il fut dorénavant mis sur la carte. Une autre version parle d'un mélange entre le mot *jambon* ou sa version espagnole *jamón* et *ya*, une expression africaine pour *riz*. En effet, il y a des plats similaires en Afrique, mais d'autre part, une expression pareille pour un plat mixte de ce genre serait connue aussi en Provence. Selon les ingrédients utilisés, on distingue une version « créole » et une « cajine » (cf. Castille, 2006, pg. 82 – 85 et Filan, 2011, pg. 77 - 82).

Pour arrondir un bon repas, il ne faut pas oublier une autre spécialité louisianaise qui a son origine en France : les pralines, dont Clément Lassagne aurait inventé la recette au 17^{ème} siècle pour faire plaisir à son chef, le diplomate César de Choiseul du Plessis-Praslin, grand amateur d'amandes et de sucreries. Cette spécialité d'amandes couvertes de sucre caramellisé est devenue aussi populaire qu'après sa retraite, il aurait ouvert un magasin à Montargis, nommé « Maison de la Prasline ». Dès que la production de sucre aux plantations louisianaises le permettait, on voulait y produire aussi cette spécialité, mais, manque d'amandes, il fallait les remplacer par une noix similaire, appelée *pecan* par les Algonquins. Mais on est allé encore un pas plus loin que Lassagne en rajoutant à la combinaison de cette noix avec le sucre caramellisé encore de la crème et du beurre – cela fut la naissance de la praline célèbre de New Orleans que l'on trouve dans toutes les confiseries du pays (cf. Filan, 2011, pp. 81 – 82). Mais on trouve encore une autre spécialité de la cuisine louisianaise qui – du moins par son nom – évoque le souvenir de la France, c'est le « *french garlic bread* », une sorte de pain français à l'ail (cf. Griolet, 1986, pg. 353). Au *Degas House* à New Orleans, on peut manger *Bananas Foster Pain Perdu* (*French toast topped with caramelized bananas*), (cf. <http://www.degashouse.com/>).

II.1.10. Les plantations

Le long du Mississippi il y a encore un grand nombre de plantations.⁹¹ L'accueil que l'on y accorde aux visiteurs est une mise en scène nostalgique qui fait revivre les temps où ces grandes propriétés furent encore habitées par les colons qui y menaient

⁹¹ Une plantation est une « exploitation agricole dans les pays tropicaux, tenue à l'origine par des colons » (le Petit Robert pg. 1925).

une vie quasi seigneuriale. Aujourd'hui on ne peut que deviner l'étendue des champs de coton ou de sucre de canne d'autrefois, car le terrain qui entoure les « *plantation houses* » a été mutilé au profit des industries chimiques ou pétrolières qui s'y sont installées entre temps. Les boutiques aménagées dans les anciennes plantations sont une source d'information sur la culture française d'autrefois, car on y trouve, entre autres, des livres sur l'histoire de la Louisiane et des collections de contes populaires ainsi que des biographies de personnages créoles importantes. Les guides, habillées en costumes de l'époque, racontent – parfois même en français - l'histoire d'une société disparue, complexe et organisée selon des principes hiérarchiques. Les premiers colons venus de France furent souvent des aventuriers ou des nobles appauvris qui espéraient faire fortune dans cette nouvelle colonie. Afin de pouvoir construire une plantation il fallait négocier avec les Indiens auxquels appartenait le terrain. Certains noms de plantations y font encore allusion, comme p.ex. le « *Houmas House* ». Pour garantir la production efficace de sucre de canne et de coton pour l'exportation d'une part, et l'économie de subsistance d'autre part, il fallait de la main d'oeuvre. Comme les Indiens, trop fiers pour se soumettre aux colons, ont souvent préféré la mort à l'esclavage, les colons ont dû recourir à des engagés⁹², qui supportaient mal le climat et furent donc remplacés par des esclaves noirs d'Afrique. Avec ceci s'est ouvert un des chapitres les plus honteux de l'histoire, celui de l'esclavage y compris le commerce triangulaire. Dans son « *Histoire des deux Indes* », l'Abbé Renal, père spirituel de la Révolution Française et précurseur des droits de l'homme, a fortement critiqué cette situation dans les colonies. L'esclavage est pour lui « le commerce le plus infâme de l'homme ». ⁹³ On ne s'étonnera pas que le blues

⁹² « On les appelait alors les ' trente-six mois '. Cette méthode de recrutement fut très populaire au XVII^e siècle, puis redevint à la mode peu après le traité d'Utrecht. Le 20 mars 1714, une ordonnance royale ordonna aux capitaines de navires marchands de transporter aux Amériques ' depuis trois engagés jusqu'à six suivant le port de leurs vaisseaux '. Une fois la période de trente-six mois écoulée, les engagés étaient libres d'acheter leurs terres, de devenir censitaires, ou bien de retourner en France. Le nombre d'engagés vers la Nouvelle-France fut toutefois peu élevé... » (cf. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Engagisme>).

⁹³ Sur une affiche lors de l'exposition à la Bibliothèque Nationale consacrée à l'Abbé Raynal en décembre 2006, placée sous le patronat de L'UNESCO, on pouvait lire sa célèbre phrase « *A qui, barbares, ferez-vous croire qu'un homme peut être la propriété d'un souverain; une femme, la propriété d'un mari; un nègre la propriété d'un colon?* » (<http://www.abbe-raynal.org/index.html>: 21.0.2009 15.29h). Jean-Jacques Rousseau défend la dignité de l'homme en disant « *Décider que le fils d'un esclave naît esclave, c'est décider qu'il ne naît pas homme* » (Le Petit Robert, pg. 925). Selon Jean-Paul Sartre l'esclavage fut « *un énorme cauchemar* » (ibid. pg. 924).

soit né dans cette situation triste aux plantations du delta du Mississippi. Les Noirs, réduits à l'état de marchandise, vivaient dans des cases⁹⁴ très modestes à l'écart de la maison représentative où vivait le maître avec sa famille dans un luxe semblable à celui des aristocrates en France, entouré d'objets importés de l'Europe ou fabriqués par des esclaves habiles. La maison dont la construction fut adaptée au climat chaud et humide en prévoyant une aération suffisante, fut souvent entourée d'un jardin à la française. Un peu à l'écart de la maison principale, il y avait des « garçonnières » où habitaient les jeunes hommes non mariés dès qu'ils avaient quinze ans. Durant les repas, un jeune esclave noir fut obligé de bouger un éventail pour garantir la circulation d'air sans pour autant faire éteindre les bougis. Dans certains cas, la construction de la maison et le mode de vie luxueuse a même ruiné les colons. Cela se voit à l'exemple du nom de l'actuelle *San Francisco plantation* qui aurait porté à l'origine le nom de *Sans Frusquin*, ce qui voulait dire que sa construction a coûté au propriétaire toute sa fortune.⁹⁵ Le maintien d'une grande maison et le service de la famille des colons demandaient le service des esclaves de la maison qui jouissaient d'un statut supérieur à celui des Noirs qui travaillaient dans les champs, soumis au Code Noir.⁹⁶ L'exploitation de la main d'oeuvre servile noire par les descendants des Espagnols et des Français au Sud avait ainsi contribué à développer de vastes plantations tout en renforçant l'économie esclavagiste dont le Nord réclamait la suppression au nom de la démocratie américaine depuis la vente de la Louisiane aux

Au sens large, l'esclavage est le système socioéconomique reposant sur le maintien et l'exploitation de personnes dans cette condition.

En France, depuis la loi du 10 mai 2001, l'esclavage est considéré comme un crime contre l'humanité.

« Cinq mois après l'entrée à la Maison Blanche du premier président noir, Barack Obama, le Sénat des Etats-Unis a formellement présenté des excuses jeudi 18 juin, au nom du peuple américain, pour 'l'esclavage et la ségrégation raciale' envers les Noirs américains. Cette résolution symbolique a été approuvée par acclamation, démocrates et républicains étant largement d'accord sur les termes du texte. Elle intervient à la veille de la célébration annuelle de la fin de l'esclavage aux Etats-Unis en 1865, après la guerre de Sécession »

(cf. http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2009/06/18/le-senat-americain-presente-ses-excuses-pour-l-esclavage_1208649_3222.html).

⁹⁴ Ces « cases nègres » furent en grande partie détruites, mais sont récemment reconstruites pour démontrer aux touristes la situation de la vie d'antan.

⁹⁵ *saint-frusquin* (familier) : capital, patrimoine, ensemble des affaires que quelqu'un possède. (cf. <http://fr.wiktionary.org/wiki/saint-frusquin> [consulté le 7 juillet 2013]). Ce glissement est certainement dû à la transcription anglaise.

⁹⁶ Dans leur communication avec les maîtres ils apprirent à s'exprimer en « petit français » ou « petit nègre » c'est-à-dire dans un « français à la syntaxe simplifiée (où les verbes sont à l'infinitif) parlé par les indigènes des anciennes colonies françaises », (cf. Le Nouveau Petit Robert, Nouvelle édition millésime 2009, pg. 925).

Etats Unis. Les plantations du Sud, agricole, esclavagiste et libre-échangiste, se trouvèrent attaquées par les intérêts opposés du Nord, industriel, protectionniste et abolitionniste. La suppression de l'esclavage après la guerre civile signifiait donc non seulement le morcellement de la propriété et la ruine financière pour les propriétaires des plantations, mais surtout l'effondrement de cette société et de ses valeurs de civilisation qu'elle voulait préserver et qu'elle considérait supérieures à celles des Yankees (les Blancs du Nord)

(cf. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm).

En plus, les propriétaires de plantations ayant participé à la guerre contre le Nord furent obligés de payer des réparations importantes, ou bien, en cas où ils n'en étaient pas capables ou ils considéraient comme humiliation de prêter leur serment de loyauté sur l'Union, ils furent obligés de partir. C'est ainsi que les plantations qui n'avaient pas été détruites au cours de la guerre ont souvent changé de propriétaires. Aujourd'hui la fonction des plantations a changé. Témoins d'un héritage culturel français, un grand nombre de plantations ont été restaurées, soit par les entreprises qui se sont installées sur les anciens champs, soit par des particuliers qui ont pu se permettre le luxe d'acheter une telle propriété. Le maintien est souvent assuré, à part les visites guidées, par des restaurants et des chambres d'hôte ou carrément par des hôtels qui y ont été aménagés et qui donnent aux clients l'illusion de la vie d'antan. Aujourd'hui les plantations font en grand nombre partie du patrimoine culturel national.

II.1.11. L'art plastique à la Nouvelle Orléans

Le goût pour les arts semble être héréditaire dans la population francophone. C'est pourquoi on rencontre un si grand nombre de galeries d'art à New Orleans qui font souvent référence, par leurs noms, à Paris : *La Galerie Rive Gauche* dont le nom est probablement moins bien lisible pour tout le monde, semble s'adresser à une clientèle sélectionnée, alors que la *Galérie de Paris* offre des toiles de la même qualité que les peintres à la Place du Tertre au Montmartre, donc pour les touristes. Quand on parle aux galéristes, on se rend compte de leur fort attachement à Paris, car ils sont parfaitement au courant des expositions qui s'y tiennent. Parfois on peut également admirer des peintres en train d'achever une oeuvre dans la galerie même. La richesse de styles et des tendances présentés est étonnante, mais s'explique par la tradition artistique de la Nouvelle Orléans qui peut se vanter d'un petit-fils de grand renom :

Edgar Degas, dont la mère est d'origine nouvelle-orléanaise. En 1872/73 l'artiste a entrepris un voyage à New Orleans, où vivaient plusieurs membres de sa famille maternelle ainsi que deux de ses frères qui faisaient leur fortune dans le coton. Pendant son séjour qui dura cinq mois, il peignit les portraits de plusieurs membres de sa famille ainsi que *Le Comptoir de coton*. Aujourd'hui un *Bed&Breakfast* tenu par sa petite-nièce est nommé d'après lui *Degas House*.⁹⁷ On y garde le souvenir du peintre en accueillant le visiteur dans un cadre historique doté de souvenirs de Degas y compris des statues de danseuses et de peintures de sa main. On offre également un « parcours impressioniste » en son honneur.

II.2. La littérature louisianaise

La littérature louisianaise est en rapport étroit avec la question de l'identité de son peuple francophone qui, faute d'écriture, s'était exprimé pendant longtemps surtout à travers sa tradition orale. « L'exemple le plus étonnant de l'émergence d'une littérature francophone en milieu minoritaire est » donc certainement « celui de la Louisiane à la fin du 20e siècle ». C'est « dans une situation linguistique extrêmement précaire », que l'on « y trouve une production poétique et la publication de livres de langue française, pour la première fois depuis environ un siècle. Et cela à l'intérieur de la communauté cadienne » qui fut pendant longtemps une société analphabète et n'a donc pas connu de tradition littéraire auparavant⁹⁸. Si l'on veut comprendre « la dimension de cette renaissance culturelle, ou plutôt naissance, il faut comprendre l'importance de la question de l'identité cadienne... premier peuple d'origine européenne installé sur le continent nord-américain à se faire appeler ... par un nouveau nom », les Acadiens ont développé « une identité unique » dans un entourage hostile

(cf. Richard, <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm> pg.1).

D'autre part, il y a des exemples où des écrivains d'expression anglophone introduisent des éléments cajuns dans leurs oeuvres, comme p.ex. « James Lee Burke, natif de New Iberia Louisiana, dans ses romans policiers avec son héros détective

⁹⁷ Cf. <http://www.degashouse.com/> (site officiel du B&B).

⁹⁸N'ayant pas eu l'occasion de recevoir une éducation française, la majorité des Franco-Louisianais se trouvaient devant le problème de ne pas pouvoir lire le français. Pour rendre accessible la littérature à l'ensemble de la population francophone, analphabète dans sa langue maternelle, l'oralité fut donc le seul moyen approprié.

Cajun». Mais pour Richard, il ne peut s'y agir de « littérature cadienne qui est par définition de langue française » (cf. *ibid*, pg. 4). Dans le même ordre d'idées, on ne peut donc pas compter le roman *Evangeline* de Longfellow, écrit en anglais, parmi la littérature cadienne, bien qu'il représente un élément important dans la formation de l'identité cadienne. D'autre part, la situation reste ambiguë à cause du fait que la culture cadienne est transmise aujourd'hui à un public plus vaste grâce aux traductions en langue anglaise. En plus, la dégénération de l'ancienne langue maternelle a comme résultat que les Cajuns « pensent souvent en anglais et traduisent [ces pensées] en français ». Leur expression devient de cette manière un calque de l'anglais (cf. Castille, 2006 pg. 39).

II.2.1. Le théâtre

Le théâtre louisianais fût fondé sur des mythes et traditions populaires. Si des écrivains comme Victor Séjour (1817-1874) ou Louis Placide Canonge (1822-1893) s'inspiraient de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, on doit constater l'absence d'une inspiration nationale américaine. Le drame louisianais « reste attelé à l'école française », dont témoigne aussi le drame *France et Espagne*, dans lequel Canonge introduisit « un épisode célèbre de l'histoire louisianaise (la mort de la Frénière et de ses compagnons insurgés contre les occupants espagnols) » (cf. Griolet, 1984, pg. 98).

Parmi les productions littéraires peu nombreuses du début du 19^{ème} siècle se trouve une pièce de théâtre de M. Le Blanc de Villeneuve, intitulée *La Fête du petit blé ou l'Héroïsme de Poucha-Houmma*, Tragédie en cinq actes. Il s'agit d'un fait historique pris chez une nation sauvage, écrit en 1814. Dans ce drame, l'auteur évoque « le bon temps passé » avant la vente de la Louisiane où les Indiens furent encore les alliés de la France avant d'être chassés de leurs terres par les colons américains, et crée ainsi un souvenir nostalgique des relations franco-indiennes. La pièce est pourtant jugée comme médiocre.⁹⁹ Ce n'est qu'après plus d'un siècle, plus précisément vers la fin du

⁹⁹ La pièce est accessible à la Bibliothèque Tintamare, oeuvres louisianaises en ligne, sous : <http://www.centenary.edu/french/houmma/>

Selon Griolet, la pièce aurait été imprimée en 1803, en l'honneur de Mme. de Laussat, femme de l'envoyé de Napoléon à la Nouvelle Orléans (cf. Griolet, 1986, pg. 27).

Voir aussi l'étude d'Edward Mac Carthy Baldwin, *A History of Le Petit Théâtre du Vieux Carré*, Tulane, M.A., n.p., 1950, op. cit. Griolet, 1986, pg. 350.

Voir également : Allain, Mathé, « Littérature et mentalité populaire en Louisiane, dans : Vie française, vol. 41, no. 1 (1989), Québec, p.32, et Stelly, Stuart (trad. Kathy Simon), *Le théâtre 'Cadien'*, 1982, pg.1.

20^{ème} siècle, que l'on peut constater une sorte de renaissance du théâtre cajun, qui semble être, dans une société en majeure partie analphabète dans sa langue maternelle et par dessus bilingue, un moyen alternatif de s'exprimer. Lorsqu'en 1976, à l'initiative d'un instituteur de français, Richard Guidry, un groupe de théâtre fut fondé par quatre futurs dramaturges dont un belge et un québécois, l'approche fut d'un ordre très différent : Pour écrire une première pièce de théâtre, ils ont décidé de se baser sur un conte populaire nommé *Jean de l'ours et la fille du roi*. Leur l'intention fut de présenter au public francophone louisianais une pièce qui lui donne la possibilité de s'identifier avec les caractères présentés. A cet effet, ils ont retravaillé le texte à l'aide d'enregistrements de contes et de dialogues entre locuteurs louisianais pour l'adapter au patois local. Lorsqu'au printemps 1977 le nouveau groupe de théâtre nommé alors *Nous Autres* a présenté la pièce dans plusieurs villages francophones, le succès fut énorme, car fut pour la première fois la population francophone avait la possibilité d'assister à une représentation dans laquelle elle pouvait retrouver sa propre culture, ses valeurs et sa langue presque oubliée. D'autres pièces suivirent, parmi lesquelles on trouve aussi des adaptations de textes anglais. La mission de ce groupe de théâtre, nommé depuis 1981 *Le Théâtre Cadien*, et mis sous la direction de deux membres de la *Délégation du Québec* à Lafayette, est définie clairement : encourager les Cajuns de communiquer dans leur propre langue et échanger leurs expériences franco-louisianaises avec d'autres groupes francophones dans le monde entier en partant en tournée (cf. Breitkopf, 2009, pp. 54 à 57).

II.2.2. La poésie

Dans leur poésie, la population francophone a traité tous les domaines de sa vie. Elle fournit un témoignage des coutumes et nous fait partager ses joies et ses douleurs. Du fait que les poèmes se trouvaient transmis oralement, il y en a plusieurs variations et, avec la perte de la langue française, ce genre littéraire fut menacé de disparition¹⁰⁰. Ce n'est que relativement tard qu'on a commencé à transcrire les poèmes, ainsi que leur version chantée, les chansons. On y trouve des ballades pour faire endormir les enfants aussi bien que des plaintes pour mieux supporter les difficultés de la vie à

¹⁰⁰ Voir aussi <http://www.centenary.edu/french/game/louisiana.html>

laquelle cette population fut exposée (« inondations désastreuses, carences alimentaires dramatiques, maladies et épidémies apportées par les insectes, l'eau et les voyageurs, sans oublier la terrible guerre de Sécession » cf. Castille, 2006, pg. II) aussi bien que des louanges de la beauté du paysage et des poésies d'amour. Pour certains chercheurs, la renaissance littéraire louisianaise commence donc dans les poèmes et les chansons. Du fait que les airs traditionnels des chansons se sont trouvées enrichies de nouvelles paroles, on pourrait considérer la poésie comme lien de « transition entre la tradition purement orale et la littérature écrite » (cf. Burgstaller, 1997, p.62). C'est ainsi qu'à partir de 1970 émergèrent quelques rares poètes comme Zachary Richard, Jean Arceneaux et Debbie Clifton – « réunis dans l'anthologie *Cris sur le bayou* » qui est un « véritable manifeste cadien, publié en 1980 ». Selon l'historienne Jeanne Castille « c'est bien tard pour cette culture qui semble à jamais engloutie sous le beau rêve de son existence ». Avec « *Lâche pas la patate*, premier ouvrage en français cajun publié en 1976 ... à Montréal, Revon Reed renoue avec ... les Cenelles¹⁰¹ ... et avec Dominique Rouquette qui chantait dans *Les Meschacébéennes* de 1839 les beautés sauvages de sa chère Louisiane, ce 'pays de la tristesse et de la poésie' » (cf. Castille, 2006 pg. IV).

Ce sont d'ailleurs souvent des éditeurs du Nouveau-Brunswick qui ont publié des poètes louisianais. « Les Éditions d'Acadie ont publié *Lait à mère* de David Chéramie. Les Éditions Perce-Neige ont commencé une nouvelle série, intitulée Acadie tropicale. La série a débuté avec *Faire récolte*, de Zachary Richard, » mieux connu comme musicien que comme poète et « récipiendaire du prix Champlain 1998, suivi par *Suite du loup*, de Jean Arceneaux, et plus récemment *À cette heure, la louve*, de Debbie Clifton. » Pourtant Richard exprime ses doutes quant à la réussite de ces entreprises en écrivant :

« Il est beaucoup trop tôt pour dire si nos quatre poètes, comme disait Gaston Miron, entament la transition entre la tradition orale et la littérature, ou si leur (notre) poésie n'est que le dernier cri d'un oiseau de mer tombé dans un océan d'oubli. Au moins, c'est un bel hommage à la ténacité d'une vieille culture nord-américaine, une culture qui a pu surmonter déportation et exil, et qui a pu résister à l'assimilation pour bientôt près de quatre cents ans. Ce sont les prochaines générations qui vont pouvoir nous dire si cette littérature louisianaise du début du 21^e siècle est le cri de ralliement d'un peuple cherchant sa voix, ou bien si elle est le dernier délire d'un vieux cadavre joyeux, enfin bon à enterrer »
(cf. Richard <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm> pg. 5).

¹⁰¹ « ...une tradition littéraire mort-née, qui s'était brièvement manifestée au milieu du XIX^e siècle avec les Cenelles, phalanstère littéraire éphémère mené par une poignée de Créoles vite retournés aux tombeaux de l'histoire »(cf. Castille, 2006 pg. IV).

Mais il y a une deuxième ligne de littérature en Louisiane, relativement peu connue, qui remonte au dix-neuvième siècle, où un groupe de francophones noirs libres et instruits forma sa propre identité culturelle. Ces oeuvres qui font preuve des difficultés qu'enduraient leurs auteurs dans une société esclavagiste, représentent un aspect fascinant de l'histoire louisianaise. Gipson attire l'attention sur le fait que leurs auteurs furent forcés d'ajouter les initiales « H.C.L. » à leur signature afin d'indiquer leur « infériorité » sociale en tant que « Homme de Couleur Libre ». Dans la littérature afro-créole du dix-neuvième siècle, qui ne se limita pas aux questions de race ou d'engagement politique, figuraient aussi des poèmes d'amour et des prières, échos du romantisme français et d'autres éléments. En 1845, dix-sept afro-créoles libres publièrent un recueil de plus de quatre-vingt poèmes, *Les Cenelles, Choix de Poésies Indigènes*, considérés comme la première anthologie de poésie afro-américaine publiée aux Etats Unis. Mais l'assimilation linguistique n'avait laissé que très peu de lecteurs capables d'apprécier cet héritage littéraire qui offre « des aperçus de l'oppression, des luttes et des triomphes de ce peuple unique ». Ces écrits donnent une nouvelle perspective sur la diversité de la littérature francophone et afro-créole, dont les transcriptions et les traductions sont encore rares. Pourtant les recherches récentes du professeur Frans C. Amerlinckx sur les oeuvres de Michel Seligny et le recueil de poésies *La Marseillaise Noire*¹⁰² de James Cowan commencent à mettre au jour ce genre de littérature qui avait déjà été étudié par Edward Laroque Tinker dans *Les Ecrits de Langue Française en Louisiane du XIXe Siècle* (cf. Gipson, <http://www.centenary.edu/french/anglais/afcreolefrancais.html>).

II.2.3. La prose

La vente de la Louisiane a trouvé son reflet dans la littérature louisianaise d'une manière inattendue. Selon les recherches récentes faites par le *Centenary College of Louisiana*, les oeuvres examinées¹⁰³ auraient un point en commun : Ancré dans

¹⁰² Textes écrits en français pendant la guerre de Sécession par les créoles de couleur de la Nouvelle-Orléans luttant pour la démocratie. Ces textes ont été découverts par James Cowan dans les pages jaunies des journaux de l'époque, ignorés, dans les bibliothèques louisianaises. Le texte intégral de *La Marseillaise Noire Chant de paix* de Camille Naudin, Nouvelle-Orléans, 17 juin 1867 est disponible sur le site de la bibliothèque Tintamare, oeuvres louisianaises en ligne, sous <http://www.centenary.edu/french/mars.html>

¹⁰³ *L'Héroïsme de Poucha-Houma* de LeBlanc de Villeneuve, *Habitation Saint-Ybars* d' Alfred Mercier, *La Nouvelle Atala* de Rouquette (voir aussi la toile de Girodet intitulée *L'Enterrement*

l'histoire et la culture françaises comme la poésie des créoles de couleur de la Nouvelle Orléans, chaque oeuvre raconte une histoire d'un point de vue typiquement louisianais. L'auteur du roman *L'Habitation Saint-Ybars ou Maitres et esclaves en Louisiane*¹⁰⁴, Alfred Mercier, un docteur créole de la Nouvelle Orléans, a laissé un grand nombre de poèmes et de nouvelles. Influencé par le naturalisme et en particulier par Émile Zola, son roman trace une histoire sociale des esclaves et de leurs maîtres à la plantation de McDonoh aux environs de la Nouvelle Orléans. Cette étude psychologique de l'esclavage faite par un docteur en 1885 constitue un témoignage important dans dans littérature louisianaise.

La légende indienne de Rouquette, *La Nouvelle Atala*,¹⁰⁵ raconte l'odyssée spirituelle d'une jeune fille indienne. Atala, dont le nom semble empreinté à Chateaubriand, pourrait être considérée comme symbole de la Louisiane francophone. Elle vit comme une étrangère dans un monde qui ne lui est plus commun. Fuyant une société dominante sans âme, elle se retire dans les forêts pour entreprendre un voyage à la découverte de son identité. Dans *Pouponne et Balthazar*¹⁰⁶ de Sidonie de la Houssaye, qui raconte l'histoire de son grand-père, Pierre Bossier, durant le « Grand Dérangement », on se rappelle du roman fameux *Evangeline* de Longfellow (cf. III/4.). Le récit *Tante Cydette*¹⁰⁷ de George Dessommes se déroule dans le Vieux Carré de la Nouvelle Orléans au temps de la décadence créole. On pourrait le considérer

d'Atala)), *Pouponne et Balthazar* de Sidonie de la Houssaye, *Tante Cydette* de George Dessommes (cf. « La Louisiane Achetée et vendue » , Bibliothèque Tintamare en ligne, accessible sur : <http://www.centenary.edu/french/lehintro.html>).

¹⁰⁴ *L'Habitation Saint-Ybars ou Maitres et esclaves en Louisiane*. Récit Social par Alfred Mercier, 1881. Bibliothèque Tintamare en ligne, accessible sur : <http://www.centenary.edu/french/ybars/>

¹⁰⁵ *La Nouvelle Atala ou La Fille de l'Esprit*. Légende indienne par Chahta-Ima (de la Louisiane), Bibliothèque Tintamare en ligne, accessible sur : <http://www.centenary.edu/french/atala/> Selon des journaux de l'époque, on considérait des habitants français de la Louisiane "as inferior beings, incapable of governing themselves like English-speaking Americans" (cf. Réginald Hamel, *La Louisiane créole, littéraire, politique et sociale*. Édition Leméac, Ottawa, 1984.)

¹⁰⁶ Cette oeuvre parut pour la première fois dans *La Tribune de la Nouvelle-Orléans*, premier journal engagé fait par des Noirs aux Etats Unis, et ses prédécesseurs comme *l'Union*. Ce matériel a été rendu accessible grâce au travail de James Cowan, éditeur de *La Marseillaise noire et d'autres poèmes des créoles de couleur néo-orléanais*.

¹⁰⁷ *Tante Cydette* fut le premier livre publié dans la série des Classiques Pélicans en 2001, par la Pelican Publishing Co.

comme une sorte d'allégorie de la culture européenne de cette ville. L'auteur jette un coup d'oeil extraordinaire sur la Louisiane de la fin du XIX^{ème} siècle. Il y raconte l'histoire de la jeune créole Louise, qui est amoureuse d'un Français riche qu'elle veut épouser. Pourtant les rémontrances de sa mère la forcent de rester sur place et d'oublier ses rêves poétiques qui n'aboutiront qu'à la rendre malheureuse. Elle ne pourra jamais atteindre les choses qui lui sont proscrites. Le message de Dessommes est évident : Louise qui symbolise la Louisiane créole, ne sera jamais unie avec son amant, donc la France bien aimée, et devra accepter l'assimilation dans la culture américaine

(cf. <http://www.centenary.edu/french/lehintro.html>).

Le grand mérite de Rodolphe Lucien Desdunes est, selon Gipson, d'avoir rendu un tribut de grande importance à l'héritage de ses ancêtres par son ouvrage *Nos Hommes et Notre Histoire*, imprimé au Canada en 1911. Grâce à la traduction de la Soeur Dorothea Olga McCants, *Daughter of th Cross*, il fut accessible à un public plus large anglophone sous le titre *Our People and Our History, Fifty Creole Portraits*. Paru seulement en 1973 et réimprimé en 2001, cet ouvrage est en vente dans un grand nombre de boutiques des plantations le long du Mississippi.

De nos jours c'est Jeanne Castille qui prit la parole « par procuration » dans son livre *Moi, Jeanne Castille, de Louisiane*, paru en 2006 dans la Collection « Mémoires des Amériques » à Montréal. Afin de préserver cet univers culturel menacé de disparition, elle y mène un combat contre la mort de la langue et les traditions de son peuple en évoquant son patrimoine. Cette démarche lui valait, en 1983, le prix pour la meilleure biographie par la Société Saint-Simon et, en 1984, la croix de la Légion d'Honneur par le Ministre de la Culture de la République Française.

Il ne faut pas oublier que la riche tradition orale des Noirs - esclaves et libres - comprenait aussi d'innombrables contes créoles qui font penser souvent à des fables de La Fontaine. Pour arracher ces contes à l'oubli, il fallait « solliciter les vieilles personnes pour qu'elles fassent l'effort de s'en remémorer » (cf. Castille, 2006, pg. 100). Le résultat est un recueil paru en 2011 chez University of Louisiana at Lafayette Press sous le titre de « *Louisiana Folktales. Lupin, Bouki, and Other Creole Stories in French Dialect and English Translation collected and edited by Alcée Fortier.* »

II.2.4. Le journalisme

L'existence d'une presse française en Louisiane remonte selon E.L.Tinker à la fin du 18^{ème} siècle, où un réfugié de Saint-Domingue, Louis Duclot, aurait fondé *Le Moniteur de la Louisiane*. Pourtant il n'existe plus d'exemplaire du premier numéro de ce journal qui aurait paru le 3 mars 1794, suivi par *Le Courier de la Louisiane*¹⁰⁸ et surtout de *L'Abeille*, créée en 1827, qui paraîtra pendant près d'un siècle, d'abord exclusivement en français, mais dotée très vite d'une section en langue anglaise, et brièvement même d'une section hispanophone, *La Abeja*.¹⁰⁹ Bien que constamment menacé dans son existence après l'achat de la Louisiane par les Etats-Unis, et malgré les problèmes financiers constants, le journalisme français s'est développé grâce aux journalistes dévoués venus souvent de l'extérieur¹¹⁰. Les Français arrivés en Louisiane en provenance de la France, dont les conflits politiques les ont incités à émigrer, ont apporté leur esprit batailleur. Ils sont à l'origine de la plupart des journaux francophones de la Nouvelle-Orléans et lui ont fourni « plusieurs générations de journalistes connus pour manier l'épée avec autant d'enthousiasme que la plume ». *L'Abeille*, initialement publiée trois fois par semaine, apparaît bientôt quotidiennement et offre, outre ses rubriques consacrées aux nouvelles, non seulement locales, mais surtout européennes et françaises, « à l'instar d'un grand nombre de parutions amorcées au début des années 1840, ... un journalisme d'idées, principalement focalisé sur la vie littéraire et artistique de la ville ». La rubrique de la critique artistique est assurée par Louis Placide Canonge qui donne de nombreuses informations sur les performances théâtrales et musicales de la Nouvelle-Orléans. Dans *L'Abeille*, on pouvait également lire les poèmes composés par l'élite créole blanche.¹¹¹ C'est ainsi qu'avant 1810 parurent – pas toujours régulièrement – huit journaux de langue française, parfois bilingues, et trois autres jusqu'en 1820, mais il en

¹⁰⁸ Griolet mentionne pourtant une première apparition d'un journal intitulé *Le Courier du Vendredi* en 1785 (cf. Griolet, 1986, pg. 27).

¹⁰⁹ *L'Abeille*, dont la section anglaise fut abandonnée en 1872 en raison de la concurrence des journaux anglophones de la ville, cessa de paraître en 1924, des mesures gouvernementales ne permettant plus la publication d'annonces légales, dont vivait ce journal, dans une autre langue qu'en anglais (cf. *ibid.*).

¹¹⁰ Les journalistes originaires de l'étranger furent souvent des proscrits : « les uns chassés de Cuba (1809), les autres par les événements de 1830, enfin les républicains exilés par Louis Napoléon après 1851 » (cf. Griolet, 1986, pg. 92).

¹¹¹ (cf. <http://www.lib.lsu.edu/special/exhibits/e-exhibits/creole/Institution%28french%29/institution%28french%29.html#case19>).

disparurent aussi quatre.¹¹² Ils ne pouvaient survivre que grâce à des « annonces légales ou privées, de souscriptions et de collectes ». Cette apparence sporadique est donc un des traits caractéristiques de la presse louisianaise, et le second est « la prépondérance des nouvelles de l'extérieur », due à l'intérêt des créoles pour les événements dans leur Vieux Pays, alors que les nouvelles locales circulaient « de bouche à oreille dans le Vieux Carré ». Dans l'histoire du journalisme francophone de la ville on trouve d'illustres duels. Mais ce qui fascinait les lecteurs le plus c'étaient des querelles avec un *Méricain Coquin* (Américain). Cette attitude anti-américaine sera bientôt suivie par une bataille raciale « contre les journaux favorables aux Noirs ». C'est à partir de 1829 que l'on peut constater un nouveau phénomène, l'apparition de journaux français dans les paroisses en dehors de la métropole louisianaise, où, lentement, une « élite » acadienne se joignit à la population créole.¹¹³ Le souci des créoles d'aménager « en Amérique du Nord une authentique aristocratie de l'esprit », favorisa, après 1840, l'apparition de véritables revues littéraires, comme *La Violette*, *Le Taenarion* ou *La Revue Louisianaise*, inspirées par tous les mouvements littéraires en vogue à Paris, ainsi que des journaux médicaux, fort appréciés. Malgré une récession économique et un recul des activités journalistiques, apparurent, même après 1850, des revues se consacrant au théâtre et aux lettres, comme *L'Entracte*, *La Loge d'Opéra*, *Le Coup d'Oeil* et *L'Album Littéraire*, fondé en 1843 par Hippolyte Castra, Camille Thierry, Armand Lanusse, Victor Séjour et Séligny ainsi qu'en 1845, *Les Cenelles* (cf. Griolet, 1986 pg. 97).

Mais on ne devrait pas oublier l'apport au journalisme des Hommes de Couleur Libres, qui, soutenus par d'autres journalistes immigrés, éditèrent, à part quelques petites revues, *L'Union*, un journal qui, dès son premier numéro du 27 septembre 1862, luttait contre les préjugés de couleur d'un public blanc résolument raciste.¹¹⁴ Après sa fermeture, c'était *La Tribune de la Nouvelle-Orléans*, journal politique, progressiste, et commercial, qui continua à soutenir les intérêts de la communauté noire libre en publiant ses poèmes et feuilletons à côté des plus grands écrivains de France. Pour

¹¹²On évalue à 139 le nombre de publications parues en langue française, dans leur intégralité ou partiellement, entre 1790 et 1910 (cf. Ibid.).

¹¹³ On en signale également dans des régions considérées aujourd'hui comme extérieures aux régions francophones de la Louisiane, comme *La Gazette de Baton Rouge*, *Le Courier de Natchitoches* etc. Le Meschacébé (Journal Officiel de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste), fondé en 1857, dura même soixante-dix-huit ans (cf. Griolet 1986, pg. 93).

¹¹⁴ Elle fut rejointe par *L'Équité* et *Le Sud* (cf. ibid.).

atteindre un plus grand public, elle publia aussi des sélections en anglais. C'est ainsi que *La Tribune de la Nouvelle-Orléans* fut le premier journal quotidien noir publié aux Etats-Unis. La décadence était inexorable malgré la parution de 52 publications, entre 1870 et 1900, de *L'Athénée Louisianaise* qui se proposa de défendre et d'encourager l'utilisation de la langue française en Louisiane. Le journalisme de langue française, qui reçut son coup mortel par la guerre civile, peut donc être considéré comme le reflet du destin de la communauté francophone louisianaise dont la survie fut constamment menacée par la dominance anglo-saxonne. Dans les années qui suivirent la Guerre Civile, le déclin de la presse francophone alla de pair avec la diminution de l'importance de la langue française en Louisiane (cf. Griplet, 1986, pp. 73, 91 – 94 et 97, et Gipson <http://www.centenary.edu/french/anglais/afcreolefrançais.html>). De nos jours, il y a surtout des publications parues sous la protection du CODOFIL, dont on distingue deux catégories différentes : celles éditées par des sous-organisations officielles du CODOFIL resp. par le C.I.E.F. (Conseil International des Etudes Francophones) qui sont parfois bilingues comme *La Gazette de Louisiane*, et des revues pour étudiants publiées par les départements français des Universités louisianaises dont la plus connue est *Le Tintamarre* du Centenary College de Shreveport (cf. Breitkopf, 2009, pp. 59 et 60).

III La situation actuelle

III.1. Le CODOFIL

Le cadre juridique pour la fondation du CODOFIL (Council for the Development of French in Louisiana) en 1968 fut formé par la loi no. 409, initiée par les démarches de James Domengeaux, avocat et député au Congrès d'origine acadienne qui s'était rendu compte dès les années quarante du danger de la disparition de la langue française en Louisiane à cause de la politique américaine qui visait à créer une nation avec une seule langue au sens de la théorie du *Melting Pot*.¹¹⁵ La voie pour prendre des mesures pour la sauvegarde et la propagation de langue française étant alors libre, plusieurs lois visant à la faire revivre furent adoptées à la suite, notamment des lois par rapport à la politique linguistique et à la réforme du système scolaire.¹¹⁶

¹¹⁵ Pour lire le texte intégral de cette loi voir Breitkopf, 2009, pg. 81.

¹¹⁶ Pour des détails sur ces lois voir Breitkopf, 2009, pg. 27–30.

« La mission du CODOFIL a deux volets; offrir aux citoyens louisianais, qu'ils soient d'origine française ou pas, l'occasion soit d'apprendre le français, soit d'améliorer et d'utiliser le français qu'ils connaissent déjà ; et d'explorer, de comprendre et de soutenir l'héritage cadien, créole et francophone en Louisiane pour le plus grand bien culturel, économique et touristique de tous ses citoyens »
(cf. Le CODOFIL <http://www.codofil.org/>).

Domengeaux fut convaincu que la stigmatisation de la langue française pouvait disparaître et donner place à sa renaissance par l'introduction de l'enseignement de la langue jadis interdite aux écoles. Lors du colloque *Vues d'ici et d'ailleurs, minorités linguistiques et francophonies en perspective* (Québec, mai 2008) Bernard Cerquiglini¹¹⁷ a démontré

« ... les difficultés intrinsèques de l'exercice, comme le choix, déchirant, du type de langue à transmettre. Doit-on privilégier la transmission d'une langue vernaculaire, difficilement compréhensible par les autres locuteurs du français, mais proche de celle déjà parlée à la maison par 'les vieux', ou alors doit-on profiter de cette nouvelle donne institutionnelle (le financement public par l'État des écoles d'immersion fréquentée par une jeunesse qui, au moment de l'inscription, ne parle pas français) pour ouvrir les Louisianais sur le monde de la francophonie outre-frontière ? » (cf. Charbonneau, 2010).

Le choix est finalement tombé sur le français de l'Hexagone, mais avec ceci tous les problèmes n'étaient pas résolus. Bien au contraire, il en résultaient d'autres. Le CODOFIL met à la disposition des écoles du matériel et des moyens financiers, et s'engage dans des programmes d'échanges d'études aussi bien que dans des contacts bilatéraux avec des pays francophones et l'organisation de festivals pour célébrer le folklore cajun et créole (cf. La Gazette de Louisiane 4.1, 5 op.cit. Breitkopf, 2009, pg. 32). De même il joue un rôle prépondérant dans les médias où il essaye de propager des émissions en langue française. Malgré les efforts et le succès du CODOFIL d'avoir déstigmatisé la langue française, des voix critiques se lèvent contre sa politique linguistique. On se demande si la décision d'introduire le français standard dans les écoles à la place de la variété louisianaise était peut-être fautive, car le fait d'avoir appris le français à l'école comme langue étrangère ne garantissait pas forcément son usage dans la vie quotidienne. En plus, du fait que la génération des grand-parents encore francophones ne comprenait pas les jeunes, il en résultait un conflit et une aliénation entre les générations. Le mérite le plus grand du CODOFIL est probablement d'avoir réussi à faire revivre le folklore francophone et à

¹¹⁷ **Bernard Cerquiglini** a assumé entre 2004 et 2007 les fonctions de directeur au Centre d'études francophones à la *Louisiana State University* de Bâton Rouge (USA).

encourager des écrivains à s'exprimer dans une littérature qui renoue avec la tradition du peuple cajun.¹¹⁸

III.2. Les médias audio-visuels

Si, au début, la radio servait encore à diffuser surtout des programmes en anglais pour imposer la langue anglaise à la population francophone de la Louisiane, ceci a changé surtout après la fondation de *Média-Louisiane*, une sub-organisation du CODOFIL, dont le but est de promouvoir la langue française dans des émissions locales à la radio, à la télévision, au cinéma ainsi que dans des magazines pour atteindre un public plus vaste dans la vie quotidienne. Aujourd'hui il y a, en Louisiane, 25 stations de radio dont l'énumération dépasserait le cadre de ce travail, qui diffusent, entre autres, aussi des émissions en français. L'accent est mis sur les informations, sur la musique traditionnelle des Cajuns et des Créoles, sur des contributions religieuses et sur la langue elle-même.

Manque de moyens financiers, les émissions françaises à la télévision sont restées assez rares malgré certains efforts de fonder une chaîne publique à cet effet. La chaîne payante TV5 USA diffuse depuis 2001 des émissions régulières dont le programme se compose de contributions de plusieurs pays francophones. En ce qui concerne le cinéma, on constate que, contrairement aux médias mentionnés ci-dessus qui visent à promouvoir la langue française, le but des producteurs de films et de leurs sponsors ne se situe pas sur le niveau linguistique. Les films servent plutôt à assumer l'histoire francophone du pays ainsi qu'à faire revivre les origines et la culture de cette partie de la population dans la mémoire collective. C'est ainsi que le film documentaire *Réveil – Wake Up French* de Ben Levine est sorti en 2002 avec le but d'aider la population francophone cajune à comprendre sa propre histoire du début de la colonisation jusqu'à nos jours, et à trouver des réponses à ses questions concernant la disparition et la redécouverte de sa langue. Le film *The Spirit of a Culture : Cane River Creoles* de Bill Rodman a comme sujet le destin de la population créole, la définition du mot *créole* et l'identité créole dans le contexte louisianais. Les interviews donnés par des Créoles du Cane River devraient donner des réponses à la

¹¹⁸ Voir aussi le site du CODOFIL <http://www.codofil.org/>.

question pourquoi la plupart des habitants francophones de la Louisiane se définissent comme *créoles* malgré leurs racines différentes, et pourquoi les Créoles noirs ne se définissent pas comme afro-américains.¹¹⁹

III.3. Le rôle du tourisme

Le *French Quarter* de la Nouvelle Orléans est considéré comme musée vivant. C'est ainsi qu'une proclamation touristique promet aux touristes américains que, visiter cette ville « c'est pouvoir se rapprocher au plus près de l'Europe sans avoir besoin de passeport ».¹²⁰ En effet, dans le Vieux Carré, l'affichage officiel qui montre au-dessus des noms de rues en anglais, leur nom original en français, remonte à une initiative de la mairie et du comité pour le tourisme. Le but en fût de « donner un cachet francophone à certains quartiers » et de les rendre plus attrayants pour le tourisme. Selon le Dr. Egea-Khune, de l'Université de Louisiane, ce phénomène de francisation du paysage serait relativement récent. Les célébrations de 1999 en commémoration du tricentenaire de la fondation de la Louisiane par la France seraient à l'origine de l'apparition de ces signes parmi lesquels comptent aussi des panneaux d'information historiques, dont une face est rédigée en anglais et l'autre – parfois moins visible – en français. Il est intéressant d'observer que la majorité de ceux qui optent pour un signe francophone sont des non-francophones. De toute façon, « ce phénomène d'affichage de la francophonie contribue à nourrir l'impression d'atmosphère d'ailleurs et de moeurs plus 'libres' à laquelle les touristes ... sont sensibles » (Geronimi, 2003 : 99, 150, 214-218, op.cit Lespesqueux 2007, pg. 153). Un groupe de touristes dont l'objectif du voyage a un sens extraordinaire est à remarquer particulièrement : Ce sont les Acadiens de Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui viennent pour rencontrer leurs « cousins » cadiens, descendants des victimes survivants du *Grand Dérangement*. « Leur sentiment d'appartenir à une même famille confère une valeur symbolique à leur séjour, perçu comme une réunion qui représente la victoire du 'peuple' acadien, leur revanche sur le passé » (cf. Le Menestrel 2002, pg. 463). Un autre groupe sont les adeptes de musique cadienne et de zydeco qui viennent pour rencontrer les figures légendaires de la musique louisianaise. Mais il y a aussi un grand nombre de Louisianais du nord qui, tout en sortant de leur territorialisme, veulent vivre

¹¹⁹ Pour des informations plus détaillées sur les médias voir Breitkopf, 2009, pg. 49 à 54.

¹²⁰ Nick Foxe, *Beyond Bourbon Street : seeking the real New Orleans*, 2004, <http://www.bootsnall.com/travelstories/na/feb04nola.html>, op. cit Lespesqueux 2007, pg. 153.

une expérience touristique au sein du « pays cadien ». Ils ne sont pas considérés comme touristes, mais à la recherche de la sensation de découvertes et d'exotisme, ils partagent « avec ces derniers une image idéaliste et nostalgique nourrie par l'éloignement » (cf. *ibid.*). Les recherches sur le tourisme en Louisiane faites par l'ethnologue Sarah Le Menestrel peuvent se résumer ainsi :

« À partir de l'expérience de ceux qui visitent le ' pays cadien ', en Louisiane, est remis en question l'antagonisme souvent établi entre voyageurs et autochtones. Les appréciations que les touristes portent sur leur séjour en Louisiane révèlent l'ambivalence de leur relation à l'exotisme. Leurs perceptions et leurs comportements mettent également en lumière la dimension ludique de l'expérience touristique, car celle-ci s'inscrit dans un jeu d'illusion réciproque privilégiant un mode humoristique dont les Cadiens font usage à des fins de reconnaissance » (cf. <http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2002-3-page-461.htm#resume>).

On propose ainsi en Louisiane différents circuits à thème : Tour Master est spécialisé dans les visites d'exploitations agricoles à Kaplan, au sud de Lafayette ; Le Monde créole propose une découverte originale du quartier historique du « Vieux carré », à La Nouvelle-Orléans, en conduisant ses groupes dans les jardins des demeures des plus anciennes familles créoles de la ville ; chaque jour du circuit de Gumbo Connection est consacré à différents aspects de la gastronomie locale ; à Lafayette, Zydecotours met en vedette la musique zydeco en offrant à ses clients l'occasion de danser dans des clubs locaux et de rencontrer des musiciens de ce style, associés aux créoles noirs. (*ibid.* pg. 464). En plus de cela, plusieurs chambres d'hôtes (*Bed & Breakfast*) tenus souvent par des Cadiens francophones retraités, accueillent des visiteurs dans des cadres « authentiques » pour leur offrir une expérience extraordinaire. C'est ainsi que l'on se retrouve p.ex. dans une ambiance de « fin de siècle » dans la maison Degas¹²¹ dont le décor fait revivre le peintre et son temps.

III.4. La naissance du mythe cajun

Dès sa découverte par les Européens, la Louisiane a inspiré les écrivains à des récits de voyage ou à des romans où se mêlent réalité et fiction. Le Page du Pratz, l'Abbé Raynal, Alexis de Tocqueville ou Chateaubriand ont ainsi contribué à créer, dans la pensée européenne, des mythes qui tournaient autour de ce pays exotique. Mais il y a aussi des mythes au sein de la population louisianaise même qui gardent une place

¹²¹ B & B Degas House, adresse actuelle : 2306 Esplanade Ave., New Orleans LA.

prépondérante dans sa mémoire collective. Comme, selon une des définitions du terme, donné par le Grand Larousse, un mythe est un

« Ensemble de croyances, de représentations idéalisées autour d'un personnage, d'un phénomène, d'un événement historique, d'une technique et qui leur donnent une force, une importance particulières »
(Grand Larousse, dictionnaire encyclopédique, 1997, pg. 5042),

il est intéressant d'examiner non seulement la création du mythe lui-même, mais aussi la réaction du peuple qui en résulte.

L'événement historique dans ce contexte est l'exil, qui est la période mythique pour la communauté acadienne en Louisiane. Plusieurs pétitions de la part des Acadiens auprès des « gouvernements sous le contrôle desquels ils se trouvaient » dès leur arrivée en Louisiane avaient contribué à la création du mythe de l'Acadie « comme terre promise » qui s'est étendu plus tard sur toute la Louisiane. Les « deux points fondamentaux » que toutes ces pétitions, adressées au roi de France ainsi qu'à celui d'Angleterre, ont en commun peuvent être résumés par la déclaration de la déportation comme « un acte injuste », et le rétablissement des Acadiens, par le pouvoir politique, « dans une situation semblable à celle qui avait existé avant la déportation », désirs, bien entendu, non réalisables. On voit donc « la création de deux mythes parallèles » : celui de l'Acadie d'avant la déportation comme Éden perdu, et celui de l'Acadie synonyme à « la Louisiane, comme terre promise suite à la déportation ». Si, « dans l'imaginaire des premières générations d'exilés » cette première ne fut jamais détrônée, pour la plus grande partie de la communauté en exil, c'est la Louisiane qui la remplaça peu à peu (cf. Richard, <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>, pg. 2). Du fait qu'il n'y avait pas d'historiographie parmi les Acadiens illettrés, l'histoire du « Grand Dérangement » fut transmis oralement d'une génération à l'autre. La problématique qui en résulte pourrait se résumer par l'analyse de Marcel Mauss, selon laquelle « dans un monde de la répétition, il ne peut y avoir que des versions, chaque nouvelle version recouvrant ou effaçant la précédente » (Encyclopédia Universalis, corpus 15, pg. 1052). En plus, il ne faut pas oublier que la suppression par les américains de la langue dans laquelle les souvenirs de ces temps passés furent transmis a certainement aussi contribué à les faire disparaître. Comme

« La mémoire est faillible, elle a des trous ; de plus, elle interprète, elle sélectionne, elle reconstruit ; et elle est d'autant plus fragile que les temps sont troubles, que le merveilleux prolifère et que tout devient crédible... » (ibid. pg. 1051),

il fallait attendre jusqu'à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, pour que le peuple cajun

se souviennent de ses origines qu'il avait déjà failli oublier, et ceci paradoxalement grâce à la découverte de l'histoire du couple de fiancés de Grand-Pré, Louis Arcenaux et Emmeline Labiche par l'écrivain anglophone Henry Wadsworth Longfellow. Celui-ci s'est inspiré de leur histoire pour créer son premier poème épique, *Évangéline*, *A Tale of Acadie*, qui, à l'époque, lui a assuré la réputation d'être l'écrivain le plus célèbre de l'Amérique. Avec la création du mythe d'Évangéline il a en même temps rendu service à la jeune histoire américaine, qui avait besoin de mythes dont la fonction est aussi de prouver le passé héroïque d'un peuple et d'une culture (cf. Brockhaus pg. 271). Publié en 1847, ce poème avait une influence culturelle énorme, surtout en Nova Scotia et en Louisiane, car c'est justement dans le cadre du « Grand Dérangement » que se déroule l'histoire de la protagoniste et de son amour perdu au cours de la déportation des Acadiens en 1755 par les Britanniques. Le succès de cet ouvrage semble d'autant plus étonnant, quand on pense qu'en 1845, lorsque Longfellow a commencé à faire ses recherches, le destin des Acadiens chassés du Canada n'intéressait plus personne et fut presque oublié. Il faut noter d'ailleurs que Longfellow n'a jamais mis son pied en Louisiane. Le plus grand paradoxe dans ce contexte est donc le fait que c'est un ouvrage sur un peuple francophone, rédigé en anglais, qui a permis à celui-ci de retrouver ses traces effacées dans le passé. Du fait que Longfellow n'était pas historien, il a plutôt mis l'accent sur le côté humain de cette histoire, qui reste malgré le fond historique - il faut le retenir - une fiction. Son côté émotionnel très fort a contribué à son immense succès qui a rendu nécessaire six nouvelles éditions dans les premiers six mois après sa parution. Entretemps, cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues. Deux films ont été tournés sur *Évangéline*, l'un en 1922 et l'autre en 1929 avec la célèbre actrice Dolores del Rio dans le rôle d'Évangéline et Roland Drew dans celui de Gabriel. Dans les écoles, ce poème est récité par les élèves, et un certain nombre d'écoles, d'églises, de restaurants ou de groupes sociaux portent le nom de cette héroïne. En plus, d'autres auteurs ont écrit des versions différentes de la même histoire. C'est ainsi que le juge louisianais Felix Voorhies publia, en 1907, des reminiscences acadiennes sous le titre *The True Story of Evangeline*. Dans sa version, les amants sont réunis sous le fameux chêne à St. Martinville, mais lorsque *Évangéline* se rend compte que Gabriel est tombé amoureux d'une autre femme, elle devient folle et meurt.

Il ne faut pas négliger l'impact que l'histoire d'*Évangéline* de Longfellow a eu sur l'industrie du tourisme en Acadiana. Les visiteurs peuvent y visiter le Longfellow-Evangeline State Historic Site où est démontré le style de vie des Acadiens. A St.

Martinville, on peut toujours admirer le fameux chêne d'Évangeline. Même en Nova Scotia, il y a un *Evangeline trail* le long de la Bay of Fundy de Yarmouth à Grand Pré. Mais le plus grand impact est celui sur les Acadiens eux-mêmes en Nova Scotia aussi bien qu'en Louisiane. Selon l'historien de la Yale University John Mack Farragher, auteur de *The Tragic Story of the Expulsion of the French Acadians from their American Homeland*, ce poème aurait initié une renaissance culturelle et politique parmi la petite classe moyenne des Acadiens, émergente dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Le poème de Longfellow est ainsi devenu un mythe. Il a créé une mystification, voire une sublimation fortement symbolique, d'un événement historique et des personnes agissant dans son contexte. La ville de Grand Pré est devenue un lieu de pèlerinage où a eu lieu, en 2004, pour commémorer les 400 ans de l'arrivée des Français en Amérique du Nord, une réunion de deux semaines. Des milliers d'Acadiens venus du monde entier s'y sont réunis pour célébrer cette partie de leur histoire commune

(cf. http://www.hwlongfellow.org/works_evangeline.shtml).

La réaction des Acadiens au *Grand Dérangement* s'est aussi manifestée dans la chanson qui est une première expression des sentiments. On peut y distinguer deux caractères divergents, car il y a des chansons dont les uns sont le reflet de la « résignation » et de l'acceptation de ce sort triste et injuste avec l'aide du seigneur, tandis que les autres sont celle d'une « résistance courageuse ». Dans la tradition acadienne en Louisiane, on rencontre donc le mythe de la « victime » aussi bien que celui du « résistant ». Mais on voit aussi qu'il y a aujourd'hui, parmi les écrivains, des tendances qui visent à réinterpréter, voire à surmonter des mythes qui risquent de stigmatiser la population acadienne pour ouvrir le chemin vers un avenir actif et positif.

« Cette opposition entre les deux visions du mythe est apparente dans la façon dont les Cadiens (et aussi les Acadiens) perçoivent l'histoire d'Évangeline. Pour une partie de la communauté, Évangeline est l'incarnation de l'idéal romantique... Pour les poètes cadiens contemporains, Évangeline est devenue une caricature de passivité. Le mythe d'Évangeline renforce l'idée des Acadiens comme des gens passifs ... Pour nous maintenant, le mythe de la femme cadienne est celui d'une fonceuse, téméraire, féroce comme une lionne à la défense de sa famille. Vu notre situation précaire, voilà un mythe plus à l'heure que celui d'Emmeline Labiche (Évangeline), assise sous un chêne au bord du bayou attendant son Gabriel qui ne viendra jamais »

(cf. Richard, <http://www.centenary.edu/french/textes/emergence.htm>, pg. 2).

IV. Conclusion

En Louisiane qui a, pendant un certain temps, attiré l'intérêt international à cause de l'ouragan Katrina et de son impact tragique sur la population locale de La Nouvelle Orléans, on s'aperçoit peut-être plus qu'ailleurs de la différence entre la réalité de sa culture et l'attachement à sa légende. Le fait que le *French Quarter* de la Nouvelle Orléans ayant résisté aux devastations par des inondations du Mississippi a retrouvé son charme d'autrefois a une valeur symbolique particulière. C'est une manifestation de l'attachement de sa population aux traditions, à l'origine françaises, qui lui sont chères, même si celles-ci, « avec le temps ... s'éloignent du modèle original ou bien alors, au contraire se figent, de peur de les perdre et de ne pouvoir les reproduire » (Lepesqueux, pg. 165). En retraçant, dans ce travail, l'histoire de la Louisiane et en évoquant les « lieux de mémoire » qui ont contribué à la formation d'une identité de son peuple si hétérogène, on a pu découvrir un grand nombre de signes à caractère francophone qui semblent être en contradiction avec l'absence de la langue parlée. Il en résulte la thèse qu'il doit y avoir quelque chose de plus fort que la langue proprement dite qui constitue cette identité. Patrick Chamoiseau met d'ailleurs en question l'importance attribuée à la langue, car à son avis « ...la langue ne sert plus à définir une culture, une identité » car « on peut, sous une même langue, avoir des réalités culturelles et anthropologiques différentes ... les langues, aujourd'hui, ont perdu leur pouvoir de pénétration, de structuration d'une identité, d'une culture, d'une conception du monde »¹²². Dans ce « melting pot » qu'est la Louisiane on a pu même constater qu' « il y a des éléments de la culture qui peuvent se transmettre malgré la disparition de la langue ». On trouve même le phénomène que la langue qui n'est plus parlée, peut jouer un rôle important dans la société qui l'entoure d'une certaine mystification. Zachary Richard, grand défenseur de la langue française pour la littérature cadienne, doit quand-même admettre que pour la jeune génération de Cajuns qui apprend le français comme langue étrangère « la perception d'identité ... est culturelle plutôt que linguistique ». Pour eux, le fait de se considérer comme « *cajun* », donc de démontrer l'attachement à ses racines, est plutôt une façon de se distinguer face aux anglo-américains alors que pour le reste de la population louisianaise anglophone, qu'elle soit noire ou blanche, se déclarer comme « *cajun* » sert plutôt à l'identification avec un passé imaginé glorieux et une culture francophone entourée de légendes qui est devenue un mythe.

¹²² Gauvin, Lise, *L'Ecrivain francophone et les langues*. Karthala, Paris, 1997, pg. 37. Cette opinion n'est pourtant pas partagée par tous les chercheurs.

Bibliographie

Amelinckx, Frans C., Ed. *Michel Séligny: Homme Libre de Couleur de la Nouvelle-Orléans*. Les Presses de L'Université Laval, 1998.

Arcenaux, Jean, *Cris sur le bayou*, Collection, Montréal, Éd. Intermèdes, 1980.

Baronian, Luc V., « Une influence probable du créole louisianais sur le français cadien ». *La linguistique* 1/2005 (Vol. 41), 133-140.

URL : www.cairn.info/revue-la-linguistique-2005-1-page-133.htm.

DOI : 10.3917/ling.411.0133 [consulté le 7 décembre 2012].

Bertrand, Claude-Jean et Francis Bordat. *Les Médias Français aux Etats-Unis*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1994.

Binder, Wolfgang (éd.), *Créoles et Cajuns : french Louisiana – la Louisiane française*. Frankfurt a.M., 1997.

Boretzky, Norbert, *Kreolsprachen Substrate und Sprachwandel*. Wiesbaden, Harrassowitz, 1983.

Bouglé, Célestin Charles Alfred et P. Gastinel, *Qu'est-ce que l'esprit français*. Vingt définitions choisies et annotées. Librairie Garnier Frères, Paris 1920.

<https://archive.org/details/questcequelespr00bougl> [consulté le 19 novembre 2013].

Breitkopf, Sarah, *Französisch in Louisiana. Sprachpolitik und Sprachpflege*. Hamburg, Diploma Verlag GmbH 2009.

Brockhaus Enzyklopädie in 24 Bänden, 19. Aufl.. F.A. Brockhaus, Mannheim 1991.

Broven, John, *South to Louisiana : the music of the Cajun Byous*. Gretna, La, 1983.

Burgstaller, Michaela, *Le renouveau francophone en Louisiane*. Univ. Dipl. Arb. Wien, 1997.

Castille, Jeanne, *Moi, Jeanne Castille, de Louisiane*. Collection « Mémoires des Amériques », Montréal, 2006.

Charbonneau, François, « La question des minorités linguistiques aujourd'hui. L'intérêt de l'approche comparative ». *GLOTTOPOL*, revue sociolinguistique en ligne no. 16, octobre 2010.

http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/numero_16.html

[consulté le 17 novembre 2013].

Chaudenson, Robert, *Créoles et enseignement du français*. L'Harmattan, Paris, 1989.

CODOFIL Homepage: <http://codofil.org/francais/lafrenchhistory.htm>,

<http://www.codofil.org/francais/whatis/htm> [consulté le 19 octobre 2012].

Coleman, Edward Maceo, Ed. *Creole Voices: Poems in French by Free Men of Color First Published in 1845*. Washington, D.C.: The Associated Publishers, Inc.: 1945.

Conwell, Marilijn, Julliard Alphonse, *Louisiana French grammar*. 1. Phonology, morphology and syntax. The Hague 1963.

Corbo, Claude, « Alexis de Tocqueville et la Louisiane en 1832 » dans : *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*
http://www.ameriquefrancaise.org/en/article-349/Alexis_de_Tocqueville_in_Louisiana_in_1832.html. [consulté le 8 mai 2012].

Cowan, James., Ed. *La Marseillaise Noire (et autres poèmes de la Nouvelle-Orléans)*. Lyon: Editions du Cosmogone, Lyon, 2001.

Dabney, Lewis M., *The Indians of Yoknapatawpha, a study in literature and history*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1974.

Dawdy, Shannon Lee, « La Nouvelle-Orléans au XVIIIe siècle » Courants d'échange dans le monde caraïbe,
Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2007/3 62e année, p. 663-685.
<http://www.cairn.info/revue-Annales-2007-3-page-663.htm>
[consulté le 21 mars 2012].

Dawdy, Shannon Lee, « a wild taste » : food and colonialism in eighteenth century Louisiana. *Ethnohistory*, 2010 vol.57 (3), p.389 (Peer Reviewed Journal).

Desdunes, Rodolphe Lucien, *Nos Hommes et Notre Histoire*. Montreal : Arbour and Dupont, 1911.

Desdunes, Rodolphe Lucien, *Our people and our history. Fifty Creole Portraits*. Traduit par Sister Dorothea Olga McCants Daughter of the Cross, Louisiana State University Press, Baton Rouge, 1973.

Dormon, James H.. *The People called Cajuns : An Introduction to an Ethnohistory*. Lafayette: University of Southwest Louisiana, 1983.

Dormon, James H., Ed. *Creoles of Color of the Gulf South*. Knoxville: University of Tennessee Press, 1996.

Eakin, Sue, **Culbertson**, Manie, *Louisiana. The Land and its People*. Pelican Publishing Co., Gretna 2007.

Encyclopédia Universalis, corpus 15, Paris 1990.

Fenelon, James V. et Mary-Louise Defender-Wilson « L'expédition de la domination », *Raisons politiques* 4/2006 (n° 24), p. 99-123.
URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-4-page-99.htm.
DOI : [10.3917/rai.024.0099](https://doi.org/10.3917/rai.024.0099)

Filan, Kenaz, *The New Orleans Voodoo Handbook*. Destiny Books, Rochester, Vermont, Toronto, Canada, 2011.

Fortier, Alcée (éd.), *Louisiana Folktales. Lupin, Bouki, and Other Creole Stories in French Dialect and English Translation*. University of Louisiana at Lafayette Press, 2011.

Gallagher, Gary W. and Alan T. Nolan, eds. *The Myth of the Lost Cause and Civil War History*. Bloomington: Indiana University Press, 2000.

Gehman, Mary, *The Free People of Color of New Orleans*. New Orleans: Magaret Medi, Inc., 1994.

Gipson, Jennifer, « Les histoires que l'histoire nous raconte : la littérature afro-créole louisianaise du XIX^{ème} siècle. »

<http://www.centenary.edu/french/anglais/afcreolefrancais.html>

[consulté le 17 octobre 2013].

Goytisolo, Juan, dans : *Je est un autre*. Pour une identité-monde. Michel Le Bris et Jean Rouaud ed. avec le concours de Nathalie Skovronek. Gallimard, Paris 2010

Griole, Patrick, *Cadjins et créoles en Louisiane. Histoire et survivance d'une francophonie*. Payot, Paris, 1986.

Griole, Patrick, *Les Mots de Louisiane. Étude lexicale d'une francophonie*. Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis, 1986 (Romanica Gothoburgensis 30).

Hall, Gwendolyn M., *Africans in colonial Louisiana : the development of Afro-Creole culture in the 18th Century*. Baton Rouge, 2006.

Havard, Gilles et Vidal, Cécile. *Histoire de l'Amérique française*. Manhecourt : Maury Eurolivres, 2005.

Janney, C. E. The Lost Cause. (2011, May 9). In *Encyclopedia Virginia*. Retrieved from http://www.EncyclopediaVirginia.org/Lost_Cause_The.

Kress, D.A., Margaret E. Mahony et Rebecca Skelton, ed., *Anthologie de poésie louisianaise du XIX^{siècle}*. Centenary College of Louisiana Press, ed. Tintamare, 2010.

Lepesqueux, Pascal, « Le français hérité de la Nouvelle Orléans ». *Glottopol*, Revue de sociolinguistique en ligne n° 9, janvier 2007, [consulté le 19 octobre 2012].

Louder, Dean et Waddell, Eric, "A la recherche de la Louisiane", dans : *Vie française*, vol. 34, no.7-8-9, Québec (1980), pp. 21-24.

Lowe, John (éd), *Louisiana culture from the colonial era to Katrina*. Baton Rouge, 2008.

Magill, John T., „Carnival Memories: The French Opera House.“ In: *The French Quarterly*, New Orleans, Spring 2012, p. 24 – 29.

Magord, André (éd.), Université de Poitiers : « L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives au sein des réalités acadiennes »; [actes du colloque multidisciplinaire « L'Acadie en 2000 », tenu à l'Université de Poitiers du 24 au 26 mai 2003].

Maguire, Robert E., "Les Créoles noirs", dans : *Vie française*, vol. 34, no. 7-8-9, Québec

1980, pp.21-24.

Mathis-Moser, Ursula (éd.), *Acadians and Cajuns : the politics and culture of French minorities in North America – Acadiens et Cajuns*. IUP Innsbruck University Press 2009.

Le Menestrel, Sara. *La voie des Cadiens : Tourisme et Identité en Louisiane*. Paris : Éditions Bélin, 1999.

Le Menestrel, Sara, « L'expérience louisianaise », *Figure touristique et faux-semblants, Ethnologie française* 3/2002 (Vol.32), pp. 461-473. URL : <http:// Cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2002-3-page-461.htm>
DOI : 10.3917/ethn.023.0461 [consulté le 20 mars 2012].

Le Menestrel, Sara, «French music, Cajun, Creole, Zydeco. Ligne de couleur et hiérarchies sociales dans la musique franco-louisianaise» dans : *Civilisations, Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 53/2005, Musiques « populaires », p. 1 – 29.
URL : <http://civilisations.revues.org/index579.htm> [consulté le 21 mars 2012].

Mercier, Dr. Alfred, « Etude sur la langue Créole en Louisiane ». In : Fortier, Alcée, *Louisiana Folktales. Lupin, Bouki, and Other Creole Stories in French Dialect and English Translation*. University of Louisiana at Lafayette Press, 2011, 181-186.

Möllers, Nina, *Kreolische Identität: eine amerikanische "Rassengeschichte" zwischen Schwarz und Weiß; die Free People of Colour in New Orleans*. Bielefeld : Transcript Verlag 2008, Univ. Diss. Trier, 2007.

Neumann, Ingrid, *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane. Etude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*. Diss. Univ. Bamberg 1983, Buske, Hamburg 1985. (Kreolische Bibliothek ; Bd. 7).

Neumann-Holzschuh, Ingrid et Wiesmath, Raphaële, « Les parlers acadiens : un continuum discontinu », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 37, n° 2, 2006, 233-249.
URL: <http://id.erudit.org/iderudit/015849ar>
DOI: 10.7202/015849ar, [eingesehen am 12.11. 2012.]

Neumann-Holzschuh, Ingrid, "The difference that space makes... Die Varietäten des Akadischen zwischen Kontinuität und Diskontinuität". In: Heinemann, Sabine (ed.) unter Mitarbeit von Paul Videsott, *Sprachwandel und (Dis-) Kontinuität in der Romania*. Max Niemayer Verlag Tübingen, 2008, 41 – 55.

Neumann-Holzschuh, Ingrid (éd), *Morceaux choisis du folklore louisianais, matériaux pour l'étude diachronique du créole de la Louisiane*. Hamburg, 2011.

Nora, Pierre, éd. *Les lieux de Mémoire* (avec 130 auteurs) : La République 1984 (1 vol.), La Nation 1986 (3 vol.), Les France 1992 (3 vol.). Edition Gallimard (Quarto) 1997; 4700 pages.

Pastoreau, Michel, *Les emblèmes de la France*, Ed. Bonneton, Paris, 1998.

Pöll, Bernhard, *Das Französische außerhalb Frankreichs. Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietäten* (Romanische Arbeitshefte 42), Max Niemayer

Verlag, Tübingen, 1998.

Raynal, Thomas Guillaume Francois, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (Nouvelle éditions), Geneve, 1775.

Petit, Jacques-Guy, « Amérique française de Chateaubriand : voyage et littérature » dans : *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*.
http://www.ameriquefrancaise.org/en/article-467/French_Culture_in_North_America;_Chateaubriand%E2%80%99s_Travels_and_Literature_.html [consulté le 8 mai 2012].

Purl, Amy Jo, *Political Tendencies in Louisiana 1812-1952*. Baton Rouge, 1957.

Reed, Revon, *Lâche pas la patate*, portrait des acadiens de la Louisiane. Montréal, 1976.

Richard, Zachary, « L'émergence d'une littérature francophone en Louisiane ». Bibliothèque Tintamarre/ oeuvres louisianaises en ligne.
<http://centenary.edu/french/textes/emergence.htm> [consulté le 7 décembre 2012].

Richard, Zachary, Sylvain Godin et Maurice Basque, *Histoire des Acadiennes et des Acadiens de la Louisiane*, Lafayette, Université de Louisiane à Lafayette Press, 2012, pp. 114-115.

Saadani, Khalil, « Le gouvernement de la Louisiane Française, 1731-43 : Essai d'Histoire comparative » in : *French Colonial History*, 2003, vol. 4 (1), pp.117-132 (Peer Reviewed Journal).

Smith-Thibodeaux, John. *Les Francophones de Louisiane*. Paris, Entente 1977.

Stäbler, Cynthia K., *Entwicklung mündlicher romanischer Syntax – das „français cadien“ in Louisiana*. Tübingen 1995 (Univ. Diss Freiburg 1990).

Tinker, Edward Larocque. *Les Ecrits de Langue Française en Louisiane au XIXe Siècle*. Paris : Librairie Ancienne Honoré Champion : 1932.

De Tocqueville, Alexis, *Œuvres complètes : œuvres, papiers et correspondances*, éd. définitive publiée sous la dir. de J. P. Mayer, Paris, Gallimard, 1951-2002, 18 t. en 30 vol.

De Tocqueville, Alexis, *De la démocratie en Amérique*, deuxième partie, éd. électronique réalisée à partir de la 13^e édition parue du vivant d'Alexis de Tocqueville du livre d'Alexis de Tocqueville (1835), *Démocratie en Amérique I*.
http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_t1_2.pdf [consulté le 20 décembre 2013].

Trépanier, Cécyle, « La Louisiane française au seuil du XXI^e siècle. La commercialisation de la culture. » In : BOUCARD, Gérard/COURVILLE, Serge (Hg.) : *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*. Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval. 1993, 361 – 394.

Turner, Victor Witter, *Das Ritual. Struktur und Anti-Struktur*. Campus Verlag, Frankfurt am Main, 1989.

Valdman, Albert, « Le français en Louisiane ». In: Robillard, Didier de, Beniamino, Michel (Hg.) : *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociologique de la francophonie*. Vol. 2. Paris, Champion, 1996, 633 – 650.

Valdman, Albert und Klingler, Thomas A., " The structure of Louisiana Creole". In: Albert Valdman (Hg.), *French and Creole in Louisiana*, New York, Plenum Press, 1997, 109f.

Valdman, Albert, *Dictionary of Louisiana Creole*. Bloomington, Ind. 1998.

Villiers Du Terrage, Marc de, *Les dernières années de la Louisiane française : le chevalier de Kerlérec, d'Abbadie, Aubry, Laussat...* E. Guilmoto Paris, 1905.

Wakefield, Ann. « La cause française, comment ça va ? » In : *The Times of Acadiana* 6.13 (1985), pg. 1-3.

Sites sur internet consultés

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm. Histoire sociolinguistique des États-Unis (3) La révolution américaine (1776-1783) [consulté le 20 juillet 2013].

http://www.hwlongfellow.org/works_evangeline.shtml. Henry Wadsworth Longfellow A Main Historical Website[consulté le 20 juillet 2013].

<http://international.loc.gov/intldl/fiahtml/fiatheme1d4.html>). Library of Congress : La France en Amérique[consulté le 8 mai 2012].

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-5histoire.htm). Histoire sociolinguistique des États-Unis. [consulté le 19 octobre 2012].

<http://www.centenary.edu/french/lehintro.html> La Louisiane : Achetée et vendue [consulté le 19 octobre 2012].

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2009/06/18/le-senat-americain-presente-ses-excuses-pour-l-esclavage_1208649_3222.html [consulté le 19 juillet 2013].

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/guyanefr1685.htm>. Le Code Noir - Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique (1685) [consulté le 20 juillet 2013].

<http://www.centenary.edu/french/codenoir.htm>[consulté le 20 juillet 2013].

http://hist-geo.ac-montpellier.fr/v1/IMG/pdf/L_abbe_Raynal- etude_de_cas-_preparation_cours_Hist._2nde.pdf [consulté le 20 juillet 2013].

<http://www.ciep.fr/codofil/> Programme CODOFIL en Louisiane[consulté le 18 novembre 2013].

<http://www.codofil.org/> [consulté le 18 novembre 2013].

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Engagisme> [consulté le 18 décembre 2013].

<http://fr.wiktionary.org/wiki/saint-frusquin> [consulté le 7 juillet 2013].

<http://www.degashouse.com> [consulté le 5 juillet 2013].

<http://www.lib.lsu.edu/special/exhibits/e-exhibits/creole/Institution%28french%29/institution%28french%29.html#case19> [consulté le 15 juillet 2013].

<http://www.centenary.edu/french/ybars/> [consulté le 15 juillet 2013].

<https://www.mainehistory.org/>[consulté le 15 octobre 2013].

<http://memory.loc.gov/intldl/fiahtml/fiatheme3.html#track1> [consulté le 5 juillet 2013].

Annexe

Résumé en allemand

In Louisiana, das durch den Hurrikan Katrina eine zeitlang in den Mittelpunkt des öffentlichen Interesses getreten ist, trifft man auf eine Reihe von Erinnerungsorten, die auf eine historische Beziehung zu Frankreich hinweisen und die auch unter der heute zum Großteil anglophonen Bevölkerung ein besonderes Prestige genießen, obwohl die französische Sprache im Alltagsleben praktisch keine Rolle mehr spielt. Nach einem historischen Überblick, der Aufschluss über die Anfänge der Kolonisation und die damit verbundene Plantagenwirtschaft in Louisiana sowie die Kontakte mit der indianischen Urbevölkerung und die Verbreitung der französischen Kultur durch verschiedene Einwanderungsströme gibt, wird den Einflüssen nachgegangen, denen das Land durch die Machtkämpfe zwischen Frankreich, England und Spanien im Zuge von mehrmaligem Besitzerwechsel unterlegen ist, bis es infolge seines Verkaufes durch Napoleon in die Vereinigten Staaten von Amerika eingegliedert wurde. Die sich im Zuge der restriktiven Maßnahmen der amerikanischen Regierung ergebenden Konsequenzen auf sprachlicher und sozioökonomischer Ebene sowie die Auswirkungen des Sezessionskrieges werden im Hinblick auf das Überleben der französischen Kultur untersucht. Dabei kommen - im Sinne von Paul Nora - Erinnerungsorte (*Les lieux de mémoire*) wie Ortsnamen, Denkmäler, Musik, Kunst, Literatur, Küche und Folklore wie der *Mardi Gras* etc. zur Sprache sowie der *Code Noir* und der *Code Civil*. Obwohl die Gründung des CODOFIL zu einem Aufleben der französischen Sprache und der Entstehung einer neuen literarischen Produktion geführt hat, bleibt die Frage offen, ob die Einführung des Standardfranzösisch die richtige Entscheidung war. Das Phänomen des Überlebens der französischen Kultur trotz des praktischen Verbotes der Sprache durch etwa hundert Jahre ist Teil einer Entwicklung, die zur Entstehung des Mythos „cajun“ geführt hat. Diese Bezeichnung nehmen paradoxerweise auch schwarze wie weiße Amerikaner für sich in Anspruch, die keine frankophonen Wurzeln haben, sich jedoch aus unterschiedlichen Gründen mit einer für glorreich gehaltenen Vergangenheit identifizieren wollen.

Déclaration d'authenticité/Authentizitätserklärung

Hiermit erkläre ich, dass ich diese hier vorgelegte Arbeit mit dem Titel „Les traces de la civilisation française en Louisiane et la naissance du mythe „cajun“ selbstständig, ohne fremde Hilfe und ohne Benutzung anderer als der angegebenen Hilfsmittel angefertigt habe. Alle Stellen, die wörtlich oder sinngemäß aus Veröffentlichungen oder anderen Quellen, insbesondere dem Internet, entnommen sind, sind als solche eindeutig und wieder auffindbar kenntlich gemacht. Alle diese Quellen sind in einem Literaturverzeichnis angegeben. Die vorliegende Arbeit ist in gleicher oder ähnlicher Form noch nicht veröffentlicht.

Curriculum vitae

Name : Brigitte Thonhauser, geb. Merk
Matrikelnummer a0804729

Staatsbürgerschaft : Österreich

- 1961 Matura im Bundesrealgymnasium Billrothstrasse 26-30, 1190 Wien mit Auszeichnung (inkl. Latein)
- 1961 – 1963 Schallplattensortimenterin und Musikberaterin bei der Österreichischen Columbia Graphophon GesmbH in Wien
- 1963/64 Übersetzerin und Sachbearbeiterin bei der Firma Pathé- Marconi in Paris
- 1964 – 1971 Sekretärin bei Firma Handelsverkehr GesmbH in Wien und Rotterdam sowie bei Firma Transcommerce, Wien
- 1973 – 1976 freiberufliche Übersetzerin im Conventionsbüro des Bundesdenkmalamtes Hofburg Wien
- 1971-96 Erziehung von 4 Kindern (geb. 1968, 1971, 1976, 1988), Mitbegründerin der Firma D-Ing. Thonhauser GmbH in Perchtoldsdorf Mitarbeit als Prokuristin bis zur Pensionierung
- seit 1996 Künstlerische Tätigkeit (Malerei)
Kurse an der Künstlerischen Volkshochschule 1090 Wien, Lazarettgasse, Ausstellungen im In-und Ausland, zahlreiche Auszeichnungen und Medaillen
u.a. 2012 Mérite Culturel Français, Toile d'or de la Fédération Nationale de la Culture Française etc.
Mitglied und Delegierte für Österreich bei Arts-Sciences-Lettres und Société des Artistes Indépendants, Paris
- 2008 – 2011 Studium der Romanistik und Kunstgeschichte an der Universität Wien
Erweiterungscurricula :
Theater-, Film- und Medienwissenschaft, Geschichte und Nederlandistik
- 2011 Bachelor in Romanistik mit Auszeichnung
Thema 1:
Die Zeit von de Gaulle bis Chirac im Spiegel der bildenden Kunst (WS 2010/11)
Thema 2:
Les identités antillaises au miroir de la littérature contemporaine (SS 2011)
anschließend Masterstudium Sprachen und Kulturen der französischsprachigen Räume

Themen der Bachelorarbeiten in Kunstgeschichte :

Thema 1:

Die Umfunktionierung gotischer Bauten in Zypern während der Ottomanenherrschaft unter besonderer Berücksichtigung der Bauten, die nicht zu Moscheen wurden (WS 2011/12)

Thema 2:

„Primitivism“ in 20th Century Art: Affinity of the Tribal and the Modern
Plädoyer für die Ausstellung im MOMA, Museum of Modern Art,
New York 1984/85 (SS 2012)

Februar 2012: Studienreise nach Louisiana

Sprachen: Muttersprache: Deutsch

Fremdsprachen: Französisch, Englisch und Italienisch in Wort und Schrift
Kenntnisse in Niederländisch, Spanisch, Russisch,
Hebräisch und Portugiesisch